U. d'/of OTTAWA
39003000585736

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/leprotestantisme00reco

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
uOttawa
LIBRARY ANNEX
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

LE PROTESTANTISME

EN CHAMPAGNE.

LE

PROTESTANTISME

EN CHAMPAGNE

OU

RÉCITS

EXTRAITS D'UN MANUSCRIT DE N. PITHOU
Seigneur de Chamgobert,

CONCERNANT L'HISTOIRE DE LA FONDATION ET DU DÉVELOPPEMENT
DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE TROYES

dès 1539 à 1595

PAR

CH.-L.-B. RECORDON
Pasteur.

PARIS
LIBRAIRIE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE
RUE DE LA CHAUSSÉE-D'ANTIN, 33.

1863

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
uOttawa
Universitas
LIBRARY ANNEX
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

BR
372
.T7R4
1863

A MES CHERS PAROISSIENS.

Depuis quelques années, il s'est réveillé dans le sein de notre chère Église réformée de France, un désir de mieux connaître l'histoire de nos pères. De toutes parts on s'est livré dans ce but à des recherches approfondies. Bon nombre d'ouvrages d'un haut intérêt ont reçu du public religieux le meilleur accueil. On en cite même qui ont obtenu de brillants éloges et d'honorables distinctions.

En publiant celui-ci, notre seul désir a été de mettre sous vos yeux d'admirables modèles de foi, de piété, de résignation dans l'épreuve et de confiance en la volonté de Dieu. C'est une narration fidèle extraite d'une histoire écrite, il y a près de trois siècles, par un homme fort honorable et qui a été, en grande partie, le témoin des faits qu'il rapporte.

Ce livre doit le jour à une circulaire de S. Ex. le Ministre des cultes, en date du 10 janvier 1852, par laquelle il est demandé aux pasteurs un ensemble d'informations historiques sur les paroisses réformées où ils exercent leur saint ministère. En nous livrant dans ce but à des recherches et en lisant la vie de Pierre Pithou, publiée à Paris, en 1756, par le célèbre avocat Grosley, nous vîmes à la page 250 du

second volume, qu'un manuscrit assez volumineux, concernant l'histoire de l'Église réformée de Troyes, écrit par N. Pithou, seigneur de Chamgobert, avait passé de la Bibliothèque de Troyes à la Bibliothèque Royale. Heureux de cette découverte, nous avons pu nous procurer le précieux manuscrit, que nous avons transcrit en entier. Il est fort à désirer que cet intéressant volume de 1,100 pages in-folio soit publié quelque jour dans son intégrité. En attendant, nous avons désiré en reproduire les faits les plus saillants, en suivant leur enchaînement naturel et leur ordre chronologique. Cette histoire abrégée ne sera pas, nous l'espérons du moins, sans fruits et sans bénédictions pour vous. Elle vous montrera d'abord comment Dieu fait servir les moyens les plus humbles en apparence à l'établissement de son œuvre sur la terre. Vous y verrez ensuite que cette œuvre a bien réellement été la sienne, puisque, dès son début, elle a eu à rencontrer l'opprobre et la persécution. Elle vous édifiera par la mise en scène des vertus qui ont brillé chez un grand nombre de ceux dont nous aurons à raconter les afflictions et les épreuves. Le récit des luttes douloureuses qu'ils ont eu à soutenir pour demeurer fidèles à leur foi servira à fortifier la vôtre, comme il nous a nous-même soutenu et fortifié dans de pénibles circonstances.

Vous serez, comme nous, frappés de la nécessité qu'il y avait d'une réforme pour sauver l'Église et la ramener autant que possible à sa pureté primitive. Celle de Rome, pour ne pas succomber dans la lutte, a été contrainte de se modifier en épurant ses mœurs, car elle était alors bien différente de ce qu'elle est de nos jours. Par égard et par bienséance nous avons voilé, adouci le récit de turpitudes qui se montraient alors au grand jour, tandis que maintenant elles se cacheraient dans l'ombre.

Nous ne prétendons pas cependant justifier en tout la conduite de nos pères. Ils eurent leurs défauts, leurs misères comme, hélas! nous avons encore les nôtres. Imitons-les dans leur zèle, dans leur abnégation, mais tenons-nous en garde contre les fautes dont ils se sont rendus coupables. En les voyant dans l'obligation, à une certaine époque, de faire plusieurs lieues de chemin pour aller entendre la pure prédication de l'Évangile de la bouche de leurs pasteurs, sachons mieux apprécier le bonheur que nous avons d'avoir à notre porte les moyens de nous édifier. Reconnaissons avec actions de grâces combien nous sommes plus privilégiés qu'eux, puisque notre culte, célébré publiquement dans un temple neuf, est placé sous l'égide des lois qui le protègent. Sachons reconnaître aussi l'énorme différence qu'il y a entre les dispositions hostiles et haineuses de la population d'autrefois et les sentiments de bienveillance qu'on nous témoigne aujourd'hui. Efforçons-nous de nous en montrer de plus en plus dignes par une conduite pleine de droiture et de charité chrétienne.

Avant d'entrer en matière il nous a paru utile et même nécessaire de vous faire connaître la famille de l'auteur de cette histoire.

Elle eut pour père Pierre Pithou qui naquit à Ervy, petite ville du ressort de l'ancien bailliage de Troyes, en 1496. Il fut avocat distingué et d'une grande érudition. Il salua avec joie les premières lueurs du pur retour à l'Évangile par la réformation qui commençait à poindre. Il éleva sa famille dans les sentiments de la foi qu'il avait embrassée avec ardeur. Il mourut en 1553, âgé de 57 ans. On ne lira pas sans attendrissement le récit de ses derniers moments, tels qu'ils nous sont racontés par son fils. Bien que sa mort fût celle d'un chrétien réformé, il fut néanmoins enseveli dans la chapelle de la Passion-des-Cordeliers, avec tous

les honneurs et toutes les cérémonies usitées dans l'Église romaine, tant était grande la considération qu'il s'était acquise par sa science et ses vertus.

De son premier mariage avec N. Bazin, fille de Jean, lieutenant particulier au Bailliage, naquirent : 1° Jean et 2° Nicolas, frères jumeaux (1).

En 1536, il épousa en secondes noces Bonaventure Chantaloë, fille de Robert, seigneur de Baire, et de Catherine Dorigny. De ce second mariage sont issus :

3° Pierre (2).	6° Jean (5).
4° François (3).	7° Perrette.
5° Antoine (4).	8° Ambroise (6).

Disons maintenant ce que nous avons pu savoir sur chacun d'eux (7).

I.

Jean.

Il naquit en 1524, et reçut de son père sa première éducation. Son goût le porta vers l'étude de la médecine, qu'il cultiva avec succès.

---

(1) Seigneur de Chamgobert, terre située sur le finage d'Ervy.

(2) Seigneur de Savoye, hameau dépendant de la commune de Noussey.

(3) Seigneur de Bierne, hameau dépendant de la commune de Villemereuil.

(4) Seigneur de Luyères, commune du canton de Piney.

(5) Épouse de Jean Nevelet, seigneur de Dosches près Piney.

(6) Épouse de Claude de Marisy, seigneur de Valentigny, commune dépendant du canton de Brienne.

(7) Nous avons puisé ces détails dans l'ouvrage de Grosley.

II.

Nicolas.

Ce frère jumeau de Jean s'adonna à l'étude du barreau. Ces deux frères se ressemblaient exactement par la taille et la physionomie. Ils se ressemblaient bien davantage encore par une conformité de goûts, d'esprit et de sentiments. Ils habitèrent et vécurent toujours ensemble. Tous leurs biens étaient en commun. Ils furent inséparables en France, dans les pays étrangers, dans leurs séjours à la ville et à la campagne. Leurs occupations, leurs plaisirs, leurs chagrins furent constamment les mêmes. Une si belle et tendre union dura soixante-quatorze ans, c'est-à-dire, jusqu'à la mort de Nicolas, qui décéda le premier. Dès leur jeunesse, ils furent élevés dans les principes de la foi évangélique Réformée, dont rien ne fut capable de les détacher. Nicolas épousa Perrette de Vassan, élevée, comme lui, dans la foi évangélique. Elle était fille d'un riche marchand drapier de Troyes, et sœur de Christophe de Vassan, qui épousa Perrette, sœur de Nicolas Pithou. La religion fut le lien et le motif de cette double alliance. On verra dans cette histoire que, en 1559, Nicolas Pithou étant tombé dangereusement malade, il s'imagina que cette maladie était un châtiment de Dieu, pour n'avoir pas osé jusqu'alors faire une profession plus ouverte et plus franche de sa foi. Fortifié dans cette pensée par les touchantes exhortations du pasteur de Corlieu, qui vint le visiter en secret, il n'attendit pas l'entier rétablissement de sa santé pour rendre publiquement hommage à la vérité qu'il avait reçue dans son cœur. Cette démarche courageuse eut un grand retentissement. Le convalescent, sa femme, Jean son frère et son inséparable ami, obligés de s'enfuir, allèrent chercher un asile à Genève. La mort de François II, arrivée

l'année suivante, la résolution prise par Catherine de Médicis, de balancer la puissance des Guise par les forces des Huguenots, rassurèrent ceux-ci et leur permirent de se montrer à découvert. Ce changement inopiné dans l'état des Réformés se fit sentir particulièrement à Troyes. L'évêque Antoine Caracciole parut à leur tête. Depuis longtemps calviniste dans le cœur, il prêcha ouvertement la doctrine réputée nouvelle. Il sollicita du Consistoire, qui venait de se former, une vocation pastorale (1). Le Consistoire ayant besoin de pasteurs et ne croyant pas en trouver un bien dûment qualifié en la personne de l'évêque, qui jouissait d'ailleurs d'une haute réputation d'éloquence, le soumit à de longues épreuves et ne l'admit au saint ministère que par déférence pour Pierre Martyr, qui, revenant du Colloque de Poissy, passa par Troyes, où il visita l'Église réformée et ses principaux membres. L'évêque, devenu ministre, prêcha publiquement dans la chapelle de son palais, en présence d'une nombreuse assemblée de catholiques et de réformés.

Nicolas Pithou, sa femme et son frère étaient revenus à Troyes, dès qu'ils avaient cru pouvoir y paraître sans

---

(1) On s'étonne de voir Caracciole demander à être admis au nombre des Pasteurs de l'Église réformée, tout en continuant à être évêque de son diocèse. Cette étrange manière d'agir le fait au premier abord considérer comme un être bizarre, comme un cerveau mal organisé. L'étonnement cesse quand on lit dans le bel ouvrage récemment publié par MM. Haag, *la France Protestante*, qu'à la même époque, vingt et quelques évêques en France agissaient de même. En voyant les immenses progrès de la Réforme, ils espéraient qu'elle couvrirait l'étendue du Royaume et s'établirait sans une rupture trop violente avec l'ancien ordre de choses, en maintenant l'Épiscopat et les autres formes de la hiérarchie, ainsi que cela a eu lieu en Angleterre.

danger. La liberté des *prêches*, l'exemple de l'évêque, le besoin d'une foi vivante et éclairée, dégagée de cet amas d'erreurs et de superstitions sous lequel elle était depuis si longtemps ensevelie, avaient tellement multiplié le nombre des réformés, que, en 1562, on compta près de dix mille personnes à la sainte Cène qu'ils célébrèrent publiquement aux fêtes de Pentecôte. Les nouveaux édits, qui éloignaient des grandes villes l'exercice de la religion réformée, troublèrent le calme et la paix de l'Église de Troyes. Les prêtres pressaient avec la plus grande vivacité l'exécution de cet édit. Les réformés luttaient pour conserver les restes d'une liberté passagère qu'ils avaient eu à peine le temps de goûter. Le calme ne put être rétabli par la présence du roi et de la reine mère, qui vinrent à Troyes au mois d'avril 1563, et qui écoutèrent les récriminations des deux partis. Nicolas Pithou avait été auprès d'eux l'orateur et le représentant de l'Église à laquelle il appartenait. Ceux qui l'avaient député, espérant vaincre la Cour par ses vives instances, envoyèrent Pithou à sa suite. Il la rejoignit à Niort, où il obtint audience de la reine mère; mais il ne lui fut pas possible de voir le roi. Désespérant de rien obtenir de la Cour, pour le *rétablissement du prêche* à Troyes, ou tout au moins dans quelques lieux plus rapprochés de la ville que Saint-Mards-en-Othe, qui en est à sept fortes lieues, et où les réformés devaient se rendre pour l'exercice du culte, il engagea la princesse de Condé à leur donner, pour leurs assemblées, une vaste salle dans son château d'Isle-au-Mont. Il ne restait plus que la difficulté de concilier cet arrangement avec les dispositions des nouveaux édits. Pithou la leva, en faisant notifier au greffe du bailliage de Troyes, en vertu d'une procuration de la princesse, qu'elle choisissait sa maison d'Isle-au-Mont pour son principal domicile. Dès lors les

réformés n'eurent plus que trois petites lieues de marche pour se rendre à leurs saintes assemblées.

Les édits de pacification postérieurement accordés par Charles IX, en ramenant dans le royaume un calme apparent, avaient rendu les réformés à l'exercice de leur religion, à leur patrie et aux différents états auxquels ils étaient attachés. Les deux frères Pithou, usant de cette liberté, se donnèrent tout entiers à leurs professions. L'un, en qualité d'avocat, jouissait de cette confiance qui est le noble fruit des lumières et de la probité; l'autre pratiquait la médecine avec autant de réputation que de succès. La parfaite probité de Nicolas lui valut la place de bailli et de gouverneur de la ville de Tonnerre, qui lui fut gracieusement octroyée par Antoine de Crussol et Louise de Clermont-Tonnerre. Il y arrivait pour en prendre possession, au moment même où éclata la Saint-Barthélemy. Au premier bruit des massacres, Nicolas Pithou se retira et passa en Allemagne par Bar-le-Duc, avec sa femme et son frère, qui l'avaient accompagné. On est profondément ému au récit qu'il nous fait de la protection signalée dont il fut l'objet de la part de son Père céleste.

L'édit de 1577 rendit les deux frères Pithou à leur patrie; mais, replongés dans de nouvelles alarmes par celui de 1583, ils allèrent chercher le repos hors du royaume. Ils se fixèrent d'abord à Genève, puis à Lausanne. Troyes devint pour eux une terre étrangère, sans que, cependant, ils la perdissent entièrement de vue. Ils y faisaient un voyage tous les deux ans, et à chaque voyage, ils y séjournaient quelques mois. Dans un de ces voyages, Nicolas Pithou *voyant que la peste commençait à pulluler dans cette ville* (1), y

(1) Nous avons cru devoir souligner quelques expressions et même des phrases textuelles, dont s'est servi l'auteur du manuscrit.

fit son testament, le 3 août 1595. Toutefois, il ne fut point attaqué de cette épidémie ; mais, étant à son ordinaire revenu à Troyes, en 1698, il y mourut au mois de juin, sans postérité.

Jean, qui était demeuré célibataire, survécut quatre années à son frère bien-aimé. Il mourut à Lausanne, le 18 février 1602. Il y avait fait son testament, le 2 du même mois, par devant le notaire Polier. L'agitation et les mouvements presque continuels dans lesquels lui et son frère passèrent la meilleure partie de leur vie, ne leur permit pas de mettre à profit les richesses littéraires amassées par leur père. Ces richesses, conservées par leurs soins, du moins en partie, trouvèrent depuis, dans Pierre et François, leurs frères, deux hommes qui surent habilement les faire valoir. Bien que ceux-ci ne figurent pas dans le récit qui va suivre, nous ne pouvons nous dispenser d'en parler, à cause de la célébrité qu'ils se sont acquise.

III.

Pierre.

Il naquit à Troyes le 1er novembre 1539. Il fut l'aîné des enfants que son père eut de son second mariage avec Bonaventure de Chantaloë. Une santé extrêmement délicate, de fréquentes maladies, firent longtemps craindre pour son enfance et sa jeunesse. La vivacité de son esprit ajoutait encore à ces craintes; il essuya tous les accidents auxquels la pétulance du premier âge expose les enfants. Le plus considérable fut une blessure à la tête, dont il porta la marque toute sa vie. Son éducation fut telle qu'elle devait être, sous les yeux d'un père qui, au milieu de la barbarie de son siècle, sentait tout le prix de la science et de l'étude. Il sut captiver l'extrême vivacité de son fils, qui possédait

déjà les premiers éléments du latin, du grec et de l'hébreu, à l'âge où les enfants ordinaires savent à peine lire. Après avoir achevé ses études à Paris, sous la direction de savants qui étaient attachés à la doctrine évangélique, il revint à Troyes, puis alla étudier à Bourges, sous les soins de l'illustre Cujas. Ses progrès furent tels, qu'il devint bientôt pour son maître lui-même un sujet d'étonnement et d'admiration. Cujas ayant quitté Bourges, son élève le suivit à Valence, et profita encore, pendant cinq ans, des leçons de ce grand maître. A peine âgé de 21 ans, Pierre Pithou se présenta en 1560 au barreau du Parlement de Paris, où il acquit une grande célébrité par l'excellence de son jugement et ses vastes connaissances. Mais les seconds troubles qui éclatèrent en 1567, l'engagèrent à se dérober à la vue des maux qui devaient en être la suite. Il prit donc le parti de quitter Paris, pour revenir à Troyes, où, pendant quatre années, il se livra avec ardeur à son goût pour l'étude; car la raison qui l'avait principalement décidé à quitter Paris, lui fermait l'entrée du barreau de Troyes, dont le parti catholique romain était alors en possession exclusive. Ayant quitté cette ville en 1568, il se rendit à Bâle, où il passa deux ans. C'est là qu'il publia une fort belle édition de Paul, diacre. Les édits que la Cour publia en 1570, en faveur de la *nouvelle religion*, en vue d'étourdir ses partisans sur les coups qu'elle voulait leur porter, rendirent Pithou au barreau de Paris, ainsi qu'à ses amis. En 1572, il échappa, comme par miracle, au massacre de la Saint-Barthélemy Épuisé, fatigué par tant de luttes, il n'eut pas le même courage, la même persévérance que ses deux frères aînés. L'amour de la gloire l'emporta chez lui sur toute autre considération, et, l'année suivante, il signa la formule d'abjuration que Charles IX avait fait dresser. En rappelant ce fait, qui dut briser son cœur, Nicolas, son

frère, ne laisse cependant échapper aucune expression de dépit et d'irritation.

Il serait trop long d'énumérer ici la liste des travaux littéraires auxquels il put dès lors se livrer sans crainte et sans relâche. Disons seulement qu'il fut un des principaux auteurs de la fameuse *Satyre Ménippée*, destinée à fronder les travers et les vices des Ligueurs. Peu de temps avant sa mort, il fit paraître, à Troyes, une magnifique édition des fables de Phèdre, jusqu'alors inédites. En 1579, il épousa Catherine Paluau, fille de Jean, secrétaire du roi et conseiller en l'hôtel de ville de Paris. Il en eut trois fils et trois filles ; mais les garçons et l'une des filles moururent en bas âge. Il décéda le 1er novembre 1596, âgé seulement de 57 ans.

IV.

François.

Il naquit à Troyes, le 7 septembre 1543. Il trouva dans la tendresse et les lumières de son père les secours dont ses frères avaient si bien profité. Comme eux, il fut imbu dès l'enfance de la connaissance des doctrines évangéliques. Il fit aussi ses études de droit sous Cujas. Attaché à la réforme par la naissance et l'éducation, par l'exemple de son père, par la sévérité de son caractère, par l'austérité de ses mœurs, il préféra un long exil à la tranquillité que le changement de religion lui eût assurée dans le sein de sa patrie.

Il avait déjà goûté à Troyes les douceurs d'une vie paisible, lorsque les édits contre la *nouvelle religion*, comme on le disait dans ces temps d'ignorance, le déterminèrent à passer en pays étranger. Il se fixa d'abord à Heidelberg où, sous la protection de l'électeur palatin, les Français

réfugiés avaient une église particulière. Il accepta avec empressement une place qui lui fut offerte dans le Consistoire de cette église. Il y prit part à la sainte Cène et remplit toutes les fonctions de sa charge avec ce zèle ardent que produit une foi vivante. De là, il passa à Augsbourg, parcourut les divers États protestants de l'Allemagne, visita ensuite Venise et une partie de l'Italie. Enfin, il arriva à Bâle, où il était encore en 1576. Ses recherches dans les bibliothèques, ses conversations avec les savants que cette ville possédait en si grand nombre, ajoutèrent beaucoup aux connaissances qu'il avait déjà sur toutes les branches de la littérature et en particulier sur la jurisprudence, à l'étude de laquelle il s'était voué. Pourquoi faut-il ajouter qu'après avoir si bien commencé, il finit par suivre l'exemple de son frère Pierre, en quittant l'Église où il était né, pour s'attacher à celle de Rome? Sa foi était un obstacle à ce qu'il s'exerçât à la pratique du barreau en France. Il préféra la sacrifier, extérieurement du moins, au désir qu'il avait de se faire un nom dans la carrière de la jurisprudence.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des travaux littéraires de cet infatigable auteur. Il mourut à Troyes, le 25 de janvier 1621, dans sa 78e année. Ce fut lui qui, par son testament, donna une grande partie de sa fortune et sa propre maison pour y fonder le collége, sur la porte duquel on lit encore ces mots qui en rappellent l'origine :

COLLEGIUM TRÆCO-PITHOEANUM.

Et au-dessous :

Τοις νομοις Πειθου.

Ce collége, transformé en Lycée, il y a dix ans, vient d'être transféré dans un plus bel emplacement. Le vieux

collége ainsi abandonné, doit, dit-on, céder la place à un marché couvert.

V.

Antoine.

Nous n'avons que fort peu de chose à dire sur le seigneur de Luyères. Nous savons seulement qu'il fut commissaire des guerres, puis maire de Troyes en 1610, ce qui donne lieu de croire que, sans être parvenu au degré d'illustration que ses frères ont atteint, il était lui aussi l'objet du respect et de la considération de ses concitoyens. Il avait épousé Jeanne de Hault. Nous ignorons si elle descendait de l'ancien maire de ce nom, dont il sera parlé sur la fin de cet ouvrage. Il mourut le 4 de mai 1619.

VI.

Jeanne.

Elle fut l'épouse de Jean Nivelet, seigneur de Dosches.

VII.

Perrette.

Elle fut mariée à Christophe de Vassan, négociant de Troyes. Elle fut une héroïne du parti religieux dans lequel son père l'avait élevée. Dès qu'il ne fut plus permis en France d'adorer Dieu et de le servir d'après l'Évangile et selon sa conscience, elle se retira à Genève, où l'illustre Théodore de Bèze exerçait son ministère. Elle mérita l'estime et les éloges des personnes les plus distinguées. Casaubon, dans ses lettres à Nicolas et Jean de Vassan ses fils, ne l'appelait que *dilectissimam fœminam*. Dans une lettre à Nicolas, écrite en 1605, il fait ainsi l'éloge de sa

mère dont on lui avait annoncé la mort comme prochaine : « Si votre respectable mère est encore sur la terre ou si elle est déjà arrivée au ciel, son sort est également heureux. Rien ne lui a manqué de tout ce qui peut assurer le bonheur dans cette vie et dans l'autre. Sans parler de toutes les qualités dont Dieu l'avait ornée, ne considérons que sa piété qui était la base de l'inébranlable fermeté qui l'a fait résister aux attraits d'une patrie qu'elle chérissait. Elle a tout sacrifié au bonheur de jouir de la parole de Dieu, soutenue dans ce parti par les exemples mêmes de faiblesse qu'elle avait sous les yeux, de la part de grands personnages qui n'avaient pas eu assez de force pour préférer les biens à venir aux biens présents (1). Que dirai-je des peines, des travaux, des soins auxquels elle s'était consacrée pour l'éducation de ses enfants? Occupez-vous, mon cher de Vassan, du bonheur d'avoir eu une telle mère. Ce n'est point en la pleurant, c'est en l'imitant que vous l'honorerez d'une manière digne d'elle. »

Nicolas de Vassan resserra les nœuds qui l'unissaient à la famille Pithou, en épousant Perrette Nevelet, fille de Jeanne sa tante. Pour fortifier encore cette alliance, Pierre Nevelet avait épousé dans le même temps Marie de Vassan, sœur de Nicolas. Celui-ci était le dernier des enfants de Perrette Pithou. Lui et Jean de Vassan, aîné de la famille, élevés par leur respectable et sainte mère dans la piété selon l'Évangile, y demeurèrent fermement attachés toute leur vie. Ayant quitté Genève, où Casaubon leur écrivait

---

(1) Cette phrase nous paraît être une évidente allusion à la défection de ses frères Pierre et François. C'est d'après elle que nous nous sommes cru autorisé à formuler notre jugement sur le vrai motif de leur abjuration, dans la courte Notice qui leur est consacrée.

encore en 1605, ils avaient passé en Hollande où ils se lièrent d'une étroite amitié avec Joseph Scaliger.

VIII.

Ambroise.

Celle-ci, qui était la plus jeune, épousa Claude de Marisy, seigneur de Valentigny.

On ne peut retenir ses larmes au récit de tout ce qu'elle eut à souffrir pour sa foi. Elle nous paraît digne à tous égards des éloges donnés par Casaubon à sa sœur de Vassan. Son humilité, son zèle, sa fermeté doivent servir de modèle à toutes les femmes chrétiennes. Nous aimerions savoir ce qu'elle devint après avoir surmonté les premiers périls de son évasion. Il nous paraît assez probable qu'elle alla à Genève rejoindre son mari et ses deux sœurs, pour jouir en commun des douceurs de la paix et des consolations du culte *en esprit et en vérité*.

Le souvenir de la famille Pithou vivra dans le cœur de tous les vrais enfants de la Réforme. Elle est un exemple frappant des fruits admirables que produit une éducation franchement chrétienne. Puisse la piété profonde dont plusieurs de ses membres furent animés, revivre au sein de nos propres familles et remplacer chez un trop grand nombre cette religion de forme et d'apparat qui ne saurait changer le cœur et qui le laisse dans son état de mort et de péché.

Troyes, le 1er août 1862.

CH. RECORDON, *pasteur*.

LE

PROTESTANTISME

EN CHAMPAGNE

CHAPITRE I.

Origine et fondation de l'Église. — Arrivée de Jean Dubec des Essarts; son arrestation, son supplice. — Le cordelier Morel; ses beaux commencements, sa défection. — Le colporteur Macé Moreau; ses aventures, son supplice. — Antoine Caracciole promu à l'évêché de Troyes. — Arrivée de Michel Poncelet, dit le Picard. — Haine du cordelier contre l'évêque. — Rétractation de Caracciole dans l'église Saint-Jean. — Il reçoit la visite de Michel Poncelet, d'un libraire de Genève et de N. Pithou. — Aventures de Girardin et tortures de Jeanne Fournet, sa servante. — La statue de Notre-Dame de Pitié.

En 1539, vivait à Troyes un homme justement honoré, tant à cause de ses vastes et profondes connaissances, que pour l'intégrité de son caractère. Pierre Pithou était son nom. Il avait alors deux fils jumeaux, Jean et Nicolas, âgés de 15 ans, auxquels il faisait suivre les cours d'instruction qui se donnaient au collége, dont un nommé Jean Lange

était principal. A cette époque, il arriva dans la ville un personnage appelé Nicolas Sticler, d'origine flamande. Il était très-versé dans la latinité, et grâce aux recommandations de P. Pithou, chez lequel il demeurait en qualité de précepteur des deux jeunes gens, on lui confia la direction d'une des classes du collége.

En ce temps-là, on commençait en divers lieux à attaquer de front quelques-uns des abus les plus criants de l'Eglise romaine. Ils étaient signalés dans des écrits soit en vers, soit en prose, qu'on lisait en cachette et qu'on se prêtait mutuellement, mais en recommandant le plus profond secret.

Sticler en avait lu un grand nombre avec beaucoup d'intérêt. Jusqu'alors aucune voix ne s'était élevée dans la ville de Troyes pour protester contre le christianisme dégénéré de cette époque. Dans la crainte d'être découvert, puis révoqué de ses fonctions, livré à la justice, Sticler avait transcrit en caractères qui n'étaient connus que de lui seul, ces petits traités de polémique. Il les cachait soigneusement dans le grand coffre de ses deux élèves et profitait de leur absence pour les relire tout à son aise.

Le mystère dont il cherchait à s'entourer parut suspect aux deux espiègles. A leur tour ils épièrent l'absence de leur maître pour tâcher de surprendre son secret. Les voilà donc un jour occupés à

dérouler les manuscrits. Au premier moment ils n'y peuvent rien comprendre; plus ils cherchent à en pénétrer le sens, et moins leurs efforts sont couronnés de succès. Cependant ils ne perdent point courage. Doués d'un esprit vif et pénétrant, ils finissent par découvrir le sens d'un mot. Qu'on juge de leur joie! Ce mot sera probablement la clé qui leur ouvrira l'intelligence des autres. En effet, à force de travail et de persévérance, tout le reste leur devient intelligible. Ils se mettent aussitôt en devoir de transcrire ces feuilles. Ils font plus; dans la crainte qu'elles ne leur soient ravies, ils s'appliquent, pour plus de sûreté, à les graver dans leur mémoire.

Sticler ignorant que son secret est découvert est de plus en plus frappé de l'intelligence précoce de ses élèves. Il leur donne un nouveau Testament en latin, ayant soin d'en souligner les passages qui doivent plus particulièrement fixer leur attention. Par ce moyen la lumière pénètre peu à peu dans leur esprit et dans leur cœur. A mesure que leurs yeux s'ouvrent à la vérité, ils voient tomber devant eux le prestige de tant de cérémonies et de vaines pratiques dans lesquelles on avait fait jusqu'alors consister toute la religion.

Frappé de l'effet produit sur de si jeunes cœurs par la lecture de l'Évangile, Sticler tâcha d'amener ses autres élèves à la connaissance des vérités du

salut. Il leur exposa la doctrine de la justification par la foi, que Luther, avec tant de raison, appelle *articulum stantis aut cadentis Ecclesiæ.* On vit alors combien il est vrai que la sainte parole de Dieu n'est pas faite seulement pour les esprits cultivés, mais *qu'elle donne la sagesse aux plus simples et qu'elle fait que les yeux voient,* comme l'a dit le Roi prophète. Ces jeunes gens, frappés de l'opposition qui existe entre certains enseignements de l'Église de Rome et ceux de l'Évangile, se sentirent de plus en plus attirés vers l'étude de la Bible. *Le levain spirituel* et pur avait fait *fermenter la pâte;* mais au lieu de parler de leurs nouvelles convictions avec mesure et discernement, il est probable qu'ils y mirent un peu trop du feu et de l'ardeur de la jeunesse. Le clergé s'en émut, et l'orage ne tarda pas à fondre sur la tête du jeune Jacques Collinet, qui était du village des Chapelles, à quelques lieues de Troyes. On l'accusa d'avoir tenu *quelques propos préjudiciables à la marmite papale.* Il fut arrêté, mis en prison, mais étant encore faible dans la foi et intimidé par de grandes menaces, il se rétracta, et fit amende honorable. Sticler comprit que, pour échapper à la tempête qui allait l'engloutir, il n'avait d'autre parti à prendre que de s'enfuir, et il se rendit aussitôt à Paris.

Cependant la sainte semence qu'il avait répan-

due ne tomba pas inutilement en terre, mais elle y germa et porta du fruit. De proche en proche elle gagna les cœurs, et Dieu, qui voulait se former dans cette ville un peuple et une Église, y suscita de zélés serviteurs. Le premier d'entre eux ne prêcha que par son martyre; c'était un prêtre appelé Jean Dubec, natif des Essarts, près de Sézanne, en Brie. Comment fut-il touché de la grâce de Dieu et amené à la pure connaissance de sa parole, nous l'ignorons. Nous savons seulement que sa conscience n'étant plus à l'aise, il abandonna sa cure et ses fonctions, pour se rendre à Strasbourg, où florissait alors une Église française. Étant pauvre et sans ressources, il fut contraint, au bout d'un certain temps, de se retirer en un village du comté de Montbéliard, chez un pasteur appelé Étienne Fagot, qu'il connaissait et qu'il aimait en qualité de compatriote. Malheureusement l'épouse de ce pasteur, soit qu'elle ne partageât pas complétement les convictions de son mari, soit qu'elle souffrît d'un état de gêne, puisqu'alors le salaire des pasteurs était insuffisant à leurs besoins, ne fit pas à son hôte l'accueil qu'il en avait espéré. Il quitta donc la demeure de son ami pour aller se fixer à Montbéliard chez un nommé Nicolas Brocard, qui le reçut avec beaucoup de joie. Au bout d'un certain temps, craignant d'être trop à charge à son ami, Dubec manifesta le désir de retourner en son pays

pour y recueillir quelque peu d'argent qu'on lui devait et payer ses dettes. Il pria son ami Brocard de vouloir bien l'accompagner, ce à quoi ce dernier consentit volontiers. Arrivés auprès d'un prieuré non loin de Sézanne, Dubec désira visiter le prieur, avec lequel il avait eu précédemment des entretiens édifiants, et dont il connaissait la piété. A peine était-il entré chez le prieur, qu'un prêtre de Sézanne apporta à celui-ci des lettres qui lui étaient destinées. Ce prêtre, apercevant Dubec, le fixa avec attention et crut le reconnaître. Dubec craignant d'être découvert, se sentait mal à l'aise. Il se retira pour se rendre immédiatement aux Essarts en compagnie de son ami; puis, réfléchissant qu'il valait mieux n'y arriver qu'à la nuit, il s'arrêta en chemin dans un village qui n'en est pas éloigné. De son côté, le prêtre se hâta de retourner à Sézanne, alla promptement trouver le juge, et pressa celui-ci d'envoyer ses sergents à la poursuite de Dubec. Les sergents, sur l'ordre qui leur en fut donné, se mirent aussitôt en route, et après s'être donné beaucoup de peine, ils finirent par découvrir l'homme qu'ils devaient arrêter. L'ayant saisi ainsi que son compagnon, ils les conduisirent à Sézanne où ils furent mis en prison; mais Brocard, sur les sollicitations du comte de Montbéliard, ne tarda pas à recouvrer sa liberté. Quant à Dubec, il fut traduit en cour de Parle-

ment, puis condamné à être dégradé et brûlé vif. En conséquence, il fut renvoyé par devant le bailli de Troyes, chargé de procéder à l'exécution de cet inique arrêt. La fermeté de sa foi et la constance qu'il fit paraître en présence du supplice, ne contribuèrent pas peu à fortifier le petit noyau de fidèles qui existait déjà dans cette ville. Dubec reçut avec joie la glorieuse couronne du martyre, au mois de juin 1543, en un lieu appelé *le Champ Harlot,* situé à l'entrée du chemin qui conduit au village des Noës.

Après lui, la Providence de Dieu se servit d'un moine pour éclairer et affermir le petit troupeau des fidèles. Ce moine s'appelait Morel. Il était fils d'un bourrelier de Troyes, et demeurait au couvent des Cordeliers. Pierre Pithou, qui avait déjà reçu de pures notions de la doctrine évangélique, par le moyen du célèbre Faber d'Étaples, avec lequel il était en grande relation d'amitié, fit la connaissance de Morel. Trouvant en lui beaucoup d'intelligence, il chercha à l'éclairer sur les vérités du salut; il lui prêta quelques bons livres de piété, et eut la joie de voir le cordelier se tourner vers le pur Évangile, et le prêcher avec beaucoup de force. On était alors en 1544. Ses prédications produisirent un immense effet et contribuèrent beaucoup à l'affermissement du troupeau naissant, qui ne perdait jamais l'occasion de les entendre.

Hélas! pourquoi faut-il ajouter que le zèle de Morel ne fut pas de longue durée? Séduit par l'orgueil et convoitant de hautes dignités ecclésiastiques, il comprit que la route dans laquelle il s'était engagé était un obstacle à ce qu'il devînt le provincial de son Ordre; aussi, dès ce moment, il mit autant d'acharnement à attaquer l'Église naissante, qu'il avait fait preuve de zèle et d'ardeur à la défendre et à l'édifier. Cette chute fut pour la jeune Église un grand sujet de douleurs et de scandale. On jugeait bien que c'était l'ambition qui avait été le seul mobile de sa défection. Voulant lui appliquer cet adage latin : *Honores permutant mores*, c'est-à-dire, les honneurs changent les mœurs, on disait communément *honores permutant Morel* (les honneurs ont perverti Morel). Ce pauvre homme eut une triste et déplorable fin. L'histoire de sa chute, de ses mécomptes et de son endurcissement vient confirmer cette parole du Sauveur : *Celui qui met la main à la charrue et qui regarde derrière lui, n'est point propre pour le royaume de Dieu.* (S. Luc, IX, 62.)

En 1549, un nommé Macé Moreau, qui avait mené une vie fort licencieuse, eut occasion de se rendre à Genève où il reçut de salutaires impressions en apprenant à connaître la parole de Dieu. Un libraire appelé Laurent, de Normandie, s'engagea à se faire colporteur de livres saints en

France. Macé Moreau passa par Troyes ; il alla voir une de ses anciennes connaissances, Jacques Cochet, qui avait reçu un grand profit des prédications de Morel, alors que celui-ci était encore fidèle. Macé lui raconta les grâces que Dieu lui avait faites à Genève et comment il avait été retiré de ses profondes ténèbres, puis amené à la pure lumière de la sainte parole. Son ami, ravi de joie et d'étonnement en apprenant ce changement si merveilleux, l'exhorta à user d'une extrême prudence pour ne point s'exposer à de graves dangers.

Le lendemain, Macé rencontra un nommé Nicolas Vautrin, dit le *grand Colas*, qui sortait de l'église St-Jean. Macé le connaissait de vieille date pour avoir acheté de lui des bourses, alors qu'il se livrait à un petit commerce de mercerie. Après avoir causé, tout en cheminant, Vautrin l'engagea à entrer chez lui. Là, Macé n'écoutant que son zèle et n'ayant aucune défiance de celui qui l'accueillait dans sa demeure, et qui était un *papiste renforcé*, lui parla de sa nouvelle profession de colporteur biblique. Il lui montra un petit livre publié en 1544 par un Picard, nommé Antoine Marcou, autrefois jacobin, et pour lors ministre de la parole de Dieu en l'église de Versoix, près de Genève. C'était un livre de controverse. Vautrin parcourut ce livre, qui excita vivement sa curiosité, et de-

manda à le garder jusqu'au lendemain. Après avoir vainement prié Macé de rester et de souper avec lui, il l'engagea à revenir le voir au plus tôt. Le colporteur s'étant retiré, Vautrin n'eut rien de plus pressé que d'aller montrer ce livre au vicaire de St-Jean qui, à cette lecture, s'émut de colère et d'indignation. « Il faut faire arrêter ce misérable! s'écria-t-il; mais auparavant, il est nécessaire de savoir où il a placé son dangereux dépôt de livres. » Macé, fidèle à sa promesse, ne tarde pas à retourner chez l'ami qui lui a fait un si aimable accueil. Celui-ci fait semblant d'avoir été touché, convaincu par la lecture du livre qui lui a été prêté. Pendant que l'entretien se prolonge, Vautrin fait appeler secrètement le lieutenant criminel Marc Champy, qui ne tarde pas à se présenter. Ce lieutenant, qui avait précédemment reçu de bonnes impressions religieuses, mais qui était retourné au monde, interroge le colporteur, l'oblige à lui présenter sa balle, et en déclare le contenu comme étant très-dangereux. En conséquence, il l'arrête et le fait conduire en prison. Durant les nombreux interrogatoires qu'il eut à subir, Macé rendit à la vérité le plus beau témoignage. Après une assez longue détention, survint un arrêt du Parlement, qui confirmait la première sentence de Champy, et en vertu de laquelle Macé était condamné à être brûlé vif. Comme il était en chemin pour aller su-

bir sa sentence, il éleva les yeux vers le ciel, et d'un cœur joyeux et serein, il se mit à chanter :

Quand j'ai bien à mon cas pensé
Une chose me reconforte,
Quand mon corps sera trépassé
Mon âme ne sera pas morte.

C'était le commencement d'un cantique de l'époque, qui exprimait les sublimes espérances du chrétien, appelé à donner sa vie pour le nom de son Sauveur. Il le chanta en entier, montrant ainsi que loin d'en avoir honte, il était heureux de mourir pour confesser son adorable maître. Arrivé sur la place de Saint-Pierre, en face du grand portail de la cathédrale, il monta sans trouble ni frayeur sur le bûcher où son corps allait être réduit en cendres et il rendit son âme à Dieu, en implorant sa miséricorde, au nom de Jésus-Christ. C'était le 18 octobre 1549.

En 1550, Antoine Caracciole, fils de Jean, prince de Melpha, quitta l'abbaye de Saint-Victor, à Paris, pour venir occuper le siége épiscopal de Troyes. Son arrivée fut saluée avec joie par tous ceux qui prenaient plaisir à entendre la pure prédication de la parole de Dieu, parce qu'il l'annonçait non-seulement avec talent, mais encore avec beaucoup de force et de fidélité. Ses prédications attiraient un immense auditoire. On était ravi des

grâces de sa brillante éloquence; ce qui en rehaussait encore le prix, c'est qu'on n'avait pas souvenir d'avoir vu un évêque monter en chaire.

Quelques mois après l'arrivée de l'évêque, un nommé Michel Poncelet, dit le Picard, cardeur de laine, homme simple et sans instruction, mais éclairé par l'étude de la sainte parole de Dieu, vint à Troyes. Il s'arrêta d'abord à Bréviandes qui n'en est pas éloigné, parce qu'il tenait à y visiter des amis qu'il savait fort bien disposés en faveur de l'Évangile. Nicolas Pithou ayant ouï parler des bénédictions spirituelles que cet humble serviteur de Dieu avait reçues, alla le voir en ce lieu. Les amis de Michel avaient tant de joie à l'entendre leur expliquer les Écritures, qu'ils prièrent Pithou de l'engager à se fixer à Troyes, afin de prendre soin de l'Église naissante en attendant qu'elle fût pourvue d'un Pasteur. Michel s'était d'abord proposé de retourner à Genève où il s'était développé et affermi dans la connaissance des vérités du salut. Cependant, sur les instances qui lui furent faites, il se décida à aller chercher son ménage à Meaux, en Brie, pour s'établir à Troyes. Dès son arrivée, il s'occupa à tenir des réunions d'édification par le moyen desquelles il fit beaucoup de bien. Il fut un instrument béni de Dieu pour le salut et la conversion d'un grand nombre d'âmes. On peut citer entr'autres le cordonnier Martin Fournet qui

fut en grande édification par sa foi et par sa vie. Quand plus tard, il ne fut plus permis de jouir de la liberté de conscience et de culte, Fournet, malgré son âge avancé et ses infirmités, se décida à aller se fixer à Genève, avec sa famille. Il y mourut peu de temps après dans la paix de son Sauveur.

Le cordelier Morel qui était devenu l'un des plus fougueux adversaires des nouveaux réformés, après en avoir été l'ami et le soutien, saisissait toutes les occasions d'entraver le ministère de l'évêque et de lui nuire. Dans ce but, il anima contre lui le clergé alors fort nombreux et l'invita à le dénoncer à l'archevêque de Sens comme étant suspect et entaché d'hérésie. Caracciole, voyant l'orage gronder sur sa tête, prit conseil de deux moines en qui il avait grande confiance. L'un était Nicolas Boucherat, abbé de Citeaux, et l'autre La Ferté, abbé de la Challade, en Lorraine. Le premier est d'avis que l'évêque tienne tête à Morel et à son parti ; l'autre, au contraire veut que Caracciole use de certains ménagements pour conserver son évêché. Michel Fartrier, curé de Saint-Jean, homme peu honorable, finit par engager l'évêque à faire une rétractation publique de ses erreurs. Il serait trop long de rappeler ici les ignobles motifs qu'il mit en avant pour l'y décider. Cette rétractation devait avoir lieu le soir du dimanche suivant, dans l'église Saint-Jean.

Quand ce jour fut arrivé, l'évêque se trouva dans une très-grande perplexité. Durant tout son repas, il ne fit que gémir et soupirer, se sentant mal à l'aise avec sa conscience qui lui reprochait l'infidélité dont il allait se rendre coupable. N. Pithou, affligé du scandale que cette défection allait causer à l'Église évangélique, se rendit auprès de lui pour l'exhorter à ne point commettre une faute si grave. Il crut un moment, ainsi que beaucoup d'autres, que l'évêque ne faiblirait point, et que, loin d'abjurer les saintes vérités de la foi, il les soutiendrait avec force, en s'appuyant sur les saintes Ecritures.

Caracciole paraissant touché de ses exhortations exprima le désir que les réformés vinssent l'entendre en grand nombre et prissent note des idées qu'il se proposait de développer dans sa prédication. Plein de joie et d'espérance, Nicolas Pithou et ses amis ne manquèrent pas de se rendre à l'église Saint-Jean à l'heure convenue. L'église ne tarda pas à se remplir d'auditeurs, plus ou moins bien disposés en faveur de l'orateur qui allait se faire entendre. L'évêque monta en chaire ; mais quelle ne fut pas la consternation, la douleur de ses véritables amis en l'entendant se mettre en opposition avec tout ce qu'il avait précédemment prêché avec tant de force et de courage. L'étonnement des fidèles fut si grand, leur douleur si vive et si profonde, que la plupart d'entr'eux quittèrent leurs

places, retournèrent dans leurs demeures et dès ce moment rompirent toutes relations avec l'évêque apostat.

Le pauvre évêque était néanmoins fort à plaindre. Il était souvent agité par d'affreux remords. Il regrettait de n'avoir plus à sa portée certains bons livres de piété qu'on lui prêtait auparavant. Sur ces entrefaites arriva à Troyes un libraire de Genève abondamment pourvu de tous les excellents livres qui se publiaient dans cette ville. Pithou crut devoir en donner avis à l'évêque en lui envoyant le catalogue de ces livres. Caracciole en désigna un certain nombre et désira être mis en communication avec ce libraire. Celui-ci, informé de la conduite de l'évêque et affligé de son infidélité, hésita à se rendre auprès de lui; mais comme Michel le Picard désirait avoir une occasion favorable de conférer avec l'évêque, sans être connu ni remarqué, il pressa tant le libraire, qu'il le décida à se rendre à l'évêché en lui offrant de l'accompagner. Nicolas Pithou voulut aussi aller avec eux auprès de Monseigneur. Quand ils furent introduits, l'évêque prenant Michel pour le libraire, entra en conversation avec lui. De propos en propos, le fidèle Michel en vint à reprocher à l'évêque sa faiblesse et sa lâcheté. Il lui montra combien il avait été un grand sujet de scandale et d'affliction pour ceux qu'auparavant il avait tant édifiés.

Il le mit en présence du jugement de Dieu qui ne saurait laisser impunie une faute si grave, une chute si affligeante. Il lui rappela les tendres bontés du Seigneur pour tous ceux qui reviennent à lui avec douleur et avec larmes. Il somma l'évêque de rentrer sérieusement en lui-même et de confesser publiquement ses torts, afin de lever le scandale qu'il avait causé dans l'Église.

L'évêque fut tout surpris d'entendre un homme du peuple lui parler avec autant d'énergie. Ce langage empreint d'onction et de charité lui toucha le cœur au point de lui faire verser des larmes. Il s'excusa, s'humilia, reconnut franchement sa faute, et exprima le désir de la réparer à l'avenir.

Au commencement de l'année 1554, Pierre Pithou, le père, tomba gravement malade. Ce digne homme connaissait depuis un certain nombre d'années les vérités du salut. Le point si important de la justification par la foi aux seuls mérites de Jésus-Christ lui était clair et familier. Néanmoins il continuait encore à aller à la messe, grâce à un certain livre faussement attribué à Martin Luther, et qui avait pour titre : *Le Calendrier qui dispense l'homme fidèle et lui permet de se trouver à la messe et aux vêpres des catholiques, à cause des Psaumes, des Prières, de l'Évangile, de l'Oraison dominicale et autres telles choses bonnes qu'on y dit et chante, quoiqu'il y ait du vice mêlé.* Son fils

Nicolas ayant vu ce livre entre les mains de son frère jumeau, le prit et le jeta au feu, afin qu'il ne fût plus à leur digne père une pierre d'achoppement. Il y avait un point sur lequel le vieillard n'avait pas encore d'idée nette et précise, c'était celui de la sainte Cène. Son fils Nicolas eut la joie de le lui faire bien saisir, en lui exposant les passages des saintes Écritures qui en déterminent le sens. Dès ce moment, ce digne homme demeura ferme en la profession de l'Évangile, et ne voulut plus prendre part aux pratiques et aux cérémonies de l'Église romaine. Quelques parentes qui y étaient très-attachées, le voyant en grand danger de mort, tentèrent vainement de l'engager à se confesser à un prêtre. Il repoussa leurs instances, parce qu'il avait, disait-il, le bonheur de connaître et de posséder dans son cœur *Celui qui seul a le pouvoir de perdre et de sauver*, et qui a dit dans sa parole : *Venez à moi, vous tous qui êtes travaillés et chargés; je vous soulagerai, et vous trouverez le repos de vos âmes.* (Math. XI, 28.)

Son médecin, Barthélemy Allion, membre zélé de l'Église évangélique, voyant que le malade approchait de sa fin, crut devoir en prévenir ses fils et son gendre Nevelet. Ceux-ci firent venir le fidèle Michel que le vieillard connaissait pour l'avoir vu plusieurs fois chez ses fils. Il l'avait même entendu dans des réunions d'édification qui avaient lieu dans

la maison du docteur. Dès que Michel parut, le malade le reconnut, sa face s'illumina, la joie brilla dans ses yeux, et lui tendant affectueusement la main, il lui exprima le bonheur qu'il éprouvait à le voir, en lui disant : *Eh, vous voilà, mon ami!* Michel s'approcha du lit, se mit à genoux et pria à haute voix avec beaucoup de ferveur. Il interrogea le malade sur sa foi et sur ses espérances, lui parla du Seigneur Jésus, l'unique sauveur des pécheurs et du bonheur qu'il y a à le connaître et à l'aimer.

Les paroles de Michel furent tellement bénies d'en haut, que le vieillard prouva par ses dernières paroles qu'il avait bien la paix et la joie de son salut; puis, joignant les mains, il entra dans une courte agonie, et remit paisiblement son âme entre les mains de son fidèle Créateur, le 17 avril 1554. Ayant eu des soupçons sur la cause de sa mort, on fit l'autopsie du cadavre, et l'on crut avoir la triste preuve que le poison avait abrégé ses jours. Dans quel but et par quel motif une main criminelle avait-elle travaillé à hâter sa fin? C'est ce qui ne sera révélé que dans le grand jour, où tout sera mis en évidence, et où les secrets des cœurs seront manifestés.

L'état de l'Église évangélique était pour lors assez prospère et paisible, mais peu s'en fallut qu'il ne fût tout à coup troublé. On était en 1555. Un nommé Pierre Girardin, natif d'Ervy, enquê-

teur au bailliage de Troyes, rencontra un jour devant sa porte un prêtre de l'hospice de Saint-Bernard (1), nommé messire Pierre, qui demeurait dans la maison attenant à la sienne. Ce prêtre était un homme très-méchant et fort dangereux. On disait qu'il avait été contraint de quitter son pays pour un meurtre qu'il avait commis. Bien que Girardin connût l'Évangile et en fît profession, il avait le grand défaut d'être caustique et railleur. En l'entendant, quelqu'un qui ne l'aurait pas connu aurait eu de la peine à découvrir son sentiment en fait de religion. C'était pour lui un moyen de ne pas se compromettre et d'éviter des désagréments. Girardin aborde le prêtre et le met si mal à l'aise par ses malins propos, que celui-ci n'y voit qu'une intention de l'offenser. Il s'en plaint à quelques personnes qui lui conseillent de profiter de la première et bonne occasion qui se présentera pour le punir de sa malignité et s'en venger. En conséquence, il combine un plan avec messire Blaise Drouyneau, vicaire de la Madelaine, et ne tarde pas

---

(1) Le centre de son emplacement est représenté aujourd'hui par l'hôtel de France, n° 20, de la place de la Bonneterie, et n° 33 de la rue de la Monnaie.

Cette note topographique et les suivantes sont puisées dans la *Revue étymologique et historique* de M. Corrard de Breban, intitulée : *les Rues de Troyes, anciennes et modernes.*

à le mettre à exécution. Ce plan, c'était de gagner le jeune domestique de Girardin, nommé Antoine Varoclé, *bien connu pour papiste,* et de le charger de veiller avec soin sur tout ce qui se passerait dans la maison de son maître.

Michel Poncelet allait souvent dans cette maison, pour y tenir des assemblées d'édification. Quand celles-ci devaient avoir lieu, Girardin avait soin d'envoyer son domestique faire des commissions, pour ne pas être décelé par lui. Comme cela revenait assez souvent, le rusé serviteur soupçonna qu'en son absence il se passait des choses qu'on tenait à lui cacher. Or, comme le jour de Pâques, son maître l'avait envoyé quelque part, Varoclé fit semblant de partir, puis, revenant sur ses pas, s'introduisit tout doucement et sans bruit dans la maison, et se blottit dans une chambre attenante à celle de son maître. Celui-ci se croyant en lieu de sûreté, puisque les portes étaient bien fermées, prêta l'oreille aux discours de Michel, qui parlait à voix basse. Le serviteur étant sorti de sa retraite, alla raconter le fait à l'un de ses amis qui était clerc au greffe. Ce clerc, à son tour, en parla à un autre qui, charitablement, crut devoir en informer Girardin. Pour éviter à l'avenir l'espionnage de Varoclé, car à cette époque une délation de cette nature pouvait avoir les plus graves conséquences, Girardin comprit qu'il devait se débarras-

ser de son domestique, en cherchant quelque prétexte pour le renvoyer de son service. Celui-ci ayant commis une faute, Girardin profita de l'occasion pour le tancer vivement... et le frapper. Varoclé, transporté de colère, sort, s'en va et court chez le vicaire Drouyneau. Il lui raconta qu'un certain petit homme venait assez souvent chez son maître, que la domestique, nommée Jeanne Fournet, avait ordre de l'aller chercher; qu'une fois entré dans la maison, on en fermait soigneusement les portes, puis, que cet inconnu lisait, priait, prêchait, mais à voix basse. Il ajouta que Girardin avait coutume de le faire sortir de la maison, lui Varoclé, en se servant pour cela tantôt d'un prétexte, tantôt d'un autre.

Le vicaire enchanté de ces révélations, conduit Varoclé chez le lieutenant criminel pour y faire sa déposition, et lui-même dépose à son tour que, portant un jour le saint Sacrement à la femme de Girardin malade, il rencontra sur l'escalier le mari qui se montra plein d'irrévérence envers la sainte hostie; car, en voyant le saint calice, il dit avec mépris, en le montrant du doigt : *Qu'est-ce que cela?* sans s'agenouiller ni donner aucune marque de respect et d'adoration. Au même instant arrive messire de Saint-Bernard, qui vient aussi déposer sa plainte. Il dit qu'il a vu entre les mains de la servante Jeanne Fournet un nouveau Testament

en français, qu'il l'a entendu plusieurs fois chanter des Psaumes de Marot, et qu'il l'a vue jetant dans la rue, en temps de carême, des plumes de volailles. Sur ces dépositions, prise de corps est décrétée contre Girardin, sa femme et Jeanne Fournet. Girardin informé à temps prit la fuite ; les deux autres se cachèrent chez des amis.

Girardin fut ajourné à trois jours pour répondre aux charges et accusations portées contre lui. Il fut décidé que ses biens seraient saisis après en avoir fait l'inventaire. En conséquence, le lieutenant criminel Jacquinet, accompagné de ses sergents, se rendit à la demeure de Girardin, pour procéder à ce dit inventaire. A peine y était-il entré, que Jeanne Fournet se disposait à y entrer aussi pour prendre quelque meuble, quand un voisin, parent de la femme de Girardin, nommé Simon d'Estambert, se hâta d'accourir et lui dit : *Eh, pauvre fille, arrête, tu vas te perdre!* puis il la couvrit de son manteau et l'emmena chez lui. C'est ainsi qu'elle échappa aux poursuites du lieutenant criminel, par un effet de la bonté de Dieu qui veillait sur elle. Craignant d'être à charge à son hôte, elle ne voulut pas séjourner plus longtemps chez lui. Son frère Guillaume, qui était libraire et qui avait la crainte de Dieu, voulut l'engager à se rendre chez leur père; mais comme le bruit courait qu'elle avait été arrêtée et mise en

prison, elle jugea plus prudent de se retirer chez Michel Angenoust, qui était marchand drapier. Bien qu'il fût catholique zélé, il la reçut chez lui avec empressement et s'intéressa vivement à elle, parce qu'il était fort lié d'amitié avec le père de Jeanne. Il plaida sa cause auprès du lieutenant criminel, qui répondit qu'on n'avait qu'à la lui présenter, en ajoutant avec serment, qu'il ne lui serait fait aucun mal. Angenoust se fiant à cette parole, la conduisit auprès de lui, mais aussitôt, le lieutenant foulant aux pieds sa promesse, fit jeter Jeanne en prison.

Le lieutenant Jacquinet procédant à l'inventaire du mobilier de Girardin, trouva en son étude, un cahier de papier blanc, à la fin duquel était la liste des membres de l'Église. Tout joyeux de cette découverte, qui devait amener l'arrestation et l'emprisonnement d'un si grand nombre de *Huguenots*, comme on les appelait alors, Jacquinet en fit part à quelques-uns de ses amis *zélés papistes*. Cette nouvelle ne tarda pas à transpirer; aussitôt bon nombre de fidèles se hâtèrent de prendre la fuite. Le lieutenant, qui ne demandait que *charrette brisée* (bien qu'il eût autrefois paru goûter *les sentiments de la réforme*), résolut d'aller, avec la liste qu'il avait entre les mains, faire une enquête secrète dans les maisons des réformés, espérant y découvrir des livres de piété qui, pour lors, étaient

si sévèrement prohibés. Il aurait ainsi sujet de verbaliser contre eux et de les traduire en jugement ; mais, pour ne pas paraître agir avec trop de précipitation, il fit cette enquête sous prétexte de découvrir la retraite de Michel Poncelet. En conséquence, suivi d'un grand nombre de sergents, il se mit en devoir de faire partout de minutieuses perquisitions. Peine inutile ! Les réformés, agissant avec prudence, avaient placé en lieu de sûreté tout ce qui aurait pu les compromettre. Il y eut cependant un peintre, nommé Claude de Saint-Loup, qui courut un grand danger. Il demeurait en face des Cordeliers, à l'entrée de la rue du Paon. Le lieutenant et les sergents montaient déjà l'escalier de la maison, quand le peintre, qui n'avait pas été averti assez à temps, courut en toute hâte porter ses livres au grenier. Les sergents ayant fouillé, visité partout, dans le bas de la maison, voulurent monter au grenier, mais Dieu permit qu'ils n'aperçussent point ces livres, bien qu'ils fussent épars sur le plancher. Michel Poncelet ne fut point découvert. Le bon Dieu fit éclater la merveilleuse protection dont il le couvrait, car un jour que les sergents entraient dans une maison et qu'il en sortait, lui, ignorant qu'on venait l'y chercher, passa à côté d'eux, et ils se saluèrent fort poliment.

Dans la crainte que la pauvre Jeanne Fournet, toujours prisonnière, pressée par les tourments

qu'on devait lui faire subir, ne vînt à nommer ceux qui assistaient aux réunions d'édification qui se faisaient chez son maître, il fut résolu qu'en attendant l'issue de cette affaire, Michel Poncelet sortirait de la ville et s'en retirerait pour quelque temps.

Le lieutenant criminel ne tarda pas à procéder à l'interrogatoire de Jeanne, en employant tous les moyens possibles pour l'engager à faire de compromettants aveux. « Viens! lui disait-il, approche! tu es une belle fille; voudrais-tu te perdre par ta faute? Je sais que ton intention est de te retirer à Genève; eh bien, si tu le veux, je te ferai accompagner jusqu'à cinquante lieues d'ici, et conduire en toute sûreté. Je te donnerai l'argent nécessaire pour ton voyage, mais à une condition! c'est que tu m'avoues qu'il s'est fait des réunions chez ton maître, c'est que tu me fasses connaître les noms de ceux qui avaient coutume de s'y rendre. Quel est le nom de celui qui prêchait dans ces réunions et chez qui se tient-il caché? » Ces instances et ces promesses ne firent point fléchir la pauvre Jeanne qui, pour rien au monde, n'aurait consenti à trahir son secret. Nous nous garderons bien de rapporter ici les sales et dégoûtants propos que ce vil misérable adressait à cette jeune fille en l'interrogeant. Voyant qu'il n'en pouvait obtenir aucun aveu, il la fit mettre à la torture. L'exécution de

cette horrible sentence fut confiée à un conseiller du juge présidial, nommé Pierre Feloux. Cet homme irascible et barbare fit preuve d'une grande cruauté. La question lui fut donnée avec autant d'inhumanité que pour les brigands et les assassins. Vaincue par l'excès de la souffrance, cette pauvre fille jetait des cris lamentables, mais ce juge brutal et sans entrailles n'en paraissait point ému. *O mon Dieu,* disait-elle en fondant en larmes, *mon Dieu! assiste-moi! soutiens-moi par la vertu de ton Saint-Esprit! Tu as dit dans ta parole : « Invoque-moi dans ta détresse, je t'en délivrerai et tu m'en glorifieras.* » (Ps. L, 15.) *Seigneur, je te réclame, je t'appelle à mon aide!* Alors Feloux lui cria : *Prie plutôt la bonne Vierge Marie! — Eh,* répondit la pauvre fille, *elle est maintenant bien heureuse, car elle est au Paradis.* Sur cette réponse, Feloux s'adressant à ceux qui la torturaient, leur dit : *Vous le voyez! elle en est, elle en est, tirez plus fort!* Deux sergents de la religion romaine, dont l'un nommé Jean Deverd et l'autre Claude Tisserand, qui assistaient à cet affreux spectacle, furent contraints de se retirer, vaincus par la douleur et par les larmes. Dieu soutint tellement le courage héroïque de sa fidèle servante, qu'il ne fut décidément pas possible de lui arracher le moindre aveu. Elle aimait mieux mourir que de compromettre un seul de ses frères en la foi. Après

avoir été ainsi brisée et torturée, elle ne pouvait plus porter ses mains à sa bouche. Elle demeura impotente pendant le reste de ses jours.

Girardin fut condamné par défaut à être brûlé en effigie, et Jeanne, d'assister à l'exécution de la sentence. La femme de Girardin fut condamnée à assister à une petite messe qu'elle ferait dire dans l'église de la Madelaine. Ces arrêts furent ponctuellement exécutés; mais comme la pauvre Jeanne était perclue de tous ses membres et incapable de se mouvoir, on la traîna à l'endroit où la sentence devait recevoir son exécution. Dès qu'elle eut un peu recouvré ses forces, elle prit le parti d'accompagner son vieux père à Genève, où elle put terminer sa vie en paix.

Girardin ayant pris connaissance du jugement qui le condamnait, en appela à la cour du Parlement. Celle-ci le renvoya par devant le bailli de Vitry, en Pertois, ou son lieutenant-criminel. Là on entendit les témoins à charge, mais leurs dépositions ne s'accordaient pas; celles de messire Pierre et du vicaire Drouyneau étaient si peu satisfaisantes, que peu s'en fallut qu'ils ne fussent arrêtés eux-mêmes, comme faux témoins, guidés uniquement par la haine et par la passion. Girardin fut libéré, réintégré dans tous ses droits et rentra en possession de tous ses biens; mais on lui donna dès lors le sobriquet de *Maubrulé*. Ce

jugement équitable ranima le zèle et le courage des fidèles. Ils recommencèrent à tenir leurs petites et modestes assemblées avec un peu moins de crainte qu'auparavant.

A peine cette tourmente était-elle passée qu'il en survint une autre dont les suites furent graves.

Il y avait sur le portail de l'Hôtel-Dieu, du côté où jadis était le Palais (maintenant place du Préau), une statue en pierre, appelée *Notre-Dame de Pitié*. Elle était en fort grande vénération à cause des guérisons et des miracles qu'on lui attribuait : aussi bon nombre de femmes dévotes venaient s'agenouiller devant elle et implorer son assistance. Le 9 septembre 1555, jour de *la Conception de Notre-Dame*, l'une de ces dévotes arriva devant ledit portail, se mit à genoux et récita ses oraisons ; puis, jetant un regard suppliant vers la statue, que vit-elle ! ô surprise, ô douleur, la sainte n'avait plus de tête. Elle poussa aussitôt de grands cris de douleur et d'indignation à cause de l'outrage qui avait été fait à cette image vénérée, en la privant de son chef. Le bruit de cet horrible attentat ne tarda pas à se répandre dans la ville. La foule se rassembla et ne manqua pas d'accuser les *Huguenots* d'être les auteurs de cet odieux forfait. Cependant, un peu plus tard on retrouva la tête, au pied du mur, dans la cour de l'hospice. On la remit en place, mais en secret, et quand le peuple la vit de

nouveau, il se mit à crier au miracle. Cette tête étant en craie et ayant séjourné dans l'humidité, on prétendit qu'elle pleurait et demandait ainsi réparation de l'outrage qui lui avait été fait. Les prêtres se rassemblèrent et firent une procession solennelle. L'irritation du peuple était grande et il ne manquait pas de fanatiques pour l'exciter encore davantage en le poussant à se ruer sur les huguenots. Ceux-ci étaient cependant parfaitement innocents, comme l'événement ne tarda pas à le prouver. Ils n'en étaient pas moins dans d'horribles angoisses, car ils s'attendaient à chaque instant aux plus grands malheurs. Ils se hâtaient de mettre en sûreté leurs effets les plus précieux dans la crainte d'un pillage. Cependant, Dieu dans sa bonté, eut compassion d'eux, en contenant cette multitude effrenée; puis l'orage s'apaisa peu à peu et l'on rentra dans le calme. Une dame pieuse fit faire à ses frais une autre statue qui fut même en plus grande vénération que la précédente. L'opinion publique n'en persistait pas moins à affirmer qu'il n'y avait que les huguenots assez impies et audacieux pour avoir pu commettre un si grand sacrilége.

A quelque temps de là, un moine de l'Hôtel-Dieu, nommé messire Fiacre, tomba grièvement malade. Se voyant en grand danger de mort et près de s'en aller rendre compte devant Dieu,

touché de crainte et de remords, il fit appeler un prêtre, de même que les principaux notables de la ville. Quand ils furent tous auprès de son lit, ils fit l'aveu d'être le seul auteur de l'attentat qui avait causé tant d'émotion. Il ne craignit pas de reconnaître qu'il ne l'avait fait que par un zèle, sans doute mal entendu, afin d'en faire accuser les huguenots et amener ainsi leur complète extermination.

CHAPITRE II.

Les processions blanches. — Voyage de l'Évêque à Rome. — Son passage par Genève à son retour. — Sa visite à Calvin. — Laboudevière dit Chamarin, sa conversion, son supplice. — Jean Marchant et Guillaume Fourteau. — Rixe entre les prêtres et les vicaires de Saint-Étienne. — Dangers courus par les fidèles à cette occasion. — Claude Portesaint; son massacre. — Histoire de Jean de Gannes, son arrestation. — Passage par Troyes du ministre Macart de Genève. — Visite de Belin, lieutenant particulier, à de Gannes, en prison. — Passage par Troyes du ministre Larivière. — Girard de Corlieu, pasteur à Troyes. — Suite de l'histoire de Jean de Gannes, qui reçoit en prison la visite de Mesdames de Chamgobert et de Valentigny.—Délivrance merveilleuse de de Gannes.—Triste fin de l'orfèvre Guillaume de Marisy. — Aventures de l'apothicaire Innocent de la Huproie.

En 1556, il y eut au printemps et en été une très-grande sécheresse. Depuis l'époque du carême, le ciel semblait d'airain. Il ne tomba un peu de pluie que la veille de la Fête-Dieu. Toutes les récoltes étaient dans un état languissant faute d'eau. Dans le but d'amener un changement favorable et d'obtenir d'abondantes pluies, on eut recours aux *Processions blanches*. Celles-ci devaient être comme on n'en avait encore jamais vu de pareilles. Tous les villages des environs de Troyes, dans un rayon de cinq à six lieues, décidèrent, d'après l'avis de leurs prêtres, que tous les enfants de l'un et

de l'autre sexe, en âge de supporter la fatigue du voyage, marcheraient deux à deux, nu-pieds, affublés d'un linceul pour tout vêtement; que l'un d'entr'eux chanterait les litanies de la Vierge et des Saints, auxquelles tous les autres répondraient par les *Ora pro nobis*. Ils devaient se rendre à la cathédrale de Saint-Pierre, pour y présenter leurs offrandes devant les châsses de sainte Hélène et de sainte Mabhie, les priant d'intercéder pour obtenir la pluie si nécessaire et tant désirée. Dans tous les villages par où la procession devait passer, il y avait des tables dressées et des tonneaux de vin pour nourrir et désaltérer ces jeunes pèlerins. A Troyes, il en était de même. Il y avait aussi, mais à part, des processions d'hommes et de femmes, n'ayant d'autre vêtement qu'un linceul. La chaleur étant très-intense, on profitait de la fraîcheur de la nuit pour retourner chacun chez soi, non plus en rangs, mais pêle-mêle et sans distinction d'âge ni de sexe. L'histoire rapporte qu'il se commit d'innombrables outrages à la pudeur.

En quelques lieux on joua des scènes de la Passion du Sauveur. Il arriva quelque part que celui qui était chargé de figurer Jésus-Christ, marchait tout nu, lié, garrotté et conduit par deux autres qui représentaient les bourreaux le menant au supplice, ayant en main des verges dont ils le frappaient. Ceux-ci remplirent si bien leur rôle, que le

pauvre infortuné en mourut peu de jours après. L'auteur du récit ajoute que si, dans une autre localité, proche de la ville, on eût moins épargné les coups de verges à celui qui jouait le même rôle, cela l'aurait si bien mortifié et rafraîchi, qu'on ne l'eût pas, la nuit suivante, surpris en flagrant délit d'adultère avec celle qui représentait la vierge Marie.

Les habitants de Troyes, de toute classe et de tout rang s'empressèrent d'imiter l'exemple des gens de la campagne. A tous les coins de rue on voyait des autels avec statues et cierges allumés, devant lesquels la multitude s'agenouillait pour réciter des oraisons. On allait d'une église à une autre, dans le costume par trop simple dont nous avons parlé. C'est de là que vint le nom de *processions blanches* qui leur fut donné. Ces excès de fanatisme étaient portés si loin, qu'on regardait de travers et avec indignation ceux qui, attachés de cœur aux enseignements de la parole de Dieu, repoussaient de telles pratiques et cérémonies. On se moquait d'eux tout ouvertement; on les appelait des mécréants et des impies.

Les autorités de la ville craignant qu'en un temps de sécheresse aussi prolongé, il ne se trouvât des boutefeux pour causer d'aussi grands dommages que cela était arrivé à Tonnerre, décidèrent de faire garder les portes de la ville et d'établir des

gardes de nuit. Cela mit fin à toutes ces mômeries.

Les assemblées religieuses des réformés continuèrent à se faire, tantôt dans la ville, tantôt dans la campagne, en usant de certaines précautions pour qu'elles ne fussent pas troublées. Il arriva néanmoins qu'une réunion qui se tenait un certain jour, près du couvent des Chartreux, faillit avoir de fâcheuses suites. Quelques campagnards se rendant à Troyes, passèrent auprès du lieu où l'on était rassemblé. A la vue de cette multitude réunie dont ils ne comprenaient pas le but, la peur les prit et ils précipitèrent leur marche vers la ville. Chemin faisant, ils rencontrèrent un frère convers, Guillaume Lambinet qui était en course pour les affaires de son couvent. Ils lui firent un récit aussi exagéré que ridicule de ce qu'ils croyaient avoir vu et entendu. Le frère convers ne tarda pas à soupçonner la véritable cause de ce rassemblement, et se hâta d'aller en informer le lieutenant-criminel. Celui-ci, après avoir placé des sergents à la porte de la ville par laquelle il pensait que les membres de la réunion rentreraient, courut avec d'autres sergents à l'endroit indiqué; mais en y arrivant, *il n'y trouva que le nid*, chacun ayant eu le temps de regagner sa demeure par des chemins différents. Dès ce jour les Réformés redoublèrent de prudence.

Revenons à l'évêque Caracciol. Le pape Marcel II

étant mort le 30 avril 1555, après un règne de vingt-deux jours seulement, eut pour successeur Pierre Carrache, napolitain, appelé *Paul IV*. Caracciol se rappelant l'affection que ce pape avait vouée à son père, le prince de Melphe, et pensant qu'il se ferait un devoir de donner de l'avancement et des honneurs aux parents de ceux qu'il avait affectionnés, résolut d'aller lui rendre ses hommages, afin d'en obtenir le chapeau de cardinal. Il se mit donc en route pour Rome, en se faisant accompagner d'un nombreux cortége. Le Pape lui fit un assez maigre accueil, bien différent de celui auquel il s'était attendu. Péniblement désappointé, l'évêque se hâta de retourner à Troyes, le cœur plein de tristesse et de mécontentement. En revenant, il passa par Genève : c'était vers la fin de juin 1555 (1). Il désira assister à une leçon du célèbre professeur de théologie Jean Calvin. Il arriva au moment où le réformateur allait en donner une. S'étant imaginé qu'en s'y présentant en grand costume, il produirait beaucoup d'effet, l'évêque s'affubla de sa longue soutane en soie violette et de son bonnet à quatre cornes; puis, dans cet accoutrement, il se rendit à l'auditoire. Dès qu'il

(1) Nous avons suivi l'auteur dans l'ordre de ses récits, bien que les faits ne soient pas dans leur véritable ordre chronologique, puisque ceux qui précèdent sont postérieurs à celui-ci.

parut, les nombreux assistants se prirent à rire si fort, que l'évêque en fut très-choqué. Rentré dans son hôtel, ses gens lui dirent que ce n'était point sa personne, mais son costume jugé fort étrange qui avait provoqué tant d'hilarité, surtout chez un homme qui passait pour être quelque peu attaché aux enseignements de la réforme. Alors, prenant des vêtements plus convenables, il s'apprêta à faire une visite à Calvin. Il le trouva en sa demeure, et eut avec lui un long entretien. Calvin, très-bien informé de la conduite de l'évêque, lui adressa de sévères reproches sur les fluctuations de sa conduite, d'abord assez favorable, puis contraire à l'Évangile. Il lui demanda comment ayant paru comprendre et goûter la sainte parole de Dieu, il pouvait encore chanter la messe et se livrer aux pratiques superstitieuses de la papauté. L'évêque chercha à s'excuser; mais comme au lieu d'avouer franchement ses torts et de déplorer sa faiblesse et sa lâcheté, il s'obstinait à avoir le dernier mot, Calvin impatienté, rompit l'entretien et le quitta. Cependant, au moment de se séparer, Caracciol finit par promettre qu'à l'avenir il agirait avec plus de droiture, qu'il serait fidèle à la voix de Dieu et à celle de sa conscience. Il déclara qu'il renoncerait aux superstitions romaines, et qu'il prendrait à cœur l'avancement du règne de Jésus-Christ dans son évêché.

Après être sorti de la demeure du grand réformateur, l'évêque alla visiter quelques familles notables de Troyens, que le besoin de servir le Seigneur selon sa parole et en toute liberté de conscience avait attirées à Genève. Il les pria de l'accompagner le lendemain à une prédication de Calvin; mais dès le matin, s'étant ravisé et changeant de résolution, il monta à cheval et rentra en France. Peu de jours après, il était de retour à Troyes, après avoir fait des dettes considérables, tant pour son long et dispendieux voyage, que pour les tableaux de grand prix qu'il avait achetés à Venise. Ces tableaux étaient très-beaux, mais peu dignes par leur sujet de figurer dans la salle d'un évêque.

Loin de mieux tenir les promesses qu'il avait faites à Calvin, que la parole qu'il avait donnée précédemment à Michel, il reprit son ancien train de vie, en continuant à chanter la grand'messe dans sa cathédrale, et en s'efforçant de persuader à ceux qu'il édifiait tant autrefois par ses purs enseignements, qu'il n'y avait aucun mal à suivre les offices et les pratiques de l'Église romaine. Il employait tout son talent à retenir à Troyes ceux que le besoin de se nourrir de la doctrine du salut par la grâce attirait à Genève. Cependant, par une étrange contradiction, il ne cessait de déclamer avec force contre les abus de la cour de Rome, et ne pouvait cacher le mécontentement qu'il en avait rapporté.

Dieu ne permit pas que sa conduite équivoque ébranlât le zèle des fidèles. Elle put, tout au plus, retarder le moment où plusieurs devaient arriver à la connaissance de la vérité. Vers la fin de l'année suivante 1556, bon nombre de fidèles, voyant les grandes difficultés qu'ils rencontraient dans la profession de leur foi, prirent le parti d'abandonner la France et d'aller s'établir à Genève. Voici les noms de quelques-uns d'entre eux : Antoine de Villemon, procureur et notaire à Troyes; Jean André, marchand drapier; Louis de Luthel, contrepointier; Robert Huet; Michel Peloton, potier d'étain; Pierre Courtois, tisserand de toiles. Dès que leur départ fut connu, l'autorité décida que leurs biens seraient saisis et confisqués; mais les réformés avaient si bien su prendre leurs précautions à l'avance, que ces mesures de rigueur, contraires à toute justice, n'eurent aucun effet.

Vers la fin de cette année il se passa un fait qui mérite d'être rapporté.

Un jeune gentilhomme champenois, nommé Laboudevière, dit *Chamarin,* fut constitué prisonnier pour quelque forfait qu'il avait commis. Jusqu'alors il avait été étranger aux doctrines de la véritable foi. Un jeune procureur de Troyes, nommé Jean Lejeune, qui dès longtemps était en relation avec lui, l'allait voir souvent dans sa prison, étant chargé de sa défense. Ce procureur, éclairé sur la pure

doctrine du salut par les mérites de Jésus-Christ, remit au prisonnier quelques bons livres de piété, propres à l'éclairer et à toucher son cœur. Cette lecture porta ses fruits; elle remua la conscience de Laboudevière, elle en fit un homme nouveau. Le jour de son jugement étant arrivé, il fut condamné à avoir la tête tranchée. Comme on le conduisait au supplice, un Cordelier s'approcha de lui pour recevoir sa confession. Le jeune gentilhomme s'y refusa, disant qu'il sentait en son cœur la grâce et le pardon de Celui qui est mort sur la croix pour y opérer par l'effusion de son sang la rémission de nos péchés. On voulut le forcer de prendre en mains, suivant la coutume, un crucifix. « Qu'ai-je besoin d'une image muette, répondit Laboudevière, puisque je sens Christ dans mon cœur et qu'il m'a fait grâce. » Le lieutenant criminel Jaquinet l'entendant ainsi parler, crut devoir lui adresser un certain nombre de questions sur le purgatoire, la messe, les prières pour les morts, la vertu du son des cloches, etc. Les réponses de Laboudevière furent si justes, si claires, si bien faites, que tous ceux qui les entendaient, croyaient qu'il y avait déjà longtemps que le jeune homme s'était occupé d'une étude approfondie des vérités de la religion. Jaquinet en entendit assez pour déclarer que Laboudevière était non-seulement coupable de meurtre, mais encore hérétique au dernier chef. En

conséquence, il dresse un procès-verbal, le dénonce au conseil et demande un sursis à l'exécution de la peine capitale, pour qu'on lui inflige auparavant le châtiment que mérite son impiété. Les juges, pour différentes raisons, furent d'un autre avis et décidèrent que la sentence portée devait recevoir son exécution sans délai. Le lendemain, comme Laboudevière était sur l'échafaud, le bourreau Maigret implora suivant l'usage la charité des assistants, en disant que le patient implorait des offrandes pour faire dire une messe pour le repos de son âme. « Non! non! s'écria le jeune homme, ce n'est pas là ce que je demande, mais de prier Dieu maintenant pour qu'il me reçoive en sa sainte grâce. Oui, faites-le pendant que je vis encore, car quand j'aurai trépassé, il sera trop tard, ce sera inutile. Si vous êtes dans la bonne intention de faire quelque aumône, faites-la aux pauvres prisonniers qui sont en grande nécessité : quant à moi je n'ai plus besoin de rien. » Cela dit, Laboudevière tomba à genoux et se mit à prier avec beaucoup de ferveur. Le bourreau se disposa ensuite à remplir son office ; mais, soit qu'il eût en haine ceux de la religion évangélique, soit par inexpérience ou maladresse, il manqua son premier coup, puis le second, puis le troisième. Il en fallut plusieurs autres avant de parvenir à trancher complétement la tête de l'infortuné. Le peuple exaspéré

injuria le bourreau et lui jeta des pierres. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il échappa à sa fureur, en se sauvant à toutes jambes à l'hôpital Saint-Bernard. Cette exécution eut lieu le 1er de février, et si nous avons dit tout à l'heure que c'était vers la fin de l'année, c'est parce que, jusqu'alors, celle-ci ne commençait qu'à Pâques. En réalité, on était donc déjà en 1557.

Pour étouffer les progrès de la réforme qui gagnait chaque jour du terrain, ses adversaires songèrent à établir l'inquisition en France comme elle l'était déjà en Espagne. En conséquence, ils obtinrent le 26 d'avril, au nom du Roi, un bref du pape Paul IV, par lequel Charles de Lorraine, Charles de Bourbon et Odet de Châtillon, tous trois cardinaux, étaient institués grands inquisiteurs de la foi au royaume de France, appelés seuls à prononcer sur les cas d'hérésie. La cour de Parlement représenta au Roi que ce droit appartenait à lui seul, et que c'était porter atteinte à son autorité que de chercher à le lui enlever. Elle refusa donc de donner sa sanction à cet arrêt. L'affaire en demeura là pour un certain temps. Sur de nouvelles et de pressantes instances, la Cour l'examina de nouveau. Elle persista dans un refus clairement motivé, puis la renvoya au Roi qui, sollicité de toutes parts par le haut clergé, finit par faire publier ce déplorable édit.

Aussitôt éclata la persécution. La première eut lieu à l'occasion d'une réunion tenue dans la rue Saint-Jacques, à Paris. Dès qu'on en fut informé à Troyes, les réformés jugèrent prudent d'engager Michel le Picard à se retirer de nouveau de la ville pour quelque temps. Il y consentit à regret, il partit ; mais fatigué de son inaction, il se décida à rentrer en ville. Le zèle du troupeau s'était beaucoup ralenti, grâce à l'effroi qu'inspirait la persécution. A cette vue, Michel navré de douleur, profondément affligé de ne plus trouver la même ardeur qu'auparavant, quitta Troyes ; dès lors les assemblées furent interrompues, et l'Église naguère si intéressante par sa vie, tomba dans le relâchement.

L'œuvre de Dieu, cependant, pour être en souffrance, n'en continuait pas moins sa marche silencieuse, en dépit des difficultés qu'elle rencontrait sur sa route.

Trois jeunes gens de la ville, peintres de leur état et liés d'amitié, avaient l'habitude de faire le dimanche une promenade. Tout en cheminant, ils rencontrèrent deux jeunes libraires, dont l'un s'appelait Jean Marchant et l'autre Guillaume Tourteau, qui voulurent les accompagner. Ils se dirigèrent du côté de Saint-Martin ès-Vignes, et prirent un petit sentier bordé de haies vives entre les jardins et les vignes. Arrivés à un endroit planté

d'arbres et se croyant en parfaite sûreté, ils se reposèrent sur le gazon. L'un des jeunes gens tira de sa poche deux petits livres, dont l'un avait pour titre : l'*Anatomie de la Messe,* et l'autre : l'*Antithèse des faits de Jésus-Christ et du Pape,* avec figures, composé par Martin Luther et traduit de l'allemand. Marchant prit l'Antithèse, Tourteau l'Anatomie, et ils se mirent à lire. Tout à coup deux sergents royaux, Claude de Châteauroux et Guillaume Langlois, *ennemis jurés des enfants de Dieu,* sortirent d'une vigne où ils étaient allés pour tirer aux pigeons. Dans la crainte d'être arrêtés au sujet des livres qu'ils avaient entre les mains, Marchant et Tourteau prirent la fuite. Ce brusque et prompt départ éveilla les soupçons des sergents, qui coururent après eux et purent les atteindre. En les fouillant, ils trouvèrent sur eux les livres en question. Il n'en fallut pas davantage pour les conduire immédiatement auprès du lieutenant Philippe Belin. Celui-ci les interrogea, examina les livres saisis sur leur personne et ordonna de les conduire en prison, tout en disant d'un ton plein de colère qu'ils méritaient d'être brûlés vifs, avec les perfides et dangereux livres qu'ils avaient lus. Trois ou quatre jours après, il les fit venir pour les interroger de nouveau : « *Où alliez-vous, lorsque vous avez été arrêtés? N'était-ce point peut-être à quelque prêche? En quel endroit se fait-il? Quelles*

sont les personnes que vous avez l'habitude de fréquenter? Qui vous a prêté les livres qu'on vous a saisis? Quels sont les noms de vos camarades qui ont aussi pris la fuite? » Les deux jeunes gens répondirent en toute simplicité qu'ils avaient ordinairement l'habitude de faire ensemble une promenade le dimanche, qu'ils n'allaient point à quelque prêche, et qu'ils ignoraient même ce que cela voulait dire; que s'étant assis pour se reposer, l'un de ceux qu'ils avaient rencontrés dans leur promenade et qu'ils ne connaissaient nullement, leur avait montré ces livres dont les images avaient excité leur curiosité.

Après cet interrogatoire, on les reconduisit en prison, où ils furent dans un sombre cachot tout le temps du carême. Le jour du *grand samedi,* on les fit venir dans la vaste salle du conseil au palais. On ordonna que les livres hérétiques fussent brûlés en leur présence, on leur défendit avec menaces de s'en procurer de pareils, puis on les mit en liberté sous la surveillance de la police. Tout cela ne servit qu'à faire naître chez eux le désir de s'éclairer sur les vérités de la foi. Pour mieux y parvenir, Tourteau, quelque temps après, se rendit à Genève, où il put jouir à son aise de la pure prédication de l'Évangile.

En 1558, les réformés coururent un fort grand danger; voici à quelle occasion. Une femme de

mauvaise vie demeurait dans la rue des Jacobins. Elle était entretenue par des prêtres. Quelques-uns d'entre eux se rendant chez elle, fort avant dans la nuit, rencontrèrent les vicaires de Saint-Étienne qui prenaient le même chemin. Une lutte très-vive, provoquée par la jalousie, s'engagea aussitôt. Les prêtres, qui étaient plus nombreux, eurent le dessus dans la mêlée. Les vicaires durent s'enfuir et leurs adversaires les poursuivirent à coups de pierres jusqu'au cimetière de Notre-Dame-aux-Nonnains. Les pierres lancées avec vigueur brisèrent plusieurs croix et statues des monuments funèbres. Le vacarme était si grand que personne n'osait se mettre à la fenêtre pour en découvrir la cause. Le lendemain chacun put voir les dégâts causés par cette scandaleuse rencontre. On ne manqua pas, cette fois encore, d'accuser les hérétiques d'en être les auteurs; aussi ne parlait-on tout ouvertement que de piller leurs demeures et d'y mettre le feu. Cependant l'orage se calma peu à peu et tout rentra dans l'ordre. Dieu voulut faire éclater l'innocence de ceux que l'on avait si injustement accusés; car, à quelque temps de là, l'un des prêtres qui avait été acteur dans la bataille tomba sérieusement malade. Se sentant près de sa fin, il fit appeler Nicole Mergey, curé de Notre-Dame et dans sa confession lui révéla les détails de la déplorable scène à laquelle il avait pris part.

Quelques jours plus tard, un orfèvre appelé Claude Portesaint, venant à passer devant le grand portail de la cathédrale, n'ôta pas son chapeau. (Il paraît qu'alors c'était l'usage de le faire.) Des prêtres le voyant lui dirent des injures : « *Teigneux de Luthérien, tire donc ton chapeau en passant devant l'église.* — « L'Église! leur répond Portesaint, ce n'est pas un simple amas de pierres. » Cette réponse excita la fureur et l'indignation de ces ecclésiastiques, qui poursuivirent cet homme jusqu'à sa demeure, en redoublant leurs propos offensants. Ils ameutèrent de jeunes enfants pour l'injurier aussi. La foule se rassembla, entra dans sa maison, brisa tout ce qui lui tombait sous la main, s'empara de Portesaint, le culbuta et le traîna par les pieds jusqu'au pont de la Salle dans l'intention de le noyer. L'un de ses voisins, Michel Charles, arbalétrier, courut à la rue Moyenne pour appeler quelques ouvriers amis de Portesaint, afin de venir à son aide. Ceux-ci accoururent en toute hâte et arrivèrent au moment où il allait être précipité dans la Seine. Après avoir mis en fuite les agresseurs au moyen des bâtons dont ils s'étaient pourvus, ils relevèrent l'infortuné blessé et le transportèrent dans sa demeure.

Les prêtres dont la colère n'était point encore assouvie, dénoncèrent Portesaint au lieutenant criminel. Celui-ci se présenta à minuit chez l'orfèvre

pour l'arrêter et le conduire en prison, où il fut détenu assez longtemps. Comme on voulait le contraindre d'aller à la messe, à l'efficacité de laquelle il ne croyait pas, on excita contre lui les autres prisonniers qui l'accablèrent tellement de coups, qu'il en mourut peu de jours après. Son corps fut jeté dans une fosse creusée dans un endroit où les immondices de la ville allaient se rendre. Il était recouvert de si peu de terre, que l'on voyait encore ses pieds. Michel Charles et quelques-uns de ses amis, allèrent de nuit le déterrer pour l'ensevelir honorablement dans le cimetière de Notre-Dame. Dans la crainte qu'une fosse récemment creusée n'éveillât des soupçons, ils déposèrent le corps sur la bière d'une personne qui avait été enterrée le jour auparavant.

Au mois d'octobre, un nommé Jean de Gannes, dit *Rochemont,* du bailliage de Senlis, revenant de Genève en son pays, et chargé d'un ballot des saintes Écritures, passa par Troyes. Ses compagnons de voyage ayant faim, le pressèrent d'entrer avec eux dans une petite hôtellerie du faubourg Saint-Antoine. Il ne céda qu'avec peine à leur demande, parce qu'il craignait d'être découvert et arrêté, si près du terme de son voyage. Pendant les apprêts du repas, Roch de la Croix, natif d'Annemasse, en Savoie, qui était l'un de ses compagnons de voyage, n'eut rien de plus pressé que

d'aller le dénoncer au lieutenant criminel; c'était Nicole Jaquenet que nous connaissons déjà. Celui-ci fit arrêter sur-le-champ de Gannes et saisir son ballot. Il l'interrogea sur ses croyances. A toutes les questions qui lui furent faites, de Gannes répondit avec la plus noble franchise. Dès que les réformés eurent connaissance de son arrestation, ils allèrent le visiter dans sa prison, et obtinrent du geôlier, qui ne manquait pas d'humanité, de le traiter convenablement et de lui fournir tout ce dont il aurait besoin. Ils lui donnèrent pour cela une honnête rétribution, s'engageant à la renouveler pour aussi longtemps que durerait la détention du prisonnier. Les réformés n'étaient pas les seuls qui allaient visiter de Gannes; des catholiques aussi ayant appris qu'un colporteur de Bibles était en prison, désiraient le voir et s'entretenir avec lui. Les uns, le croyant dans l'erreur, s'efforçaient de l'en retirer; mais à toutes leurs raisons, de Gannes répondait par des textes clairs et précis, tirés des saintes Écritures dont il avait une merveilleuse connaissance. Voyant qu'ils ne pouvaient réussir à le ramener aux croyances romaines, que le prisonnier leur prouvait être contraires en tant de points aux enseignements de la parole de Dieu, ils s'en allaient de mauvaise humeur et blessés de sa résistance. Ils l'appelaient un opiniâtre, un hérétique obstiné. D'autres, touchés de sa profonde piété, de son aban-

don filial à la volonté de Dieu et de la fermeté de sa foi, se retiraient tout émus et très-édifiés. Si Dieu permit que de Gannes fût arrêté et mis en prison, c'est parce que sa détention devait grandement servir à la gloire de son nom, comme nous le verrons plus tard.

A cette époque, Jean Macart, ministre de la parole de Dieu en l'Église de Genève, venant de Paris où il avait exercé quelque temps son ministère avec beaucoup de fruit, passa par Troyes, pour retourner en son pays. C'était le 20 de novembre. Sur l'instante sollicitation des fidèles, il leur fit une prédication pleine de vie, de force et d'onction. Il adressa aux membres du troupeau les plus pressantes exhortations à s'attacher au Seigneur d'un cœur ferme et à persévérer dans la foi. Apprenant l'arrestation de de Gannes, il manifesta le vif désir de se rendre auprès de lui, afin de le fortifier et de le consoler dans son épreuve. Comme on jugea que cette démarche serait imprudente, il se borna à lui écrire une lettre pleine d'encouragements et des témoignages de la plus ardente charité.

Le lieutenant particulier du bailli de Troyes, Philippe Belin, natif de Pont-sur-Seine, était de très-basse extraction. Il avait été promu à cette charge, laissée vacante par la mort d'Antoine Bazin. Il était avocat, mais il n'avait aucun mérite et ne jouissait d'aucune considération. S'il avait ob-

tenu cet emploi, c'était d'abord grâce à une finance qu'il avait payée au roi, et ensuite grâce aux faveurs de la duchesse de Valentinois, Diane de Poitiers, dame de la terre d'Arcis-sur-Aube, en laquelle Belin était son avocat. Il était l'ennemi déclaré des réformés. La principale source de sa haine était son ambition, la grande envie qu'il avait de parvenir à être nommé maître des requêtes du roi. Au reste, il ne craignait pas de l'avouer. Pour arriver à son but, il voulut voir de Gannes dans sa prison et le convaincre d'erreur, car il s'était publiquement flatté que rien ne lui serait plus facile. *Eh bien*, dit-il au détenu, en entrant dans son cachot et en prenant un ton d'importance, *es-tu toujours décidé à persévérer dans tes maudites et damnables opinions?* De Gannes sachant bien qu'il avait devant lui le lieutenant particulier, fut très-étonné de ce qu'oubliant les devoirs de sa charge et avant même de l'avoir interrogé sur ses croyances, il commençât sur un ton si tranchant. — « Qu'entendez-vous par *opinions maudites et damnables?* Si vous connaissiez à fond celles que je professe, je suis persuadé que vous en parleriez tout autrement. » — Eh bien, voyons! repartit Belin, que pensez-vous des prières pour les morts et de l'invocation des Saints? — Ce que j'en pense, c'est que d'après la parole de Dieu on doit vénérer les Saints, s'efforcer d'imiter leur foi, leur persé-

vérance, leurs vertus, mais les invoquer! oh jamais, car on ne doit s'adresser qu'à Dieu seul, qui nous a dit par la bouche de son serviteur le Roi prophète : *Invoque-moi au jour de ta détresse, je t'en délivrerai et tu m'en glorifieras.* — Comment! répliqua d'un ton courroucé le lieutenant Belin, tu nies qu'il faille invoquer les Saints? Qu'as-tu à dire contre ce passage des Psaumes : *Laudate Dominum in Sanctis ejus?* c'est-à-dire : *Louez le Seigneur dans la personne de ses Saints.* — Ah! vous croyez, dit le prisonnier, que David nous enseigne par là le devoir de l'invocation des Saints; mais veuillez, je vous prie, tourner le feuillet, et vous verrez qu'il est dit ensuite : *Laudate enim in psalterio, in cytharâ, in tympanis et in cymbalis,* ce qui devrait signifier aussi qu'il faut invoquer le psaltérion, la harpe, le tambour, les cymbales et tous les autres instruments de musique nommés dans ce Psaume? Ce serait une absurdité; non! le but du Psalmiste est tout simplement d'exciter les fidèles à élever leur cœur vers Dieu en chantant ses louanges, de les porter à admirer l'œuvre de sa grâce dans le cœur de ses bien-aimés, à imiter les beaux exemples qu'ils nous ont laissés, mais il n'entend pas qu'on mette les Saints à sa place. »

Cette réponse ferma la bouche au lieutenant, qui se retira tout honteux en disant à d'autres que, dans peu de jours, *il lui ferait si apprement chauf-*

fer les talons, qu'il chanterait bien une autre chanson. Bientôt après, la procédure de de Gannes fut déposée sur le bureau pour procéder à son jugement; mais le prévenu ayant fait appel au juge de Senlis, comme étant justiciable de ce magistrat, il y eut à ce sujet des contestations entre les conseillers. Le lieutenant criminel voulut y mettre fin en prenant l'avis des gens du roi. Cet avis fut qu'on devait surseoir au jugement, jusqu'à ce que la question de l'appel fût résolue.

L'Église réformée de Troyes était en ce moment dans un bien triste état. Les saintes assemblées étaient suspendues : mais Dieu, qui veillait sur les siens, ne les abandonna pas. Un digne serviteur de Christ, Jean le Maçon, dit *la Rivière* (1), natif

---

(1) Nous lisons dans l'Annuaire ou Répertoire ecclésiastique, à l'usage des Églises réformées et protestantes de l'Empire français (de 1787 à 1807), par Rabaut le Jeune, ex-législateur, membre de la Légion-d'Honneur et conseiller de préfecture au département de l'Hérault, ce qui suit en parlant de l'Église de Paris.

Cette Église naissante fut plus solidement établie en 1555, par le ministère de Jean le Maçon, dit la Rivière, fils du procureur du roi d'Angers, qui, ayant étudié à Genève, et étant persécuté par son père (qui était zélé catholique), se sauva à Paris, où le sieur de la Ferrière, gentilhomme du Maine, le reçut et lui prêta sa maison pour tenir de petites assemblées : peu à peu elles devinrent plus nombreuses : l'on établit des anciens et des diacres.

d'Angers, qui dès l'an 1555 avait travaillé à fonder l'Église de Paris et en avait été pasteur, passa par Troyes en revenant de Genève, où quelques affaires importantes l'avaient appelé. Dès son arrivée, on le pria de tenir une assemblée; ce à quoi il consentit avec joie. Cette assemblée fut nombreuse et très-édifiante. Le pasteur prit pour texte de ses exhortations le Psaume LXXXIV. Il montra les précieux avantages des saintes assemblées, la nécessité de s'y rendre, dût-on s'exposer par là aux plus rudes persécutions. Son éloquence fut si vive, si entraînante, qu'il ranima le zèle et le courage de ses auditeurs. Il les exhorta à ne pas demeurer plus longtemps sans culte régulier, et leur dit que, retournant à Paris pour continuer d'y prendre soin de son Église, il ferait des efforts pour découvrir quelque pasteur fidèle et dévoué, afin de l'envoyer au milieu d'eux. Il y eut bien quelques trembleurs qui, dans la crainte de la persécution, voulurent temporiser, mais la majorité l'emportant, supplia le Maçon de ne pas les abandonner, et de leur procurer sans retard un vrai serviteur de Dieu, pour relever son Église et l'affermir dans la voie du salut.

Parmi les nombreux jeunes gens, pleins de foi, de courage, de zèle et de piété qui faisaient alors leurs études à Paris pour se dévouer à l'œuvre du ministère évangélique, se trouvait un nommé Gi-

rard de Corlieu, natif d'Angoulême, issu d'une des plus anciennes et des plus notables familles de cette ville. Agé de vingt-deux ans seulement, ce jeune homme, d'une conduite exemplaire et d'un caractère fort aimable, avait déjà beaucoup d'instruction. Le 2 janvier, les pasteurs de Paris s'étant assemblés, furent unanimes à le choisir pour l'envoyer à Troyes. Dès son arrivée, il s'empressa d'établir un bon ordre dans son Église et d'aviser aux moyens de tenir des assemblées dans le plus grand secret. Il se logea chez un peintre nommé Claude de Saint-Loup. La maison qu'il habitait était proche du couvent des Cordeliers (1), et dans une rue habitée par un grand nombre de dévotes, mais hélas, faisant de la religion et de ses pratiques un vrai métier. Sa chambre était en face de la bibliothèque du couvent, d'où l'on pouvait voir tout ce qui se faisait chez lui. Des Cordeliers l'ayant aperçu maintes fois lisant ou écrivant, engagèrent ses voisines à tâcher de découvrir qui il était et ce qu'il faisait en ville. Elles furent assez longtemps sans pouvoir recueillir des informations précises. Il est probable que de Corlieu, s'apercevant qu'on l'épiait, prit soin de bien fermer sa fenêtre. Malgré ses précautions, les Cordeliers l'ayant encore vu lire

(1) A l'entrée de la rue du Paon.

ou écrire, recoururent à d'autres informations. Cela étant venu à la connaissance de quelques-uns des principaux membres de l'Église, ils jugèrent prudent de le faire déloger, pour entrer dans la demeure d'un apothicaire, Innocent de la Huproie, très-connu comme étant l'un des membres les plus zélés de l'Église réformée. L'époque du carême étant venue, plusieurs ecclésiastiques tonnèrent du haut de la chaire contre les assemblées secrètes qui se faisaient dans la ville. Cela ne ralentit point le zèle, grâce à l'esprit d'ordre et de prudence que le pasteur avait introduit au sein de sa congrégation.

Mais revenons à de Gannes dans sa prison. Nous avons déjà dit qu'il n'était point délaissé et qu'on allait souvent le voir. Deux jeunes dames, dont l'une était l'épouse de Nicolas Pithou de Champgobert, et l'autre de Claude de Marisy, seigneur de Valentigny, sa belle-sœur, revenant d'une visite à la prison et passant par devant la porte de derrière du couvent des Cordeliers, furent accablées des plus sales, des plus grossières insultes par une femme grosse et grasse, qui était l'épouse d'un marchand nommé Jean Saillart. Elle y était excitée par un frère convers du couvent. N'étant point habituées à entendre un pareil langage, elles doublèrent le pas pour échapper aux invectives de cette mégère; mais celle-ci, prenant un chemin

plus direct, retrouva ces dames près du cimetière de Notre-Dame-aux-Nonnains, et recommença de plus belle ses vociférations et ses injures. Elle les poursuivit de la sorte jusqu'à l'entrée de la rue de la *Poulaillerie* (1), où elles se hâtèrent d'entrer dans la demeure de l'un de leurs parents. C'est ainsi qu'elles purent se soustraire aux dégoûtantes clameurs de cette furie échevelée.

Plusieurs honnêtes artisans, témoins indignés de l'outrage qui avait été fait à ces dames si respectables, et voyant que l'odieuse conduite de cette femme demeurait impunie, engagèrent Nicolas Pithou à porter plainte, afin d'inspirer de la crainte aux méchants. Il s'adressa donc au procureur du Roi, qui ordonna aussitôt l'incarcération de cette femme, et exigea que dans toutes les paroisses de la ville on publiât contre elle une excommunication. Plusieurs prêtres ou vicaires s'y refusèrent formellement. Il y en eut même qui recommandèrent de ne faire aucune déposition à charge contre elle, quand ils y seraient appelés, leur donnant l'assurance, *sur le péril et la damnation de leur âme*, que leur conscience n'en serait nullement chargée devant Dieu. Ils ajoutaient que cela serait fait à bonne intention et pour sauver la vie à une pauvre

(1) Rue de la Monnaie-des-Changes.

femme qui souffrait pour avoir fait preuve de son zèle en faveur de la religion catholique.

Le cordelier Morel se donnait une peine infinie pour obtenir l'élargissement de cette femme. Dans ce but, il allait souvent auprès des gens du roi; mais voyant que ses démarches n'aboutissaient à rien, il espéra de mieux réussir en soulevant la populace. Comme il prêchait pendant le carême dans l'église Saint-Jean, il tonna contre l'injustice des juges qui poursuivaient les innocents et laissaient en liberté les coupables. *Comment!* s'écria-t-il, *il y a dans les prisons un chien de luthérien dont on n'a pas encore fait le procès, et qui a mérité cent fois d'être brûlé vif. Il est gros, gras, bien portant. Ses amis ne le laissent manquer de rien, tandis que les frères de notre couvent meurent de faim, bien qu'ils travaillent nuit et jour à prier Dieu et à prêcher sa sainte parole. Oh le méchant! l'infâme! Depuis son arrestation, il a plus infecté, plus empoisonné de monde en un jour par ses damnables hérésies que je ne pourrais en édifier pendant un mois par mes sermons. Au lieu d'être séquestré dans un cachot, il a pleine liberté de converser avec tous ceux qui le visitent. Tandis que, dans la même prison, se trouve une pauvre femme, détenue pour le soutien de la sainte foi catholique, et qui est tellement mise au secret, qu'il n'est pas même permis à son mari de communiquer avec elle!*

On ferait bien de se ruer sur ceux qui la retiennent si injustement captive. Je m'étonne que la foudre du ciel ne tombe pas sur leurs têtes coupables pour les écraser et les anéantir!

Hélas, Morel avait beau dire. On avait généralement tant d'estime et de respect pour les familles si honorables que le Cordelier avait en vue, qu'on le laissa clabauder tout à son aise. A la fin, voyant qu'il y perdait ses peines, il se tut et demeura en repos, ce qu'il aurait dû faire beaucoup plus tôt.

Il y eut cependant un certain nombre de dévotes qui n'oublièrent point leur chère et sainte sœur Saillart. Bonaventure Tartrier, femme de Claude Chicolot, et Barbe Mosle, femme de Pierre Nevelet, tous deux marchands, allaient de maison en maison faire des quêtes en faveur de l'intéressante prisonnière. On alla même jusqu'à présenter aux chanoines du chapitre de Saint-Pierre une requête *sortant de la forge du cordelier Morel*, pour les prier de subvenir aux besoins de l'infortunée captive, ajoutant que l'unique cause de son injuste détention provenait du zèle qu'elle avait manifesté en s'opposant aux erreurs des luthériens et en soutenant ainsi la foi de la sainte Église catholique, apostolique et romaine.

A l'ouïe de cette requête, un chanoine extrêmement âgé, Jean Venel, s'éleva avec indignation contre les considérants de cette réclame, les re-

poussant comme étant entièrement faux, et disant que si cette femme avait été mise en arrestation, c'était parce qu'elle avait tenté d'émouvoir une sédition populaire, que loin d'exciter de l'intérêt, elle méritait au contraire un sévère châtiment, et qu'il n'était nullement d'avis qu'on s'intéressât à son sort. Toutefois, à la pluralité des voix, on lui fit délivrer cent sols. Après une détention de huit à neuf semaines, elle fut mise en liberté, grâce au crédit et à la protection de l'un de ses parents éloignés, qui était conseiller au siége présidial.

Quant à Jean de Gannes, il continuait à être sous les verroux. Craignant que le cordelier Morel, si fort exaspéré contre lui, ne réussît enfin à lui faire un mauvais parti en excitant la populace, il prémédita les moyens de s'évader. Il réussit à se délivrer des fers qu'on lui avait mis aux pieds, et s'étant procuré une corde, il s'en servit pour descendre dans la rue par une fenêtre du grenier de la prison. Ayant hâte de sortir de la ville, il se dirigea vers la porte Saint-Jacques. Par malheur il se trouva là un catholique romain qui, l'ayant reconnu pour l'avoir vu à la prison, se mit à crier de toutes ses forces : *Voilà un prisonnier luthérien qui s'enfuit!* Les habitants du quartier accoururent aussitôt pour s'emparer de sa personne. Le lieutenant Belin, averti sur l'heure, s'empressa d'envoyer une troupe de sergents pour emmener de Gannes, au-

quel la foule prodiguait les coups et les plus dégoûtants outrages. Belin ne jugeant pas prudent de le réintégrer dans sa prison, le fit conduire à celle de l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains. Il y demeura seulement trois jours, pendant lesquels il s'efforçait de démontrer à ceux qui le visitaient son entière innocence, et leur annonçait les vérités du salut. La pauvre abbesse craignant que cette brebis galeuse ne vînt à infecter le couvent du poison de ses hérésies, supplia qu'on le mît ailleurs. Belin ordonna donc qu'on amenât le chariot qui servait à enlever les immondices de la ville, et que de Gannes fût reconduit de plein jour dans la prison d'où il s'était évadé, afin que chacun le voyant passer par les rues, pût l'insulter et l'outrager tout à son aise. En effet, la populace l'accabla de coups de pierres, d'ordures et de boue. Rentré dans sa prison, on lui mit aux pieds des liens plus lourds et plus forts, puis on le fit descendre dans un cachot obscur, humide et fort étroit, sous la garde de quatre sergents durs et sans compassion. Il n'y avait plus moyen de le voir ni de communiquer avec lui, pour lui tendre des secours, et alléger ainsi le fardeau de sa dure captivité. Toutefois, Dieu ne l'abandonna point dans sa détresse. Nicolas Pithou, qui était de longue robe, fit au nom du malheureux prisonnier une requête à la Cour du Parlement, par laquelle il demandait d'être ren-

voyé par devant le bailli de Vitry, d'Auxerre ou de Senlis, ce dernier étant son juge ordinaire. Jean Thénard, procureur en Cour de Parlement, grand ami de Pithou et très-attaché à la religion évangélique, fit tous ses efforts pour que la requête fût favorablement accueillie. Malgré les innombrables difficultés suscitées par les juges de Troyes, qui se montraient fort mal disposés en cette affaire, il fut décidé que de Gannes serait reconduit à Senlis. Peu de jours après, il en prenait le chemin, sous la garde du sergent Honnet.

De Gannes, qui avait beaucoup de foi et de confiance en Dieu, croyait fermement que le Seigneur lui viendrait en aide pour opérer sa délivrance. Son espérance ne fut point trompée. Chemin faisant, le pauvre captif portait ses regards à droite et à gauche vers la forêt qu'il traversait, pour voir si quelqu'un ne viendrait pas à son secours. Hélas! il n'y apercevait personne. Il y avait déjà plusieurs jours qu'il était en voyage, et il n'était plus qu'à quatre ou cinq lieues de Senlis. Il commençait à désespérer de toute assistance, quand il vit tout à coup sur le haut de la colline une troupe de gens armés et à cheval. A cette vue, le sergent et ceux qui l'accompagnaient prirent peur et s'enfuirent vers le village le plus voisin, en emmenant de Gannes avec eux. Le sergent dépêcha l'un des siens auprès de la Dame du lieu, pour lui exposer le cas et la

supplier de recevoir chez elle, sous bonne escorte, le prisonnier confié à sa garde. Cette dame, voulant être bien renseignée, ordonna à son secrétaire d'aller aux informations sur ce fait. A son retour, il rendit compte de sa mission, et quand elle eut appris le motif de l'arrestation du prisonnier, elle fit dire aussitôt au sergent que son château n'étant pas une prison, il n'avait qu'à s'en aller ailleurs. Le pauvre sergent, transi de frayeur, n'osa sortir de la misérable auberge où il s'était réfugié. Le lendemain, de grand matin, il fit explorer la route et ses environs. Cette route paraissant sûre et sans aucun danger, il ordonna à sa troupe de se remettre en marche. Quelques heures après, étant entrés dans un vallon, ils aperçurent de nouveau la bande armée et à cheval qui se dirigeait, bride abattue, de leur côté. La frayeur les saisit de plus belle, et, dans leur trouble, ils ne songèrent plus qu'à sauver leur vie en se dirigeant vers un moulin à vent, qui était sur le haut de la colline, du côté opposé. Pour y arriver plus vite, ils abandonnèrent le prisonnier lié dans sa charrette avec son procès. Aussitôt la troupe armée s'approcha de de Gannes, brisa ses liens, et le mit en liberté. Cela se passa au commencement du mois d'avril 1559, le dimanche après la Quasimodo.

Vers le même temps, l'orfèvre Guillaume de Marisy perdit misérablement la vie. C'était un

homme doux, paisible, et justement honoré de tous. Le dernier dimanche d'avril, étant tranquillement assis devant sa demeure avec quelques-uns de ses voisins, il chantait un psaume, quand un tonnelier, nommé Jean de Piney, trop fervent catholique, vint à passer par là. A l'ouïe de ce chant, il entra en fureur, et ne pouvant plus se contenir, il frappa avec sa *doloire* sur la tête de l'orfèvre, et l'assomma sur le coup. Le lieutenant criminel fit arrêter le meurtrier, qui fut ensuite condamné aux galères, ainsi qu'à payer une certaine somme à la pauvre veuve. Il fut en conséquence livré au maître des galères, mais à la première étape, il fut relâché et rentra en ville, où il put se promener avec autant de liberté qu'auparavant. Il fit plus, il alla auprès de la malheureuse veuve et la contraignit, avec menaces, de lui remettre la sentence en vertu de laquelle il avait été condamné à l'indemniser de l'immense et douloureuse perte qu'elle avait faite en la personne de son mari.

Nous savons déjà que le pasteur de Corlieu demeurait chez l'apothicaire Innocent de la Huproie. On était proche de la *Fête-Dieu,* fête, dit l'auteur du récit, *qui fut forgée en la boutique du pape Urbain IV, et par conséquent originaire de Troyes.* Cette fête, en laquelle on fait par les rues une procession solennelle, est réputée l'une des plus importantes de la religion romaine. Toutes les mai-

sons devant lesquelles passe la procession étaient alors comme elles le sont encore de nos jours, tendues de toiles ou de tapisseries.

De Corlieu, voyant approcher ce jour de fête, fit comprendre à son hôte qu'il y avait infidélité à se conformer à cet usage. L'apothicaire fut de cet avis. La veille, il sortit de la ville avec toute sa famille, abandonnant sa maison fermée en laquelle de Corlieu était seul dans sa chambre. La procession venant à passer, on remarqua que la maison de l'apothicaire faisait exception à la coutume générale. La foule irritée parla d'enfoncer la porte et de la dévaster. Il tint à fort peu de chose que cela n'eût lieu. De Corlieu courut donc un grand danger; car s'il eût été découvert en sa retraite, il aurait probablement payé de sa vie l'acte de prétendue irrévérence dont on faisait un crime à l'apothicaire. Mais Dieu veillait sur son jeune et fidèle serviteur; car les menaces qui furent faites ne reçurent pas d'exécution.

En cette année 1559, les ministres de l'Église réformée de France tinrent au mois de mai, à Paris, un synode général dont les actes sont connus. Le pasteur de Corlieu n'ayant pas été averti à temps, ne put s'y rendre.

CHAPITRE III.

Craintes des fidèles au sujet de leur pasteur. — Celui-ci se retire momentanément de la ville. — Grave maladie de N. Pithou. — Le pasteur de Corlieu rentre secrètement en ville pour le visiter. — Mort du roi Henri II. — Arrestation de de Corlieu. — Son admirable délivrance. — Arrivée du pasteur Paumier. — Troubles à l'occasion de la Fête-Dieu. — Arrestation du pasteur Paumier. — Délivrance de Nicolas le charretier et de Michel le libraire. — La statue de Notre-Dame de Pitié, à l'angle de la ruelle Chausson. — Nouvelle arrestation et délivrance merveilleuse du pasteur de Corlieu.

Le roi Henri II venait de conclure la paix avec Philippe, roi d'Espagne; mais, si d'une part cette paix était pour le royaume un grand sujet d'allégresse, de l'autre elle ouvrait de nouveau la porte à la persécution; car le roi déclara qu'il ne serait satisfait que lorsque tous les luthériens du royaume seraient exterminés, ainsi que le prouve la lettre qu'il adressa d'Écouen, le 2 juin, à tous les juges de ses provinces.

Ce qui semblait justifier les craintes que les fidèles éprouvaient de voir surgir de nouvelles persécutions, c'est que le roi avait ordonné l'incarcération de plusieurs des conseillers de la Cour de parlement, pour cause de religion, notamment celle d'Anne du Bourg, qui fut brûlé vif.

A Troyes, on faisait un grand nombre de re-

cherches contre ceux de la religion évangélique. Les fidèles étant fort inquiets au sujet de leur pasteur, le supplièrent de se dérober aux poursuites, en se retirant de la ville pour quelque temps. Il se rendit dans un château à six lieues de distance. Il n'y demeura point oisif, car son ministère y porta de précieux fruits. Il y tint des assemblées où l'on se rendait de plusieurs lieux environnants, et il eut la joie d'en voir un bon nombre arriver à la connaissance de la vérité. Cependant il n'oubliait pas sa chère Église de Troyes; car s'il devait en vivre éloigné, il suppléait à son absence par d'excellentes lettres pastorales, afin de soutenir et de ranimer le zèle de ses amis dans l'épreuve. Si quelques membres seulement, parmi les plus influents du troupeau, dominés par une crainte exagérée, n'étaient pas d'avis de rappeler le pasteur au milieu d'eux, il n'en était pas ainsi de la grande majorité qui se lamentait de son absence et le redemandait à grands cris, disant qu'ils sauraient bien entre eux pourvoir aux frais de son entretien.

Ce fut alors que Nicolas Pithou, seigneur de Chamgobert, fut affligé d'une grave et dangereuse maladie. Rien de plus touchant que le récit qu'il nous a transmis dans ses mémoires, des regrets qu'il éprouva d'avoir, contre sa conscience et par une lâche condescendance, trop souvent cédé aux exigences du monde, en prenant part à des céré-

monies et à des pratiques réprouvées par la parole de Dieu.

Instruit du danger de son état, le fidèle de Corlieu, qui avait pour le malade une juste et profonde vénération, se hâta de rentrer secrètement en ville pour se rendre auprès de lui. Il le veilla nuit et jour avec la plus tendre sollicitude, et fit à son âme inquiète et troublée un bien infini. Rendu à la santé contre toute espérance, cet homme si respectable, dont la foi s'était développée et affermie par l'épreuve et par la souffrance, désira se retirer en quelque lieu où il pourrait en liberté servir son Dieu. En conséquence, il se rendit à Genève avec sa digne compagne et son frère jusqu'au jour où les Églises de France purent de nouveau jouir du calme et de la paix.

Par la bonté de Dieu, ce jour ne tarda pas à luire. Le 30 juin de cette année, il y eut à la cour de fort grandes réjouissances à l'occasion du mariage de Philippe, roi d'Espagne, avec Élisabeth, fille aînée du roi Henri, et de celui de Philippe-Emmanuel, duc de Savoie, avec Marguerite de France, sœur du roi. Celui-ci courant en lice, dans la rue Saint-Antoine, contre Gabriel, fils du comte de Montgomery, reçut un coup de lance dont il mourut quelques jours après.

On avait espéré que cette mort apporterait quelque changement favorable à l'état des pauvres

Églises sous la croix. Hélas ! il n'en fut point ainsi. Le nouveau roi, fils aîné du défunt, n'avait alors que quinze ou seize ans. Ceux qui s'étaient emparés de l'esprit du père, pour le diriger à leur guise et l'exciter à la haine et à la persécution des réformés, n'eurent pas de peine à entraîner le jeune roi, qui venait de monter sur le trône, dans la même voie de fureurs et d'iniquités qui avaient souillé le règne précédent. Deux mois après, savoir le 4 septembre 1559, un édit du roi, daté de Villers-Cotteret, apprit aux Églises désolées ce qu'elles pouvaient espérer et attendre du nouveau monarque, qui venait de prendre en mains les rênes du royaume. Cela ne les empêcha pas toutefois de tenir, à Paris même, un synode provincial au mois d'octobre, auquel le pasteur de Corlieu eut la joie d'assister, non sans avoir couru de grands dangers, mais auxquels la providence du Seigneur le fit échapper. A son retour de Paris, il travailla avec un nouveau zèle à établir une bonne discipline dans son Église. Elle y produisit une vie nouvelle. Son zèle ardent le portait à prêcher l'Évangile dans les lieux environnants. Il était reçu partout avec empressement, et son ministère y laissait des traces bénies.

Appelé à changer de domicile, de Corlieu eut l'imprudence de se loger chez le cabaretier Gourbelet, qui demeurait dans une petite ruelle appelée

la *Cour-Château*, et dont la maison avait pour enseigne : *De là les Monts* (1). Gourbelet, qui était membre de l'Église, ne manquait pas d'un certain zèle. Ce quartier était mal famé. On avait prié le pasteur de chercheur ailleurs un autre logement. Il ne le fit pas et eut grand tort. Cependant l'aubergiste le reçut fort bien et lui donna une chambre très-convenable et éloignée du bruit de la maison. Il l'occupait depuis peu, lorsqu'un vol fut commis dans la rue des *Buchettes*, chez un moine qui était prieur ou amônier du couvent de Montier-la-Celle, et qui, pour garder sa demeure, y avait logé sa concubine. Ce moine, appelé Frère François Maret, était parvenu, grâce aux recherches de son neveu, Nicole Jaquinet, lieutenant criminel, à rentrer en possession de tout ce qu'on lui avait dérobé, sauf une longue robe fourrée qu'on disait être entre les mains d'un marchand ambulant logé dans la maison même où demeurait de Corlieu. Le 8 novembre, le lieutenant ordonna à ses sergents d'y faire des perquisitions avec le plus grand soin. Lui-même se tint à la porte pour veiller à ce que personne n'en pût sortir. Le sergent Griveau, après avoir fouillé dans toutes les chambres de la maison, voulut visiter aussi celle qu'occupait de Corlieu. Aper-

---

(1) Probablement dans la rue de la Corne-de-Cerf.

cevant sur sa table un grand nombre de papiers et de livres de religion, il voulut d'abord le constituer prisonnier. Le pasteur lui glissa dans la main six écus, en sorte qu'il ne dit mot et se retira.

De Corlieu, qui croyait en être quitte et n'avoir plus rien à craindre, se disposait à sortir pour chercher une demeure où il serait plus en sûreté à l'avenir, lorsque Jaquinet l'arrête et se fait conduire dans sa chambre. A la vue de ces livres et papiers, le lieutenant conçoit de forts soupçons. Il fait au jeune homme des questions sur plusieurs points de controverse. A toutes de Corlieu répond d'après la parole de Dieu, avec une franchise admirable. Il n'en fallut pas davantage pour décider le lieutenant à faire arrêter le pasteur et le conduire en prison. Là, on lui mit aux pieds des fers pesants, et on le traita fort durement. Son cachot était si étroit, si sombre, si infect, qu'il ne pouvait y prendre aucun repos. Ce qui le tourmentait le plus, c'était la crainte que le berger étant frappé, les brebis ne fussent dispersées; aussi ne cessait-il de prier nuit et jour avec larmes, pour que son cher troupeau fût épargné *Mon Dieu!* disait-il continuellement, *fais retomber sur moi seul l'orage de la persécution! Ah! je ne l'ai que trop mérité sans doute, pour n'avoir pas été assez actif, assez vigilant dans l'œuvre du saint Ministère que tu m'as*

confié! — On l'appelait deux fois par jour pour lui faire subir un interrogatoire. On lui demanda quelle était sa croyance, quel était le contenu des livres saisis sur sa table, et en quoi consistait sa charge. *Je suis,* répondit-il avec une noble assurance, *je suis ministre de Jésus-Christ, chargé par lui d'appeler les âmes à la conversion, pour obtenir le salut!* Impossible d'obtenir de lui l'aveu du lieu où il avait reçu l'imposition des mains et du local où il exerçait son ministère. Il ne voulut jamais consentir à nommer un seul des membres de son troupeau.

L'Église était dans une angoisse inexprimable. Lorsque le pasteur fut arrêté chez lui, il avait en sa possession une quantité de mémoires, de lettres et de papiers de la plus haute importance, concernant non-seulement l'Église de Troyes, mais encore la plupart de celles du royaume. Parmi ces livres et ces papiers se trouvaient la confession de foi des Églises réformées de France, et les articles de la discipline ecclésiastique arrêtés en synode à Paris, le 29 du mois de mai précédent. Il y avait en outre la liste détaillée des noms et prénoms des ministres qui avaient pris part à ce synode, ainsi que la copie d'une lettre que de Corlieu avait écrite la veille de la Pentecôte à un surveillant de son Église, lettre où il donnait des règles relatives à la manière dont on devait procéder à l'adminis-

tration de la sainte Cène et sur le dos de laquelle étaient les noms de celui à qui elle était adressée. Ce personnage était influent dans l'Église. Son nom une fois connu, il pouvait être aussi immédiatement arrêté. Assurément le danger était grand, mais Dieu, dans sa bonté, permit que quelqu'un fît promptement disparaître ces papiers si compromettants, en sorte qu'ils furent dérobés aux poursuites du lieutenant criminel.

Le pasteur de Corlieu se figurant bien l'angoisse dans laquelle ses nombreux amis devaient être à son sujet, trouva moyen de leur écrire une lettre pour les tranquilliser. Il leur donnait l'assurance que rien ne serait découvert par sa faute, qu'il ne fallait pas s'inquiéter de sa personne. « Laissez faire à Dieu son œuvre, disait-il, il saura bien me venir en aide soit dans ma vie, soit dans ma mort, selon qu'il le jugera bon. Je suis reconnaissant de la grâce qu'il me fait d'être probablement appelé à souffrir pour son nom. Je me recommande instamment à vos prières. »

De Corlieu fit demander au lieutenant criminel la permission de se procurer un nouveau Testament, du papier, des plumes et de l'encre, ce qui lui fut accordé. Il s'en servit pour faire par écrit une confession détaillée de sa foi, de cette foi pour laquelle il était prêt à donner son sang et sa vie. Il l'adressa au lieutenant criminel avec prière de

vouloir bien l'annexer au dossier de son procès. On ne tarda pas à prononcer contre lui une sentence de condamnation ; mais avant de lui en faire la lecture, les juges et conseillers du siége présidial se rendirent à la prison pour l'entendre. Son amabilité, sa douceur, la fermeté de son langage, son courage à adresser à ses juges mêmes de pressantes exhortations à se convertir au Seigneur et *à fuir la colère à venir*, les touchèrent tellement que plusieurs ne pouvaient cacher leur émotion et retenir leurs larmes. Il y en eut un, entre autres, appelé Danalus, qui ne put s'empêcher de dire ouvertement qu'il serait prêt à donner deux cents écus pour que ce beau et intéressant jeune homme fût mis en liberté.

Le samedi matin, 1er novembre, le greffier entra dans la prison du pasteur pour lui lire sa sentence. Elle portait qu'il était condamné à être traîné sur la claie, de sa prison à la place du *Marché-à-Blé*, pour être là lié au poteau, étranglé et son corps réduit en cendres. Il devait auparavant être appliqué à la question pour le contraindre à dénoncer ses adhérents. Mais, sur le conseil qui lui fut secrètement donné par un ami, il interjeta appel de la sentence.

Le prévôt de Troyes, maître François Mauroy, homme de peu de moyens, étant curieux de voir et d'entendre de Corlieu, se rendit à la prison vers

le soir. Il crut l'embarrasser par ses questions, s'estimant très-instruit et très-fort en matières théologiques. Le prisonnier fut si victorieux dans toutes ses réponses que tous ceux qui assistaient à cette discussion furent frappés de son éclatante supériorité et se retirèrent non moins émus qu'édifiés.

Le mardi 4 novembre, de Corlieu, qui devait être finalement jugé à Paris, fut mis sur une charrette, ayant les fers aux pieds et aux mains, comme s'il eût été un assassin. Huit hommes devaient l'accompagner. L'un d'eux, bien disposé et animé de bons sentiments, aimait à se tenir à ses côtés et à l'entendre parler. « Pensez-vous, lui disait-il, que vous irez jusqu'à Paris? Quant à moi, j'espère que non. » — « Je sais, répondit de Corlieu, je sais que l'Éternel est tout-puissant et qu'il veille sur les siens. S'il a résolu de me délivrer de la main de ceux qui en veulent à ma vie, nul ne saurait l'en empêcher. Je sais aussi que, s'il juge convenable de se servir de moi pour être un témoin de la vérité par mon martyre, personne ne pourra me délivrer. Nous ne devons pas compter sur les hommes, mais placer toute notre confiance dans le Dieu vivant. »

Vers le milieu du jour, de Corlieu montrant à ses gardiens les fers dont il était garotté, en prit occasion de leur annoncer l'Évangile avec beau-

coup de force. Ses paroles d'exhortations reçues d'abord assez froidement, finirent par les toucher et par produire sur eux une impression profonde.

Le samedi, 15 de novembre, ils allèrent à *Brie-Comte-Robert* et s'y arrêtèrent pour dîner. Ils n'étaient plus qu'à six lieues de Paris. Celui des gardiens qui avait bonne espérance qu'un secours inattendu viendrait délivrer le prisonnier, commençait à en douter. L'après-midi s'étant remis en route et traversant la *vallée du Gros-Bois*, lieu assez dangereux pour les voyageurs, voici tout à coup huit hommes masqués, armés et à cheval, qui se présentent et ordonnent qu'on leur remette à l'instant même les clefs des cadenas des menottes et des chaînes. Ils s'emparent du prisonnier et de son procès, puis s'en vont au grand galop. Tout cela se fit sans la moindre résistance de la part des gardiens, tant ils étaient troublés et saisis de crainte. De Corlieu n'eut que le temps de conjurer ses gardiens de bien prendre garde aux sérieuses paroles qu'il leur avait dites pendant le voyage, puis il leur dit un touchant adieu.

Privée de son pasteur, l'Église fit une bien grande perte. En le conservant, elle serait devenue l'une des plus florissantes du royaume; car, en peu de temps, elle s'était accrue de trois cent dix personnes. Aussi longtemps que de Corlieu fut à Troyes, c'est-à-dire pendant une année, pas une

seule assemblée de culte ne fut découverte, tant il avait pris de sages précautions pour les tenir secrètes. Il allait et venait librement par la ville, sans éveiller aucun soupçon, ce qui étonne beaucoup, dit l'auteur du récit, *quand on connait l'esprit de curiosité des habitants de Troyes.*

La persécution, au lieu de s'apaiser, allait plutôt en augmentant. Un édit du roi, daté de Blois et publié en Cour de parlement le 24 novembre, renchérissait encore sur les rigueurs de ceux qui l'avaient précédé.

De Corlieu, si providentiellement arraché aux mains de ses ennemis, profita de sa liberté pour adresser aux membres de sa chère Église une lettre qui a été conservée et que nous regrettons, vu sa longueur, de ne pouvoir transcrire ici. On comprend qu'elle n'avait d'autre but que de fortifier et d'encourager le zèle des fidèles. Cette lettre, si bonne, si touchante, respire un vrai parfum apostolique; aussi fut-elle en grande édification à tout le troupeau. A cette lettre était jointe un billet en latin à l'adresse de son vénérable ami, N. Pithou; voici quel en était le contenu : « Et vous, mon très-cher frère en Jésus-Christ, poursuivez toujours ardemment la charge en laquelle Dieu vous a appelé. Tâchez, par de bons et sains moyens, de contenir ce petit troupeau en son devoir. Que votre ardeur de zèle et d'affection ne diminue en rien.

mais qu'elle aille en augmentant, espérant que Dieu vous en fera la grâce. J'ai espoir de vous voir quelque jour, s'il plaît au Seigneur; je pourrai alors librement vous découvrir ma situation présente. »

Fidèle à sa promesse de ne point abandonner ses frères dans l'épreuve et de s'intéresser à leurs progrès, de Corlieu obtint de l'Église de Paris qu'elle envoyât à Troyes, pour lui succéder dans l'œuvre du ministère évangélique, un jeune pasteur béarnais, nommé *Paumier*. Celui-ci arriva au commencement de mars 1560. On venait d'apprendre la conspiration d'Amboise. Le bailli de Troyes reçut l'ordre d'arrêter tous ceux qu'on pourrait soupçonner d'avoir pris part à ce tumulte et qui rentraient dans leurs foyers. A cet effet, le lieutenant Jaquinet faisait bonne garde aux abords de la ville. Il vit un jour deux hommes (qui appartenaient au parti réformé) dont l'un se nommait Nicolas le charretier et l'autre Michel le libraire. Ils conduisaient à Genève des hardes et des effets appartenant au procureur du roi à Melun, nommé Chabouillé, gendre de Jacques Spifane, jadis évêque de Nevers, qui depuis un certain temps s'était retiré à Genève. Les ayant abordés, le lieutenant vit qu'ils n'étaient pas du nombre de ceux qu'il devait arrêter et les laissa continuer leur route. La crainte qu'ils avaient

s'étant peu à peu dissipée, ils voulurent aller plus vite. Le sergent Claude Chatourup, homme rusé et méchant, en conçut des soupçons et courant après eux leur donna l'ordre de s'arrêter. Reconnus pour appartenir l'un et l'autre à l'Église réformée, ils furent conduits en prison. Ce fait inspira de vives craintes au petit troupeau qui ne jugea pas prudent que son nouveau pasteur commençât son ministère en de telles occurrences, et le pria de se tenir pour quelque temps encore caché dans sa maison. Un nouvel incident survint, qui les affermit dans cette résolution; voici à quel sujet :

La rue Urbain-Quatre, alors appelée (et jusqu'à ces dernières années) *rue Moyenne*, était presque en entier habitée par des artisans et des marchands de la religion réformée, ce qui lui fit donner le surnom de *Petite-Genève.*

Le clergé, irrité contre ceux qui s'étaient séparés de lui et de son culte, complota de soulever une sédition populaire, afin d'avoir l'occasion de tomber sur eux et de les détruire. Ils étaient cependant connus et estimés comme étant honnêtes, laborieux, inoffensifs et de bonnes mœurs. Pour atteindre le but inique qu'il s'était proposé, le clergé décida que le dimanche après Pâques, la procession passerait dans cette rue, bien que ce ne fût pas l'usage. On avait espéré que cette innovation provoquerait de la part des réformés quel-

ques malins et outrageants propos contre cette procession passant devant la porte de leurs demeures, et qu'on aurait ainsi un juste et bon motif de leur chercher querelle. Le vicaire de Saint-Jean, *François Pérard*, surnommé le *Rossignol*, engagea les enfants et jeunes gens à se munir de pierres, pour les lancer au besoin contre ces *maudits Luthériens*. Ceux-ci se tinrent prudemment renfermés dans leurs demeures. Arrivée à l'extrémité de cette rue, la procession s'en retourna par le même chemin. Cherchant un prétexte à l'agitation et au trouble, mais n'en trouvant pas l'occasion, elle fit semblant d'être entravée dans sa marche et s'arrêta. Ceux qui la suivaient, croyant à quelque attaque inopinée, lancèrent des pierres qui brisèrent les vitres des paisibles habitants du quartier. N'étant point encore satisfaits, ils rompirent leurs rangs et enfoncèrent la porte d'un pauvre serrurier nommé *Benoit Borgnicart*, brisèrent ses meubles et jetèrent au vent la plume de ses lits. Ceux du voisinage, redoutant le même sort, se barricadèrent en leur demeure contre les assauts de cette troupe en furie. Voyant qu'on essayait de pénétrer aussi chez eux, les assiégés se réfugièrent dans leurs greniers et jusque sur leurs toits. De là ils firent, pour leur défense, tomber sur la tête de leurs agresseurs une pluie de tuiles qui ne pouvait manquer de frapper juste,

tant la foule des assaillants était compacte. Un jeune homme, Claudin Collot, menuisier, grand et fort, s'était caché avec bon nombre de ses amis dans l'intérieur de sa maison. Pour se délivrer des méchants qui tentaient d'en enfoncer la porte, il aurait fait usage de son arme à feu, s'il n'en eût été retenu par la crainte de verser le sang de son prochain. Cependant, apercevant l'un de ces forcenés, l'épée à la main, sur le point d'entrer dans sa chambre, Collot se décida à faire feu, et l'agresseur fut étendu par terre. Aussitôt la foule prit peur et se dispersa. Dans sa fuite précipitée, plusieurs graves accidents survinrent qui firent regretter amèrement à plusieurs de s'être mêlés à ce tumulte. Le lendemain, l'autorité judiciaire fit une sérieuse enquête sur la cause et l'origine de cette émeute populaire. Elle amena des charges très-graves contre le vicaire qui avait engagé les enfants à se munir de pierres avant la procession. Finalement, cette affaire s'apaisa, et le vicaire coupable demeura impuni.

Le ministre Paumier, plein de zèle et d'ardeur, souffrait de son inaction forcée. Impatient de commencer son ministère, il engagea quelques-uns des membres de l'Église à se rendre avec lui dans une campagne des environs, appartenant à un nommé Pierre André qui était aussi de leurs amis. La réunion, qui eut lieu chez lui, manifesta le

beau talent et l'ardente piété du jeune prédicateur. Anne de Vaudrey (cet homme si tristement célèbre dont il sera plusieurs fois fait mention dans la suite de ces récits) ayant eu connaissance de cette réunion, se hâta de s'y rendre, accompagné d'un grand nombre d'archers et de sergents. Il entra donc dans la maison, mais que vit-il? Quelques amis paisiblement assis autour d'une table sur laquelle se trouvait une frugale collation. Honteux, confus, le bailli balbutia quelque excuse et se disposait déjà à se retirer, lorsque deux des sergents lui apportèrent une mallette en cuir, fermée à cadenas, qu'ils venaient de trouver dans la vigne proche de cette habitation. Le pasteur, soudainement averti de l'arrivée du bailli et de sa bande, avait jeté sa mallette par la fenêtre. Le magistrat en ordonna l'ouverture; il y trouva un commentaire de Calvin sur les Épitres de saint Paul, ainsi que d'autres livres de théologie. Le bailli ordonna l'arrestation de Paumier et de ses compagnons. Il fit subir un interrogatoire au pasteur, qui ne craignit pas de décliner ses noms et sa qualité, comme aussi de rendre un beau témoignage à la vérité. On l'emmena, puis on le chargea de fers aux pieds et aux mains, et on le mit dans un cachot obscur. Le bailli, homme dur et méchant, ne se donna ni trève ni repos qu'il n'eût obtenu la condamnation des accusés dont il

avait juré la perte. Dans ce but, il multiplia ses voyages à Paris auprès de la Cour de parlement. Ses nombreux voyages l'entraînèrent dans de si grandes dépenses qu'il s'endetta, ce qui lui valut les plus sanglants reproches de sa femme.

Revenons à Nicolas le charretier et à Michel le libraire, que nous avons laissés en prison. Ils furent appelés à comparaître par devant Nicole Tartrier, official de Troyes. Celui-ci avait manifesté dans le temps de bons sentiments de piété; mais, soit par ambition, soit par crainte du monde, il était redevenu ce qu'il était auparavant. L'expérience démontre que lorsqu'on n'est pas droit, intègre devant Dieu et que l'on ferme son cœur à la voix de sa parole, *la seconde condition* de telles gens, comme le dit l'Évangile, *devient pire que la première,* car on finit par tomber dans l'endurcissement. L'official, ayant entendu les prévenus, les exhorta à abandonner *leurs damnables erreurs* et à rentrer dans le giron de la sainte mère l'Église.

Le bon Nicolas, affligé d'entendre ainsi parler cet apostat, lui répondit avec une sainte hardiesse, en appuyant chacune de ses paroles d'un passage bien choisi des saintes Écritures. L'official, un moment troublé par les remords de sa conscience qui lui reprochait en effet son apostasie, voulut imposer silence à Nicolas, en lui disant : *Tais-toi, ne souille pas le Prétoire.* — « Vraiment ! répli-

qua Nicolas, c'est bien plutôt vous qui le souillez, puisque vous ne craignez pas de condamner Jésus-Christ en la personne de ses membres, au lieu de prendre en mains leur cause pour la défendre; car vous savez qu'elle est juste, puisque vous-même vous avez partagé nos saintes croyances, ce qui vous rend d'autant plus coupable maintenant. Certes! ce n'est pas là le langage que vous teniez, il y a quelques jours seulement. »

L'official de plus en plus troublé par ce noble et courageux langage, coupa court à l'entretien, en disant au geôlier : « Que l'on conduise ces deux hérétiques obstinés à la prison de l'Évêché! » Cette prison était bien plus forte et plus redoutable que celle où ils étaient auparavant. Mais admirons ici les voies de la bonne et paternelle providence du Seigneur envers les siens, et comment elle sait faire tourner en bien ce que les hommes ont pensé en mal.

Il y avait dans la cellule voisine de la leur un orfèvre appelé Simonet Petit, accusé de meurtre. Comme il fallait passer par cette chambre ou cellule pour se rendre dans celle de nos deux prisonniers, et qu'on craignait qu'ils n'eussent quelque communication, on en fit déloger l'orfèvre pour le mettre dans une autre cellule isolée. Les deux autres durent occuper celle que Petit venait de laisser vacante. Le cas de l'orfèvre était très-grave.

Quelques-uns de ses parents ou amis, craignant qu'il ne fût condamné à mort, avaient trouvé le moyen de le pourvoir secrètement d'outils et d'instruments en fer pour tenter et favoriser son évasion. Il les avait cachés derrière quelques pierres de la muraille. Nos deux prisonniers apercevant ces pierres disjointes, n'eurent pas de peine à les sortir de leur place. Derrière se trouvait une assez large excavation, dans laquelle étaient cachés les outils dont nous venons de parler. L'un et l'autre se mettant à l'ouvrage, n'eurent pas de peine à terminer l'ouvrage déjà si fort avancé. L'ouverture étant faite, ils purent s'évader sans difficulté.

L'extrême rigueur des édits, à cette époque, excita le bailli à redoubler d'efforts pour amener la condamnation du pasteur Paumier. Celle-ci devait être incessamment prononcée. Ses amis, pleins de zèle et de courage, travaillèrent à le délivrer, et ils eurent la joie d'y réussir. Comment, par quels moyens? nous l'ignorons. Nous savons seulement que les chiens lâchés dans la cour ne firent entendre leurs aboiements que lorsque le prisonnier avait déjà franchi le mur d'enceinte, et se trouvait en lieu de sûreté.

L'Église évangélique qui se voyait en si peu de temps arracher successivement ses pasteurs si fidèles, avait bien de la peine à reprendre courage après de si douloureuses secousses. Elle était

presque continuellement en crainte et en alarmes. Le plus léger prétexte suffisait pour lui chercher chicane. Un nouveau fait arriva qui lui causa d'horribles angoisses.

A l'angle d'une ruelle qui s'ouvre sur la rue Moyenne et sur celle de l'Hôtel-de-Ville, et qui portait le nom de *Ruelle Chausson* (1), était une statue de la Vierge, appelée *Notre-Dame de Pitié.* Elle était comme toutes les autres en fort grande vénération; aussi avait-on soin, dans les jours de solennité, de la revêtir d'une fort belle robe de soie et de faire brûler un cierge devant elle. Il arriva un jour, de grand matin, que cette image tant honorée se trouva couverte d'ordures et de fange. On avait même attaché au cou de la statue un chat crevé. Le premier qui s'en aperçut était un membre de l'Église réformée. Indigné de cet ignoble procédé, il se disposait à nettoyer la statue avant qu'elle ne fût vue en ce piteux état par les catholiques. Mais réflexion faite, il s'en abstint dans la crainte qu'étant occupé à ce travail, on ne l'accusât d'être l'auteur de cet outrage. Le propriétaire de la maison, Jean Perret, savetier, était en quelque sorte le protecteur et le gardien de cette image. Étant sorti de sa demeure, il ne tarda pas à voir la grossière insulte faite à la madone. Aussitôt, il

(1) Maintenant rue de la Vierge.

se mit à pousser des cris de douleur et d'indignation qui furent entendus de tout le voisinage. En quelques instants la foule se rassembla dans cet endroit. Suivant la coutume, elle ne manqua pas d'accuser les hérétiques d'être les auteurs de cet exécrable attentat. Aussi ne parlait-elle que d'aller les exterminer et de piller leurs demeures. Cependant, cette fois encore, le bruit s'apaisa et se dissipa peu à peu.

Pour faire la purification de cette grande irrévérence et apaiser la colère de Dieu qui devait en être grandement offensé, on fit, le dimanche suivant, une procession générale de toutes les paroisses, ayant en tête l'évêque crossé et mitré. Elle se rendit en grande pompe devant l'image sainte. Là, après avoir chanté un salut et récité des oraisons, la procession se disposait à se rendre dans la cathédrale, lorsque, tout à coup, le bruit se répandit que les Huguenots en armes étaient en marche pour fondre sur elle à l'improviste. L'épouvante se communiqua de proche en proche, et chacun se hâta de prendre la fuite, en se sauvant de tous côtés. Il y eut, entre autres, le lieutenant Belin, qui fut si fort effrayé, qu'il courut se réfugier dans la maison du bourcier Jean Paynot, qui demeurait dans la rue de la *Bourcerie* (1). Dans son

(1) Cette rue de la *Bourcerie* était alors la portion de la rue

trouble, il ne vit point le maître du logis qui était assis près de sa porte, et monta droit au grenier, où il se blottit dans un tas de charbon. Le propriétaire ne comprenant rien à tout ce vacarme, se rendit à son grenier, où il trouva le pauvre lieutenant à demi-mort de frayeur et tout noirci. « Oh! je vous en prie! s'écria l'infortuné Belin, suis-je bien ici en lieu de sûreté, et personne ne m'a-t-il vu entrer? Ah! si quelque huguenot venait à me découvrir en ce lieu, ce serait fait de moi ! » Le bon Paynot le calma, le rassura; puis, après l'avoir fait débarbouiller, il le fit reconduire en sa demeure par son domestique, Antoine Lagrandfemme, originaire de Besançon.

Voyons maintenant ce qu'était devenu le pasteur de Corlieu, depuis sa merveilleuse délivrance. Il vivait à Paris dans la retraite. Les édits royaux, d'une si extrême rigueur, continuaient à inspirer aux fidèles de vives alarmes; car il ne manquait pas de traîtres et d'espions pour remplir l'odieux rôle de délateurs. Les pasteurs de Paris étant bien connus n'osaient paraître en public sans courir les plus grands dangers. De Corlieu, que l'on n'y connaissait point encore, fut chargé de les remplacer dans quelques-unes de leurs fonctions; ce dont il s'acquitta avec beaucoup de zèle.

---

actuelle, dite Urbain-Quatre, la plus rapprochée de l'église Saint-Jean.

Un jour qu'il venait de présider une assemblée de culte et qu'il passait devant le Petit-Châtelet, il fut rencontré par un certain Hermann, flamand, chassé de son pays pour cause de vol. Celui-ci le reconnut, car il faisait partie de ceux qui l'accompagnaient au moment de son évasion dans la forêt du Grand-Bois. Ce misérable, aidé de quelques compagnons, saisit de Corlieu et le conduisit au Châtelet. Le voilà donc une seconde fois en prison, pour la cause de l'Évangile! S'attendant à devoir donner sa vie pour le nom de son Sauveur, il rendit, lors de l'interrogatoire qu'on lui fit subir, un fort beau témoignage à la vérité. L'heure de son supplice approchait. Il la voyait venir avec calme, avec résignation, même avec joie. Le roi mourut, et de Corlieu, contre toute espérance, fut tiré de sa prison, mais condamné à sortir du royaume dans l'espace de trois mois. Il fut appelé à desservir l'Église de Mondidier et ce fut là que ce vaillant serviteur de Dieu termina son honorable carrière.

—

CHAPITRE IV.

Arrivée du pasteur Franelle. — La Belle-Croix. — Envoi du pasteur Sorel, par la classe des pasteurs de Neuchâtel. — Regrets amers éprouvés par l'évêque Caracciol. — Ses offres de services à l'Église réformée. — Passage par Troyes de Pierre Martyr. — L'Église de Troyes délègue le pasteur Sorel auprès de celle de Vassy. — Assemblée religieuse au Ravelin. — Claude Pinette est nommé maire. — Heureuse évasion du pasteur Sorel. — Mauvais traitements commis par les soldats du duc de Nevers.

Nous voici maintenant arrivés à l'an 1561. Après tant d'épreuves et d'angoisses le Seigneur eut compassion de l'Église de Troyes, en lui envoyant pour pasteur Jean Franelle, dit Dupin, natif de Dreux. Charles IX, bien jeune encore, venait de monter sur le trône. Les Églises depuis si longtemps troublées commencèrent à jouir d'un peu de repos. Celle de Troyes surtout avait beaucoup souffert. Les saintes assemblées étaient interrompues depuis assez longtemps. Afin de reprendre et de poursuivre avec vigueur l'œuvre entreprise par ses pieux devanciers, Franelle convoqua une assemblée qui se trouva très-nombreuse, dans une demeure proche de l'église Saint-Pantaléon. Il y célébra le culte sans aucun empêchement, au vu et su de tout le monde. Quelques semaines après,

les principaux chefs de l'Église décidèrent que le service, à l'avenir, aurait lieu publiquement dans un local plus vaste et mieux disposé de la rue du Temple.

Le bailli Anne de Vaudrey avait bonne envie de s'opposer par tous moyens à l'exercice du culte réformé, mais ayant appris que les fidèles avaient placé des gardes à l'entrée et qu'ils étaient résolus à faire bonne contenance, il eut peur et n'osa pas se présenter. Il forma donc un autre plan; c'était de tendre des piéges à ceux qui sortiraient du lieu de culte pour rentrer en leurs demeures. Ses machinations furent complétement déjouées. Quand il vit que les réformés devenaient de jour en jour plus nombreux et prenaient un nouveau courage, il se tint en repos.

Les rapides progrès de l'Église réformée inspirèrent au clergé romain de si vives alarmes qu'il eut recours à un moyen souvent employé dès lors et même encore de nos jours. Il y avait sur la place de l'Hôtel-de-Ville une grande croix de bronze, couverte d'un dôme soutenu par quatre beaux piliers. Elle était appelée *la Belle-Croix*. On l'avait, encore plus que tout autre, en fort grande vénération. Le Clergé imagina donc de lui faire opérer des miracles. Plusieurs boiteux, aveugles, paralytiques, venaient faire une neuvaine au pied de cette croix. Ils y étaient nuit et jour, récitant force

prières et oraisons. La neuvaine terminée, la guérison s'accomplissait. Les aveugles voyaient et les boiteux ou paralytiques jetant loin leurs béquilles s'en allaient d'un pas ferme et chantaient des *Alleluia!* Un malin, soupçonnant quelque ruse dans ces prétendues guérisons, s'entendit avec quelques amis pour dévoiler la fourberie. Il s'affubla d'une peau d'ours, et muni d'une lanterne sourde il s'approcha sans bruit de ces pauvres infirmes, vers minuit, au moment où tout en chantant, ils tendaient vers la croix des mains suppliantes, lorsque tout à coup se présentant à leurs regards, en faisant entendre le grognement de l'ours, aveugles et paralytiques furent instantanément guéris et prirent de tous côtés la fuite. Dès lors cette croix perdit beaucoup de son prestige et cessa d'opérer des miracles.

Voyant que les saintes assemblées devenaient de plus en plus nombreuses et qu'un seul pasteur ne pouvait suffire à la tâche, les fidèles s'adressèrent à l'Église de Genève, par l'entremise de Calvin, pour demander un second pasteur. L'Église de Genève n'en ayant point de disponible, car elle en avait pourvu un grand nombre d'autres Églises en France, elle s'adressa à la classe des pasteurs de Neuchâtel qui consentit à envoyer pour un certain temps l'un de ses jeunes pasteurs. Il s'appelait Jacques Sorel, originaire de Sézanne-en-Brie. Il

était fort instruit et avait comme tous ses prédécesseurs à Troyes un grand zèle et une piété vivante. La classe de Neuchâtel l'envisageait comme étant l'un de ses membres les plus capables (1). Nous verrons dans la suite que son ministère justifia pleinement la bonne opinion qu'on avait fait concevoir de lui.

L'évêque Antoine Caracciol avait enfin secrètement abjuré les erreurs de son Église. Voyant que partout en France, les grands du royaume et la noblesse se prononçaient en faveur de la réforme, il avait le désir de consacrer son beau talent à la prédication en l'exerçant dans l'Église évangélique; mais ce qui peint cet homme bizarre et vaniteux, c'est que, tout en consentant à se désister du pouvoir spirituel que lui conférait sa charge, il voulait en conserver les revenus. Dans ce but, il tenta une démarche auprès de la reine-mère qui la trouva si étrange qu'il n'osa pas insister. Il s'adressa au consistoire que Sorel venait de constituer afin de maintenir le bon ordre dans son Église. Il s'humilia de ce qu'il n'avait pas jusqu'alors marché droitement et de ce qu'il avait abandonné la sainte cause du pur Évangile pour laquelle il s'était d'a-

---

(1) Voyez à la fin de ce volume, quatre lettres de ce pasteur, adressées à la classe de Neuchâtel, tant en son nom qu'en celui de son Église.

bord prononcé. Il signa la confession de foi des Églises réformées de France et demanda à être admis au nombre des pasteurs, promettant de s'employer avec zèle et ardeur à l'œuvre du saint ministère.

La plupart des membres du consistoire applaudirent à ses bonnes intentions et l'engagèrent à prendre patience jusqu'à ce que sa proposition eût été sérieusement examinée. Celle-ci ne rencontra d'abord qu'un seul opposant, mais bien décidé; c'était un nommé Pierre Leroy, autrefois moine de l'ordre des Carmes, qui, amené à la connaissance de la vérité, avait *jeté le froc aux orties,* s'était retiré à Lausanne, puis à Genève, où il avait fait de grands progrès dans l'étude et dans la connaissance des saintes Écritures. L'Église de Genève l'avait envoyé à celle de Dijon, établie depuis peu. Nous ignorons le motif pour lequel il n'y demeura pas longtemps : nous savons seulement que, mécontent de son troupeau, il le quitta pour venir à Troyes. Appréciant son zèle et ses talents, on le retint en lui accordant une pension convenable pour être l'un des collègues de Sorel et de Franelle.

Il fallait enfin donner à l'évêque une réponse. Dans ce but, le consistoire s'adjoignit quelques-uns des membres les plus éclairés et les plus influents de l'Église pour avoir leur avis. Le pasteur

Leroy, qui avait déjà nettement formulé le sien par un refus, ne voulut pas se rendre à cette assemblée. Les nombreux partisans de l'évêque firent l'éloge de ses beaux talents, de son admirable éloquence. Ils firent valoir le bien qui reviendrait à l'Église d'une si illustre acquisition. C'était à leurs yeux des motifs suffisants pour prendre sa demande en considération. L'honorable N. Pithou était depuis peu de temps de retour de Genève. Appelé à cette assemblée, il voulut y prendre la parole. Il fit l'énumération des inconséquences de l'évêque, qui, tout en déclarant qu'il est du côté des réformés, continue à chanter la messe et va même jusqu'à blâmer ceux qui s'en éloignent, disant que c'est là une chose indifférente. Il le représenta comme étant dépourvu des qualités essentielles que doit posséder un bon pasteur. Il démontra qu'il n'agissait que par des motifs de vaine gloire, en voyant les grands seigneurs et la noblesse se tourner du côté de la réforme. Il ajoutait que la mitre et l'Évangile étaient deux choses incompatibles. Les nombreuses variations du prélat devaient faire craindre que son cœur ne fût point encore sérieusement touché de la grâce de Dieu et que sous son brillant et beau langage, il n'y eût de la légèreté et de l'hypocrisie. Il termina en disant que, pour sa part, loin de conférer le saint ministère à l'évêque, il serait plutôt d'avis

de le révoquer de ses fonctions s'il avait déjà reçu la charge de serviteur de Dieu dans l'Église évangélique.

« Tout ce que vous venez de dire, répliqua le procureur Pierre Clément (qui avait déjà opiné en cette affaire) serait bon dans l'Église de Genève, mais ne saurait convenir aux Églises de France. — « Ah! plût à Dieu! répliqua Pithou, que toutes nos Églises ressemblassent à celle-là! »

La majorité des voix penchant en faveur de la demande de l'évêque, il n'y avait pas de temps à perdre pour la faire rejeter. Voyant que Pithou allait terminer son discours, le pasteur Sorel lui fit signe de continuer. L'orateur supplia donc l'assemblée de ne point se précipiter dans un cas aussi grave et qui méritait la plus sérieuse attention. En agissant avec légèreté on pourrait bien avoir lieu plus tard de s'en repentir amèrement. « C'est un cas, ajoute-t-il, qui mérite qu'on ne se fie pas à ses propres lumières, mais qu'on s'en rapporte à celles d'hommes plus instruits et plus capables. En vertu d'un des articles du dernier synode, tenu à Paris, toute décision de majeure importance exige qu'elle soit préalablement soumise à l'examen des autres Églises de la province; car elles ont un grand intérêt à ce que l'on n'aille pas par de fausses et d'imprudentes mesures compromettre leur honneur et leur propre sûreté. Je propose donc de

surseoir à cette affaire jusqu'à ce que l'on ait consulté les pasteurs maintenant assemblés au colloque de Poissy. »

L'avis du sage Pithou finit par prévaloir. Les pasteurs auxquels on demanda conseil, trouvèrent le cas si grave et si embarrassant, qu'ils voulurent à leur tour consulter l'opinion de Calvin.

Sur ces entrefaites, Pierre Martyr, revenant du colloque de Poissy et s'en retournant à Zurich où il était professeur en théologie, passa par Troyes, le 5 octobre 1561. Il alla d'abord faire visite à l'évêque qui le reçut à son palais avec le plus aimable empressement. — Caracciol lui parla du vif désir qu'il avait de se dévouer aux progrès de l'Église évangélique et de la demande qu'il avait adressée au consistoire pour être reçu au nombre des pasteurs de Troyes, si toutefois il en était jugé digne. Il ajoutait que, dans le cas contraire, toute son ambition était, après avoir résigné son évêché, de pouvoir vivre comme simple fidèle, au sein de l'Église réformée, conformément aux lois et à la discipline de l'Évangile. Martyr lui donna bon espoir et lui promit d'en parler aux anciens de l'Église. Rentré en son logis, il reçut la visite du pasteur Sorel et des principaux notables de l'Église qui venaient le complimenter sur sa bonne arrivée parmi eux. Après avoir longtemps examiné tous ensemble les raisons pour et contre la demande

de l'évêque, Pierre Martyr finit par les décider à admettre Caracciol au nombre des pasteurs, mais seulement quand il aurait accompli la promesse qu'il avait faite de résigner son évêché.

Une Église évangélique venait de se former à Vassy. N'ayant pas encore pu se pourvoir d'un pasteur, elle eut recours à l'Église de Troyes, qui lui envoya provisoirement le pasteur Frasnelle. Il s'y rendit le 12 octobre, et après y avoir mis tout en très-bon ordre, il rentra à Troyes le 20 du même mois.

On ne tarda pas à recevoir une réponse de Calvin sur la question qui lui avait été soumise. Conçue en termes généraux, la question y était traitée, non pas pour le cas spécial, mais pour tous les cas analogues qui pourraient se présenter dans la suite. Il y déterminait avec beaucoup de sagesse et de prudence les règles à suivre, pour ne pas admettre à la légère des hommes non dûment qualifiés pour la charge si importante de conducteurs des Églises et de pasteurs des âmes.

Depuis l'arrivée du pasteur Sorel, l'Église avait fait de si grands progrès, qu'on dut songer à se pourvoir d'un autre local pour y tenir les assemblées du culte. Dans ce but, on loua dans la *rue du Bois* une maison assez vaste pour y contenir la foule. Ce fut le dimanche 11 novembre que l'on y célébra pour la première fois le culte publiquement

et de plein jour. La grande extension du troupeau suggéra l'heureuse idée de former de bonne heure au ministère évangélique des jeunes gens pieux et bien doués sous le rapport de l'intelligence et de l'aptitude au travail. Jacques Douynet, médecin très-docte en son art, Claude Girardin, avocat, natif d'Ervy-le-Châtel, Jean Lefèvre, Piccard, et d'autres, furent admis à faire leurs études.

Sur la fin du mois de novembre, le comte d'Eu, duc du Nivernois, vint à Troyes. Le parti catholique se réjouissait beaucoup de son arrivée, espérant que, grâce à ses doléances, le duc susciterait des entraves aux progrès de l'Église évangélique. Le clergé fit tout ce qui était en son pouvoir pour l'y déterminer, mais ses efforts n'aboutirent pas. Ce fut alors que Caracciol, qui venait tout récemment d'être admis comme pasteur, voulut prêcher dans l'église Saint-Jean, suivant le rite des Églises réformées. Le jour fixé pour cela était le dimanche 23 novembre, dans l'après-midi, après les Vêpres. Le parti catholique, on le comprend sans peine, et il était dans son droit, s'en émut vivement. Il résolut d'aller porter plainte au duc, et de le supplier d'interposer son autorité pour empêcher un si grand scandale. Le maire, Denis Cléré, porta la parole. Il fit au duc un sombre tableau de la fermentation qui agitait le peuple, et lui représenta l'impossibilité absolue qu'il y avait à

vouloir être simultanément *ministre de Dieu et du diable.*

C'était principalement sur les vives instances du bailli Anne de Vaudrey et du clergé que le maire parlait ainsi. Il s'en fallut de peu qu'il ne fût désavoué et contredit par de notables bourgeois qui l'avaient accompagné, quand il se présenta comme exprimant l'opinion et les vœux de l'immense majorité de la population; car cela était complétement faux. Le duc fit appeler sur-le-champ l'évêque, qui était en train de se préparer pour sa prédication. Il lui exposa le sujet de la plainte qu'on venait de lui adresser. Le bailli voulut se mêler de cette affaire et dire aussi son mot. Caracciol, passablement altier et plus habitué à commander qu'à obéir, foudroya tellement le pauvre bailli, qu'il n'osa plus ouvrir la bouche. Nous avons déjà dit précédemment que l'évêque avait un très-grand don d'éloquence, une parole facile et de la grâce dans sa diction. Après avoir fait taire le bailli, il développa sa profession de foi, très-conforme à la parole de Dieu; puis il adressa de si touchantes exhortations, que tous les cœurs étaient émus et fort édifiés. Néanmoins, sur les vives sollicitations du duc, l'évêque renonça à son projet et ne prêcha pas.

Pendant ce temps-là la vaste église Saint-Jean continuait à se remplir, et la foule impatiente at-

Universitas
BIBLIOTHECA

tendait l'arrivée du prédicateur. On fit annoncer à l'assemblée que, pour de sages raisons, le prêche serait différé à un autre jour. On se borna donc à lire en chaire un chapitre de l'Écriture sainte, et à chanter quelques Psaumes en français ; puis la foule se retira paisiblement, non sans un profond regret d'être privée de la prédication qu'on lui avait annoncée On sut depuis, que si l'évêque était monté en chaire, le clergé avait soudoyé des hommes pour faire crever la portion de la voûte qui était sur la tête du prédicateur.

Caracciol assista le lendemain au service célébré en la rue du Bois, et s'y rangea parmi les nombreux auditeurs. On en fit plainte au duc, qui répondit sèchement *qu'il n'était chargé que d'exposer les édits du roi*. Cette réponse blessa tellement le clergé, qu'il dit au duc que, puisqu'il ne voulait pas mettre un frein aux scandales de l'évêque, il aurait recours au cardinal de Guise, archevêque de Sens, supérieur légitime de l'évêque, proposant néanmoins de continuer à regarder ce dernier comme tel, à condition qu'il abjurât ses erreurs.

L'Église de Vassy sans pasteurs, et ayant plusieurs enfants à baptiser, demanda et obtint, pour la seconde fois, l'envoi du pasteur Frasnelle. Le lendemain de son arrivée, qui était un dimanche, il célébra le culte. A peine avait-il commencé le service, qu'on vit entrer l'évêque de Châlons-sur-

Marne, *Jérôme Burgensis,* accompagné d'un moine très-habile en controverse. Ils venaient là sur l'injonction du cardinal de Lorraine. Le pasteur officiant était en train de prononcer une prière pour implorer les lumières et les grâces de l'Esprit-Saint avant de commencer sa prédication, lorsque l'évêque l'interrompant, s'écria : *Messieurs! je viens ici comme évêque de Châlons et par conséquent de ce lieu....* Le pasteur répliqua : *Monsieur, je suis le premier en chaire, et il est bien juste que je parle le premier. Si, dans tout ce que je vais dire, il y a quelque chose digne de blâme, vous serez libre de parler ensuite et de le réfuter.* L'assemblée impatiente commençait à s'agiter, lorsque l'évêque répéta les mêmes paroles qu'il avait dites : *Je suis tout surpris,* répliqua le pasteur, *que vous veuillez m'empêcher de servir Dieu en ce lieu, puisque nous en avons la permission du Roi et du Gouverneur de la province.* Pour la troisième fois, l'évêque répéta : *Messieurs! je viens ici comme évêque de Châlons, et par conséquent de ce lieu.... Eh bien,* dit le pasteur, avec un malin sourire, *puisque vous avez tant envie de parler, faites-le comme simple particulier, mais non en qualité d'évêque, car ici, nous ne vous reconnaissons pas comme tel. — Comment!* dit celui-ci, *n'ai-je pas reçu l'imposition des mains? — Comment? c'est parce qu'il faut que l'évêque prêche fidèlement la*

parole de Dieu, qu'il administre les Sacrements selon la règle apostolique, et qu'il ait soin nuit et jour de son troupeau; mais vous, qui vous dites pasteur des âmes, quand les avez-vous repues de la parole de vie? — Comment savez-vous que je ne prêche pas? — C'est vous-même qui l'avez dit à des personnes de mon Église, que vous avez fait demander hier. Vous avez même ajouté que vous étiez bien affligé de ne pouvoir le faire. — Mais, où avez-vous vu qu'il soit nécessaire qu'un évêque s'adonne à la prédication? — Où? dans le chapitre IVe *de la seconde épître de l'apôtre saint Paul à Timothée. — Eh bien voilà! je prêche par mes vicaires. — Ce que vous dites là est une plaisanterie. Est-ce que les Apôtres et les premiers évêques prêchaient par des vicaires? — Et vous, qui vous dites ministre, avez-vous reçu l'imposition des mains? — Eh, bien certainement.*

Nous ne rapporterons pas la suite de cet entretien. Nous ajouterons seulement qu'après avoir dit beaucoup de *pauvretés*, l'évêque se retira fort mal à son aise.

Le pasteur Frasnelle célébra la sainte Cène le jour de Noël, et rentra au sein de son Église, à l'expiration du terme pour lequel on l'avait concédé à celle de Vassy.

Les tracasseries suscitées à l'évêque Carracciol, pour ébranler sa résolution et le détourner de ses

prétendues erreurs, furent inutiles et semblèrent plutôt servir à stimuler son zèle. Pendant tout le temps du carême qui s'en suivit, il fit des prédications publiques dans sa chapelle de l'évêché, auxquelles assistèrent des personnes des deux communions.

La nouvelle si inattendue de l'affreux massacre de Vassy qui venait d'avoir lieu, ne tarda pas à arriver à Troyes. A l'ouïe du récit de cette horrible boucherie, les membres de l'Église furent saisis de crainte. Ils se procurèrent aussitôt des armes pour être en état de résister en cas d'attaque. Mais la bande sanguinaire, après avoir accompli son odieux forfait, se dirigea sur Paris. On en fut donc quitte pour la peur.

L'année de 1562 venait de commencer. Un nouvel édit du mois de janvier avait été publié, mais on ne l'avait pas encore reçu à Troyes. En attendant, les assemblées de plus en plus nombreuses continuaient d'avoir lieu. La sainte Cène fut distribuée le jour de Pâques, 29 de mars, avec beaucoup de solennité et de recueillement. Un grand nombre de fidèles y prirent part.

Ayant été informés que beaucoup de personnes des environs de la ville désiraient pouvoir assister aux saintes assemblées, mais qu'elles en étaient empêchées par la crainte d'être repoussées par ceux qui leur faisaient gagner leur vie, les princi-

paux de l'Église décidèrent qu'on tiendrait pour eux une assemblée hors de la ville. On choisit pour cela le bord des fossés du Ravelin. Au jour fixé, on vit s'y rendre une multitude considérable des habitants de la campagne. Le pasteur Sorel doué d'un très-bel organe se fit parfaitement entendre au loin. Il administra le baptême à deux enfants qui lui furent présentés. Dans la crainte de quelque attaque on plaça des sentinelles en armes de distance en distance. Cette prédication en plein air fut bénie pour le salut de plusieurs. Tous ceux qui passaient par là, attirés par la curiosité, venaient prêter l'oreille et s'en retournaient fort édifiés. Ils ne pouvaient assez témoigner leur indignation contre les calomnies qu'ils avaient entendues au sujet de la foi professée par l'Église réformée.

Enfin l'édit de janvier fut apporté et publié à Troyes. En vertu de cet édit les assemblées religieuses ne pouvaient plus avoir lieu dans l'intérieur des villes. Pour s'y conformer, les réformés se mirent aussitôt en quête d'un lieu convenable et ils en trouvèrent un qui répondait parfaitement à leurs désirs. C'était l'endroit où l'on s'exerçait à tirer à l'arquebuse (1). Tout à l'entour, étaient de

---

(1) Là où sont les bains qui portent encore le nom de *Bains de l'Arquebuse*.

beaux jardins appartenant à de simples particuliers. C'était dans ces jardins que se plaçaient les timides et les peureux qui pouvaient tout entendre sans être vus de personne. Peu à peu la lumière pénétrait dans leur âme et quand ils avaient compris la sainte parole de Dieu, alors ils ne craignaient plus de se montrer et de faire preuve de fermeté et de persévérance. Ainsi l'Église allait toujours, se développant et s'affermissant. A la fête de Pentecôte, on compta de huit à neuf mille auditeurs, venus de toutes parts. On ne put le même jour donner la sainte Cène à tous les communiants. Il fallut la donner encore le lendemain, en célébrant un second jour de fête. On tendit des toiles pour garantir l'assemblée de l'ardeur du soleil. Cette nombreuse et imposante réunion offrait un magnifique spectacle.

Le temps auquel on devait nommer un autre maire, en remplacement de Denis Cléré, approchait. Cet homme s'était montré si hostile, si injuste envers les réformés, que ceux-ci désiraient lui voir pour successeur un homme doux, paisible, équitable et en même temps ferme pour tenir tête aux méchants. On porta les yeux sur Claude Pinette qui semblait devoir justifier la bonne opinion qu'on en avait. Il fut élu, mais on verra dans la suite qu'on s'était trompé en le nommant et qu'il ne valait guère mieux que son prédécesseur.

Au moment où l'on espérait pouvoir enfin jouir des douceurs du calme et de la paix, parut un édit de la Cour de parlement, en date du 17 juillet, portant ce qui suit, savoir : *Que tous les prédicants, ministres et autres officiers de la nouvelle secte seraient prins en corps, quelque part qu'ils fussent et pussent être trouvés et saisis comme criminieux de lèse-majesté divine et humaine, séditieux et perturbateurs du repos et tranquillité du public, pour être contre eux, comme tels, procédé ainsi qu'il appartiendrait. Et où prins et appréhendez ne pourraient être, seraient ajournez à trois briefs jours à comparoitre en personne en icelle Cour avec annotation de tous et chacuns leurs biens, faisant icelle Cour inhibitions et défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'ils fussent de les receler et récepter, sur les mêmes peines.*

Le seigneur des Bordes, *personnage vraiment débordé en toutes manières*, se rendit au château de Saint-Lyé, où était logé le duc de Nevers. Son but était de l'engager à faire publier cet édit et à tenir la main à ce qu'il fût strictement exécuté. Ils étaient occupés à s'entretenir de cette affaire, lorsque tout à coup le temps s'obscurcit, un orage affreux éclate et la foudre tombe sur une des ailes du château. Un des serviteurs du duc fut renversé sur le parquet où il demeura fort longtemps

évanoui. Des Bordes fut aussi, pendant quelques heures, sans pouvoir rien entendre. Il s'imaginait avoir complétement perdu le sens de l'ouïe. Le duc fut tellement saisi d'effroi qu'il fit prier l'évêque, logé aussi dans ce château qui dépendait de l'évêché, de vouloir bien dire des prières et lire quelque portion de la parole de Dieu Ce duc avait manifesté autrefois de bonnes dispositions en faveur de l'Évangile, mais le monde et ses plaisirs avaient étouffé dans son cœur le bon grain de la parole divine.

Il semble que cette grave leçon aurait dû profiter au seigneur des Bordes; mais non. Dès le lendemain, il fit placer des gardes et des pièces d'artillerie en plusieurs endroits des fortifications de la ville, en sorte qu'elle avait l'air d'être en état de siége. On n'y entendait que le bruit du tambour ou du maniement des armes. Les fidèles crurent devoir user de prudence en suspendant leurs saintes assemblées, dans la crainte de quelque fâcheuse collision.

Nous citerons textuellement l'auteur de ces récits. — « La plupart des fidèles qui étaient sortis ledit jour pour aller au prêche, ayant vu l'étroite garde qu'on faisait, ne voulurent rentrer dans la ville et se retirèrent dès l'heure même, comme aussi fit le ministre Frasnelle après qu'il eût fait son prêche. A la vérité la ville de Troyes

en général fit une perte incroyable en la rupture de cette Église. Car c'était une grande beauté et chose plus que émerveillable de la voir si bien fleurie. Il se voyoit en la jeunesse, touchée par la prédication de la parole de Dieu, qui auparavant était si dépravée que rien plus, un changement si subit et si étrange que les catholiques mèmes en étaient tout étonnés. Car, tels qui au précédent se laissaient aller du tout à leurs voluptez et s'étaient plongez en gourmandises, yvrogneries et jeux défendus, tellement qu'ils y passaient la plus grande et meilleure partie du temps et faisaient un fort mauvais ménage, depuis qu'ils étaient entrés dans l'Église quittaient du tout leur vie passée et la détestaient, se rangeant et se soumettant allègrement à la discipline ecclésiastique, ce qui était si agréable aux parents de tels personnages, que, quoiqu'ils feussent catholiques, ils en louaient Dieu. »

Les troubles qui étaient déjà survenus ne devaient pas tarder à suivre une marche ascendante. Au commencement du mois d'août, le seigneur des Bordes fit savoir au lieutenant criminel et aux autres juges qu'ils eussent à se tenir prêts avec leurs sergents et archers, et à se trouver à certain jour fixé devant sa demeure. Le maire donna secrètement le même ordre à *tous les plus mauvais garnements de la ville*. Toutes ces troupes étant

réunies, se mirent en marche le 3 d'août, environ midi. Le lieutenant criminel et celui de robe courte marchaient en tête du cortége, suivis de leurs sergents et archers en armes. Après eux venaient trois cents soldats, suivis de la plus vile canaille. Le lieutenant des Bordes, accompagné du lieutenant général et du prévôt de la ville à cheval et en longues robes, suivis de la plupart des gens de la compagnie des hommes d'armes du duc de Nevers, tous armés, fermaient la marche du cortége. Le premier quartier qu'ils visitèrent fut la rue Moyenne (il est facile d'en comprendre la raison, si on se rappelle qu'elle portait aussi le nom de *Petite-Genève*). Le lieutenant général et le lieutenant criminel, suivis de leurs sergents et des plus mauvais sujets de la ville, entrèrent de force dans les maisons des réformés, sous prétexte de faire la saisie des armes que l'on pourrait y découvrir. Au lieu de se borner à cela, la plupart se livraient au vol et au pillage, mettant en lambeaux les Bibles, Psaumes et autres livres de piété qui leur tombaient entre les mains. Ils commirent aussi des viols et d'affreuses obscénités, mais nous en passerons sous silence l'affligeant récit.

Le pasteur Jacques Sorel, avec son épouse, n'avait pas voulu quitter la ville, bien que la plupart des fidèles et des membres du Consistoire, avertis à temps, s'en fussent retirés, après avoir

mis leurs effets en lieu de sûreté. Personne ne songeait qu'il pouvait d'un moment à l'autre tomber entre les mains de ces forcenés. Mais Dieu ne l'oublia point et veilla sur sa personne.

Il y avait auprès du duc de Nevers un gentilhomme qui, parti le matin du château de Saint-Lyé pour se joindre aux troupes, était arrivé à Troyes, accompagné d'un nommé Christophe Marquet, serviteur de l'évêque, qui devait ramener à Saint-Lyé les deux chevaux que Monseigneur avait prêtés au gentilhomme. Ce Marquet, enfant de Troyes, était un brave et bon jeune homme, très-pieux et fort attaché au pasteur Sorel. Ayant appris que celui-ci était encore en ville et que sa vie n'y était pas en sûreté, il se rendit auprès de lui et le supplia de sortir immédiatement de Troyes pour échapper à tout danger. Après s'être acquitté de quelques commissions dont on l'avait chargé, il devait venir le prendre et lui donner un des chevaux qu'il devait reconduire à son maître. Le digne Sorel ne voulut rien faire sans avoir consulté quelques-uns de ses amis, entre autres, Nicolas Pithou, Étienne Branchié, avocat au bailliage, chez lequel il était logé, Christophe Venel, greffier de la prévôté, et d'autres encore qui ne jugèrent pas prudent que leur pasteur se montrât en public à cause de l'exaspération de la populace contre le parti réformé.

Marquet arriva bientôt après, avec ses deux chevaux, devant la porte de Sorel, qui ne voulait pas d'abord se mettre en route, d'après le conseil qu'on lui avait donné. Cependant, sur les instantes sollicitations du serviteur, après avoir confié son épouse à la garde d'une pieuse dame qui devait la conduire en lieu de sûreté, puis, après avoir élevé son cœur à Dieu par une fervente prière, Sorel accepta l'offre de Marquet et partit avec lui. A peine avaient-ils fait quelques centaines de pas qu'un nommé *Royer,* demeurant près de l'hôtellerie des *quatre fils Aymon* (1), homme brutal et méchant, apercevant le pasteur à cheval, s'élança dans la rue, ayant en mains une hache dont il voulut se servir pour lui fendre la tête; mais il manqua son coup. Un autre *misérable gueux,* armé d'une épée, courut ensuite après Sorel; d'autres lançaient des pierres, mais nos deux cavaliers couraient bride abattue. Arrivés près de la porte de Belfroy, *un certain petit morfondu,* clerc de l'avocat Thomas Bailly, ayant en mains un pistolet chargé, courut après Sorel se disposant à faire feu sur lui, lorsque faisant un faux pas, il tomba la face contre terre. Les gardiens préposés à la porte, braves et honnêtes gens, ne firent aucune diffi-

---

(1) Cette hôtellerie était à l'angle de la rue du Flacon

culté de les laisser passer, et pour empêcher la populace de les poursuivre, ils fermèrent immédiatement les portes. Ainsi Sorel et son guide, miraculeusement sauvés, arrivèrent sains et saufs à la porte du château de Saint-Lyé. Bon nombre de fidèles s'y étaient déjà réfugiés. L'évêque, averti par son serviteur Marquet de l'arrivée de Sorel, lui fit dire, sans même daigner aller le voir, ni lui offrir un verre d'eau, que le duc de Nevers trouverait mauvais sa présence dans le château comme étant contraire aux termes de l'édit. Sorel se retira donc et prit la route de Saint-Mars-en-Othe, où il fut parfaitement accueilli par le seigneur *Oudard Pied de Fer,* gentilhomme pieux et craignant Dieu.

Les soldats, qui venaient de prendre part à l'expédition, rencontrèrent une brave femme nommée *la Maçonne*. Ils voulurent la contraindre à s'agenouiller devant une statue. S'y étant refusée, ils la transpercèrent à coups de dagues sur les *Terraux de Notre-Dame*, puis ils traînèrent son cadavre jusqu'au *Pont-de-la-Salle* et le jetèrent à l'eau. Le lieutenant des Bordes venant à passer par là, vit ce corps qui flottait et le fit retirer de la rivière; mais, quand il apprit ensuite quelle était cette femme et pourquoi on l'avait tuée, il commanda de rejeter son cadavre dans la Seine.

Le parti catholique dominant l'autorité du duc,

se permit d'odieux abus. Dès le 5 du mois d'août, des soldats armés pénétrèrent de nouveau dans les maisons des réformés pour prendre les enfants déjà baptisés et les faire rebaptiser dans l'Église romaine. Grande était la désolation des pauvres mères qui se voyaient ainsi arracher leurs enfants. Au nombre de ceux-ci on cite la fille de Pantaléon Bon, menuisier, celle de Jean Uiot, serrurier, celle de Simon d'Arzillières, verrier, l'enfant d'un torcheur nommé Honnet, la fille de Loys de Luthel contrepointier, qui était déjà grand et avait été baptisé à Genève, la fille de Blaise Chantefoin et beaucoup d'autres. Il arrivait que comme on rebaptisait celle-ci, elle arracha deux feuillets du livre que le prêtre tenait entre ses mains.

Ce même jour on chercha partout le pasteur Sorel. On y perdit son temps puisqu'il n'était plus à Troyes. La bande frénétique se transporta aux Buttes, lieu où se tenaient les assemblées religieuses. Elle s'empara de la chaire et la transporta, précédée du tambour, jusqu'à la place du *Marché-à-Blé* (c'était là qu'avaient ordinairement lieu les exécutions à mort). Voulant faire preuve d'esprit et de bon goût, ils suspendirent à cette chaire un hareng saur, dont le nom rappelait dérisoirement celui du pasteur Sorel. Ils placèrent à côté une grande et belle Bible qui servait au culte, puis ils brûlèrent le tout en proférant des hurle-

ments sauvages et en chantant les chansons les plus obscènes.

Toutes ces scènes de désordre qui demeuraient sans répression et sans châtiment décidèrent un certain nombre de familles réformées à prendre avec elles ce qu'elles avaient de plus précieux en abandonnant le reste, pour se retirer de la ville et vivre ailleurs avec plus de sécurité.

La troupe de soldats, enhardie par l'impunité, entra dans la demeure d'un homme fort paisible et de bon renom. Il s'appelait *Martin-Adam* Tisserard. Le soldat Drouin lui lâcha un coup d'arquebuse et l'étendit mort à ses pieds. Ce même coup atteignit sa jeune épouse et l'enfant qu'elle allaitait. Celui-ci eut le bras fracassé et on dut en faire l'amputation. Cette veuve infortunée eut beau porter plainte, on ne daigna pas faire la moindre attention à sa demande.

Un grand nombre de maisons étant fermées, à cause du départ de leurs propriétaires, les soldats en brisèrent les portes. Ils s'emparaient des meubles, du blé, du vin qu'ils vendaient à leur profit. Ils vendaient aussi les maisons elles-mêmes, ou bien les donnaient en location ou les démolissaient. Des Bordes qui aurait dû donner le bon exemple allait chez les marchands prendre à crédit des pièces de taffetas, de velours et d'autres étoffes, bien résolu à ne pas les payer. Il empruntait aussi

de fortes sommes d'argent, n'ayant pas l'intention de les restituer, car il fit perdre beaucoup de personnes. Les soldats saisirent sur la place de *Notre-Dame* un pauvre savetier nommé *Gallois*, qui allait se réfugier chez un de ses voisins. Ils l'égorgèrent et jetèrent son corps à la rivière. Il était cependant retourné précédemment à la messe, sur les sollicitations de Nicolas Mergé, curé de *Notre-Dame*. Pour se justifier de ce crime, ses assassins prétendirent que depuis qu'il s'était *recatholiqué*, il avait mal parlé de l'eau bénite. Ce même jour, un aiguilletier nommé Pantaléon Gauthey, passant par la rue du *Cerf* (1), tomba sous les coups de ces brigands. Avertie de ce meurtre, sa femme aidée de quelques bons voisins accourut pour le relever et le transporter dans sa maison. Ces meurtriers ayant appris qu'il respirait encore, entrèrent chez lui et achevèrent de lui donner la mort. Un autre bon et digne vieillard, âgé de 65 ans, nommé *Nicolas Henry*, surnommé le *Bobinier*, fut aussi assailli en sa demeure, et comme il cherchait à s'esquiver il reçut des blessures mortelles. Son corps fut traîné par les rues, bien qu'il n'eût pas encore rendu le dernier soupir, puis on le jeta à l'eau. Cet homme, il est vrai, avait autrefois mené une triste et honteuse existence en exerçant l'af-

(1) Maintenant, rue de la *Trinité*.

freux métier de pourvoir aux désirs impurs d'une jeunesse déréglée; mais, depuis qu'il avait ouvert les yeux sur son état de péché, en entendant annoncer fidèlement l'Évangile aux saintes assemblées des réformés, il avait donné son cœur à Dieu et dès lors il n'avait cessé d'être en fort bon exemple par ses discours et par toute sa conduite.

Le même jour encore cette bande infernale courut en la maison de Robert Pinard, arbalétrier. Averti par le bruit de leurs pas, il monta au grenier pour s'enfuir par dessus le toit, chez l'un de ses voisins. Ce toit étant fort incliné il glissa et se retint en saisissant le bord de la chanlatte. L'un des soldats montant rapidement l'escalier entra dans la chambre haute, en ouvrit la fenêtre et d'un grand coup d'épée fit lâcher prise au pauvre infortuné qui demandait grâce. Tombé sur le pavé, son supplice fut achevé par le reste de la bande. Le maire Pinette et l'échevin passèrent par là au même instant. Ils ne dirent pas une seule parole de blâme à ces brigands et continuèrent leur chemin. Les soldats les saluèrent avec un air de satisfaction, comme s'ils eussent accompli un acte méritoire. Ils se rendirent ensuite chez un empirique, nommé *Jean Aubert* qui demeurait près de l'abbaye de Saint-Loup (1), et

(1) Cette abbaye et son église occupaient l'emplacement des bâtiments de la Bibliothèque.

violèrent sa femme en sa présence. Ils exigèrent de lui une rançon qu'il ne put payer, n'en ayant pas les moyens. Pour assouvir leur fureur, ils le saisirent, afin de le conduire, disaient-ils, aux prisons de la ville ; mais, arrivés près du *Moulin-de-la-Tour* (1), ils le dépouillèrent de tous ses vêtements, puis après l'avoir transpercé à coups d'épée, ils le jetèrent à l'eau. Sa pauvre femme ignorant encore la fin tragique de son mari, accourait pour leur apporter le prix de la rançon qu'elle était allée emprunter. C'était trop tard! Son mari avait cessé de vivre. Saisie à son tour et dépouillée aussi de tous ses vêtements, elle eut le même sort que son époux.

---

(1) Ce moulin, qui a conservé son nom, le tirait de la grande tour de l'ancien manoir des comtes qui étaient dans son voisinage.

CHAPITRE V.

Douloureuses épreuves de Mme de Valentigny. — Attaque et pillage de la maison de Christophe Ludot. —Arrestation du conseiller Antoine Huyart. — Mort du duc de Guise. — Massacres commis dans les prisons. — Le conseiller Huyart est envoyé comme délégué de l'Église auprès de la Cour. — Le duc de Nevers fixe les assemblées de culte, à Céant-en-Othe. — N. Pithou, en qualité de délégué de l'Église, se rend à Sens auprès du roi. — A son retour, il demande audience à la reine-mère, qui était à Troyes. — Arrivée du pasteur Bourgoin, de Genève. — Nouvelle délégation de N. Pithou, auprès du roi, à la Rochelle. — Mort du pasteur Bourgoin. — L'avocat Berton est député auprès du roi, à Moulins. — Sa requête est rejetée. — Comment l'Église tâche d'y suppléer. — Le seigneur d'Andelot se rend auprès du roi. — Troubles à l'occasion de son départ.

Nous avons déjà vu qu'un grand nombre de familles, témoins de toutes les horreurs qui se commettaient impunément dans la cité, avaient pris le parti de se retirer ailleurs. Ceux qui devaient rester en ville, n'ayant pas les ressources nécessaires pour en sortir et s'expatrier, étaient exposés à de si grandes et continuelles vexations, que, de guerre lasse, ils avaient fini par retourner aux pratiques de l'Église romaine, en attendant des temps meilleurs.

Cependant, « au plus fort de la persécution, Dieu voulut faire éclater la puissance de sa grâce en soutenant et en fortifiant les siens contre les rigueurs de l'épreuve. On en eut un exemple bien

admirable en la personne d'une jeune dame nommée Ambroise, épouse de Claude de Marisy, seigneur de Valentigny, et sœur de N. Pithou. Elle était enceinte lorsque son mari dut s'enfuir comme tant d'autres pour se retirer à Genève, où il espérait être rejoint par sa femme et ses enfants. En attendant le moment de leur réunion, elle se cacha dans la maison de l'un de ses beaux-frères, à la campagne, où elle demeura jusqu'au mois d'octobre. Sentant approcher le terme de sa délivrance elle désira rentrer secrètement en ville pour y être plus à la portée des soins que réclamait sa position. Elle se rendit chez sa mère qui lui avait toujours témoigné la plus vive tendresse. Elle y fut la bien venue et put, dans les premiers jours, y servir Dieu en toute liberté, selon sa conscience. On jugeait cependant que, dans des circonstances aussi graves, la mère et la fille s'exposaient à de grands dangers.

« Un conseiller de ville, Christophe Angenoust, qui avait reçu de bonnes impressions par la lecture de quelques ouvrages de Calvin, ayant appris l'arrivée de cette jeune dame chez sa mère, exprima à celle-ci les craintes qu'il éprouvait en voyant sa fille professer si ouvertement son attachement aux doctrines de la réforme. Il lui conseilla, pour éviter des désagréments, d'enjoindre à sa fille ou de retourner à la messe ou de sortir de la maison. La

mère la supplia donc de l'accompagner aux offices de l'Église romaine. Ne pouvant parvenir à l'y décider, elle lui ferma sa porte en lui disant de s'en aller ailleurs. Ce fut pour le cœur de la jeune dame un coup affreux; mais, forte de sa foi, elle aima mieux tout souffrir que de renier son Sauveur et d'être infidèle à son devoir. Elle se retira d'abord chez une pauvre veuve qui lui avait toujours témoigné une respectueuse bienveillance; mais le lieu de sa retraite étant découvert, il lui en fallut chercher une autre. Le terme de ses couches étant près d'arriver, elle prit le parti de rentrer de nuit dans la maison qu'elle occupait avant les troubles, mais qui avait été complétement dévastée pendant le pillage, en sorte qu'il n'y avait plus que les quatre murs. Elle se procura quelques meubles strictement nécessaires, puis elle s'y installa sans bruit avec ses deux petites filles et une jeune domestique. Elle avait soin de tenir sa porte bien fermée. Une brave femme lui achetait ce qui était nécessaire à son entretien, et le lui portait quand la nuit était venue. Au bout de huit jours elle sentit les premières douleurs de l'enfantement. Étant seule et sans secours elle fit prier sa mère de venir auprès d'elle, mais en s'entourant des plus grandes précautions pour n'éveiller aucun soupçon. La mère ne tarda pas à arriver, pourvue de tout ce qui était nécessaire pour procurer quelque bien-

être à sa fille. Celle-ci mit au monde un beau garçon. La sage-femme avait bien solennellement promis de garder le secret, mais néanmoins elle le révéla en confession. Dès que le secret fut éventé, des soldats entrèrent brutalement dans la chambre pour s'emparer de force de l'enfant nouveau-né et le faire baptiser par un prêtre. La mère ne voulant pas consentir à se dessaisir de son enfant, ils la menacèrent de la massacrer ainsi que ses deux petites filles; mais quelques parents étant survenus en ce moment donnèrent la promesse que l'enfant serait baptisé plus tard et firent retirer les soldats.

« Quelques jours après, la jeune dame fit informer sa mère du profond dénuement où elle se trouvait, n'ayant plus ni pain, ni provisions, ni argent. Elle la priait instamment d'avoir pitié d'elle et de ses pauvres enfants. Sa mère lui fit répondre qu'elle ne devait s'attendre à rien recevoir de sa part, à moins qu'elle ne consentît à retourner à la messe. « Faites-lui savoir, dit-elle à la jeune servante, faites-lui bien savoir que sa sœur aînée qui a les mêmes opinions, les mêmes croyances, n'a pas fait les mêmes difficultés et ne s'est pas montrée si scrupuleuse. » — Le fait était faux; ce n'était qu'un moyen employé pour mieux la décider à faire ce qu'on exigeait d'elle. Loin de céder, la jeune dame se montra ferme et inébranlable, dût-elle mourir de faim ainsi que ses enfants. Comment

cependant pourvoir à sa subsistance? Que faire pour sortir de détresse? D'argent, elle n'en avait plus. Le seul moyen de s'en procurer, c'était de gagner sa vie par son travail. Elle envoya donc sa jeune bonne chez une brave fille nommée Berthe qu'elle connaissait pour l'avoir vue aux saintes assemblées et qui était une excellente ouvrière en broderies. Après lui avoir fait connaître les difficultés de sa position et en la priant de lui donner de l'ouvrage, Berthe répondit qu'elle était heureuse de pouvoir le faire et de lui en donner autant qu'elle en demanderait, vu qu'elle en avait plus qu'il ne lui fallait. Ce fut ainsi que la jeune dame put subvenir pendant quelque temps à ses besoins et à ceux de son petit ménage.

« Les soldats connaissant le lieu de sa retraite, elle comprit qu'il fallait redoubler de précautions pour éviter de leur part une nouvelle irruption dans sa demeure. Pour cela, elle ferma les volets de ses croisées, comme si la maison était inoccupée. Cette innocente ruse réussit à détourner momentanément les soupçons. Il arriva néanmoins que le maire et les échevins, informés qu'elle habitait encore ce même logement, envoyèrent auprès d'elle un nommé Robert Largentier pour lui signifier de retourner à la messe ou de sortir de la ville. « *Comment!* dit-il d'un ton courroucé, *voici plus de trois mois que vous êtes ici, sans avoir été*

une seule fois à la messe!! » — Vous vous trompez Monsieur, car je vous assure que grâces à Dieu, voilà plus de trois ans que je n'y ai mis les pieds, ce que, moyennant l'assistance du tout-puissant secours d'en-Haut, je continuerai à faire jusqu'au dernier terme de ma vie. — « Eh bien, si vous ne voulez aller à la messe, qu'est-ce qui vous empêche d'aller au sermon? » — Je le ferai bien volontiers, pourvu que ce soit à celui d'un de nos chers et fidèles pasteurs, mais non pas à celui d'un de vos conteurs de fables. » — Largentier à bout d'arguments se retira fort en colère et alla faire son rapport.

« Le conseil s'étant assemblé deux fois à ce sujet, lui fit dire de nouveau de retourner à la messe ou de quitter la ville. Alors, fondant en larmes, elle répondit qu'elle ne ferait ni l'un ni l'autre. « Qu'ai-je donc fait pour être ainsi chassée? N'est-ce donc pas assez d'avoir vu ma maison pillée et dévastée, d'avoir été réduite à la plus affreuse misère? Tout ce que je demande, c'est qu'on me laisse maintenant en repos. »

« Les parents de la jeune dame se rassemblèrent en conseil de famille et décidèrent de la faire de nouveau supplier d'obtempérer à ce qu'on lui demandait instamment. On lui représenta le déshonneur que son refus obstiné ferait rejaillir sur toute sa parenté, le tort immense qu'elle ferait à ses

enfants; sa mère surtout insistait avec larmes et supplications. La jeune dame, persécutée de toutes parts, seule pour lutter avec les siens qu'elle aimait, sentant son courage défaillir, fondit en larmes et dit : « *Comment, ma mère, vous m'avez donné le jour, vous m'avez nourrie de votre lait, vous m'avez élevée, et ce serait pour me forcer à commettre un acte d'idolâtrie et perdre ainsi mon âme? Vous savez bien vous-même que j'ai été admise à la participation à la sainte Cène dans l'Église de Dieu? En le faisant, j'ai solennellement promis au Seigneur de ne plus jamais prendre part aux actes d'idolâtrie et aux abominations de la papauté, et vous voudriez aujourd'hui me forcer à rompre de si saints engagements? Ah, mieux vaudrait alors pour moi de n'être jamais née!* »

« Sa mère, voyant qu'il n'y avait rien à faire, se borna à lui dire que, puisque telle était sa résolution, elle agirait comme bon lui semblerait, mais que s'il lui en arrivait du mal, elle ne devrait s'en prendre qu'à elle-même.

« Vers le soir, elle retourna auprès de sa fille. Après avoir causé assez longtemps avec elle, la mère lui dit qu'elle tenait de bonne source que, si décidément elle refusait d'aller à la messe, elle serait pendue, mais que, si elle consentait seulement à l'accompagner le lendemain dimanche au sermon, où elle ne ferait que s'asseoir pour quelques ins-

tants, cela suffirait pour calmer l'irritation et éviter tout désagrément.

« La jeune dame, si ferme jusqu'à ce moment, fut ébranlée par les sollicitations de sa mère et finit par donner son consentement. Heureuse de cette résolution inespérée et si tardive, la mère lui fit porter de suite de bons et beaux vêtements. Mais, bientôt après, se trouvant seule, honteuse de sa lâcheté, humiliée dans le sentiment de sa faute, elle se mit à genoux devant Dieu pour en implorer le pardon et elle se promit bien de ne rien faire de contraire à sa conscience.

« Les catholiques bien décidés à lui faire un mauvais parti, ne la perdaient pas de vue. Dans la crainte qu'elle ne vînt à leur échapper, ils placèrent vers le soir et pour toute la nuit des sentinelles devant la maison d'un pâtissier proche de la sienne.

« Pour calmer son trouble et apaiser son angoisse elle ne trouvait de force et de consolation que dans la prière. Au lieu d'aller goûter les douceurs du repos, elle sentait le besoin de se faire du bien par la lecture et la méditation de la parole de Dieu. Il était tard, minuit approchait. Brisée par tant d'émotions, elle éprouvait le besoin de respirer un air pur. Elle ouvrit doucement sa fenêtre et s'y mit pour quelques instants. Une brave femme catholique qui demeurait en face l'aperçut, et ouvrant aussi sans bruit sa fenêtre lui dit à voix basse : « *Madame*,

savez-vous bien ce qui doit vous arriver demain? » — « *Oui, et je m'estime heureuse si le Seigneur m'appelle à souffrir et même à mourir pour la confession de son saint nom.* » — « *Mais, puisque vous avez une conviction si ferme, pourquoi n'allez-vous pas vous retirer chez quelqu'un de vos nombreux parents en ville?* » — La dame répondit « *qu'elle avait vainement supplié sa mère et ses parents de lui donner asile, fût-ce même dans le chenil de leurs chiens, mais qu'elle n'avait pu l'obtenir.* » — « *Hélas!* dit la pauvre femme, *si vous jugiez ma maison assez honorable pour vous, elle est bien à votre service, j'ai une chambre à votre disposition. Je serais bien navrée, ajouta-t-elle en pleurant, de vous voir mourir d'une mort aussi honteuse, après avoir été fouettée par les rues.* » Touchée de reconnaissance, la dame accepta l'offre qui lui était faite de si bon cœur. Elle réveilla doucement ses deux petites filles endormies, les habilla et chargea la jeune bonne de les prendre par la main; puis tenant elle-même sur son sein son nouveau-né, elles sortirent tout doucement de la maison. Avant d'oser s'aventurer à traverser la rue étroite, elle regarda à droite et à gauche, mais que vit-elle! des soldats en assez grand nombre tout auprès de sa demeure! Heureusement que vaincus par le sommeil ils dormaient tous profondément. Elle passa donc auprès d'eux sans qu'aucun s'en

aperçût, puis entra heureusement dans la demeure hospitalière.

« Pour le moment elle était sauvée, elle était en repos. Cependant, ce n'était pas tout encore. Tant de chagrins et d'angoisses avaient tari son lait. Comment faire alors pour allaiter son cher nourrisson? Eh bien, Dieu y pourvut dans sa bonté. Ne vous inquiétez pas, lui dit la bonne femme qui l'hébergeait : ma fille a trop de lait pour son enfant, elle souffre même de cette trop grande abondance, en sorte qu'elle en aura suffisamment et pour le sien et pour le vôtre.

« Le jour fixé pour saisir Mme de Valentigny et la traîner de force à la messe, s'était levé. Les soldats, au nombre de quatre cents, ne manquèrent pas de se rendre dans la maison de cette dame pour l'emmener de gré ou de force. Quel ne fut pas leur désappointement, leur fureur, de n'y trouver personne! Ils allèrent de la cave au grenier, elle n'y était nulle part! Honteux et irrités d'avoir laissé leur victime s'échapper, ils se retirèrent en se promettant bien de la découvrir en quelque autre lieu. Peu de temps après, une dame catholique, touchée de tant d'infortunes, envoya sa voiture pour prendre cette jeune mère et ses trois enfants afin de les amener chez elle, à la campagne, où elle fut en sûreté. »

La suite du récit de l'auteur met sous nos yeux

le tableau d'un grand nombre d'atrocités qui furent commises par les soldats et par le bas peuple sur la personne inoffensive des réformés, et cela avec le tacite consentement des autorités qui ne faisaient rien pour les en empêcher. Nous n'avons pas eu le courage de les énumérer en détail; nous n'en citerons qu'un seul exemple.

Les soldats, avons-nous dit, acharnés plus que jamais d'avoir laissé leur victime s'échapper, voulurent s'en dédommager en entrant dans la maison de Christophe Ludot, qui, dès le commencement des troubles, s'était retiré de la ville. Il y avait laissé ses deux petites filles, l'une de dix à douze ans, l'autre née depuis peu, et de plus une servante fidèle pour en prendre soin.

Dès qu'on eut entendu dans le quartier le tapage causé par l'arrivée des soldats, chacun se mit à fermer portes et volets. Ils entrèrent chez Ludot, sous prétexte d'y chercher quelqu'un qui devait s'y être caché. Ils avaient commencé par frapper à coups redoublés à la porte pour qu'on la leur ouvrît. La petite fille avait répondu par un refus. L'hôtesse du *Petit-Sauvage*, dont l'auberge était contiguë à cette demeure, fit signe à *Leboudinier*, chef de la bande, d'entrer avec son compagnon (aussi exécrable que lui) par un passage donnant sur le derrière de cette habitation. Ils purent ainsi facilement pénétrer chez Ludot. Après avoir fouillé

toute la maison, sans y découvrir personne, ils montèrent au grenier où la petite fille et la servante s'étaient cachées sous un tas de fagots. Leboudinier demanda à l'enfant où était son père. Il la fit mettre à genoux, brandissant son épée sur sa tête et la menaçait de la tuer si elle ne disait la vérité. « *Faites comme vous voudrez*, répondit l'enfant, *si vous me tuez ce ne sera qu'une jeune fille de moins, mais vous aurez à rendre compte de sa mort devant Dieu.* » — Eh bien! donne-moi les clefs *du coffre de ton père.* — *C'est ma mère qui les a.* Pendant cet entretien, le reste de la bande, impatiente d'attendre à la rue, avait enfoncé la porte et se précipitant dans la maison brisa ou vola tout ce qui lui tombait sous la main.

Antoine Huyart, seigneur de Presles et conseiller au siége présidial de Troyes, revenant d'Orléans où il s'était retiré pendant les troubles, passa par Chaource. Un sergent de Troyes, nommé Guillaume d'Espagne, le reconnut, l'arrêta et le conduisit aux prisons de la ville où il demeura fort longtemps. Ses ennemis auraient bien voulu en finir avec lui et hâter l'issue de son procès, mais cet homme instruit, habile et beaucoup plus versé dans la connaissance des lois que ses propres juges, trouvait moyen de susciter des incidents qui traînaient son affaire en longueur.

Les réformés étaient encore dominés par la frayeur que leur avait causée le dernier édit, en vertu duquel les biens de ceux qui s'étaient retirés de la ville étaient confisqués et vendus au profit de l'État, lorsqu'on apprit que le duc de Guise venait d'être gravement blessé. Le lendemain, la nouvelle se répandit que cette blessure n'était pas mortelle et que le duc se rétablirait, ce qui causa à tout le parti catholique une si grande allégresse, qu'il en rendit publiquement des actions de grâces à Dieu en faisant une procession solennelle et en allumant des feux de joie. Mais celle-ci ne fut pas de longue durée; car, ce jour-là même, le duc rendait le dernier soupir. C'était précisément une année après l'affreux massacre de Vassy dont il avait été le principal auteur.

Cette mort mit fin à la guerre et ramena la paix. Le 19 de mars fut publié un édit de pacification portant que « *en tous bailliages et autres sièges ressortissant en parlement, le roi établirait un lieu pour le prêche, à la requête de ceux de la province, hors du quel il ne leur serait loisible de prêcher. Outre ces lieux que Sa Majesté établirait en chacun bailliage, toutes les villes qui auraient eu cet exercice depuis le 7 mars, le pourraient continuer. Que tous nobles, ayant justice pourraient vivre en leurs maisons ès les quelles ils habiteraient en toute liberté de conscience et*

exercice de la religion avec leurs familles et sujets, qui librement et sans aucune contrainte s'y voudraient trouver. Et aux autres nobles, ayant simple fief, aussi en leurs maisons, pour eux et leurs familles tant seulement. Et pourrait chacun vivre et demourer partout en sa maison librement, sans être recerché ne molesté, forcé ne contraint pour le fait de sa conscience.

« Le même jour Sa Majesté fit une déclaration des villes aux faux bourgs des quelles il lui avait plû ordonner que l'exercice de la religion réformée se pourrait faire librement dans les bailliages du gouvernement de Champagne.

« Pour le bailliage de Troyes, il nomma les faux bourgs de la ville. Le maire et les échevins en eurent un si grand déplaisir qu'ils mirent tout en œuvre pour faire révoquer cette décision. »

Il y avait un certain nombre de réformés qui étaient encore détenus dans les prisons. Le nouvel édit devant bientôt leur en ouvrir les portes et leur rendre la liberté, le parti catholique, de connivence avec le maire Pinette et les échevins, résolut de s'en défaire par quelque stratagème avant que l'édit que l'on avait tenu secret ne pût produire son effet.

Dans les prisons se trouvaient aussi cinq à six catholiques condamnés pour cause de vol. Un misérable gueux nommé Perrenet les allait visiter

souvent. Il leur dit à l'oreille qu'ils seraient mis en liberté, si, cherchant querelle aux détenus réformés, ils en venaient aux mains avec eux et qu'on les aiderait à les massacrer. Les agresseurs eurent beaucoup de peine à venir à bout de leur diabolique projet, tant étaient grandes la patience et la douceur des autres qui supportaient sans mot dire les plus irritantes provocations. Finalement, l'un des réformés, poussé à bout et perdant patience, donna un démenti à un fait qui lui était faussement reproché. Ce fut là le signal de la lutte que l'on cherchait à engager. Le geôlier Jean de Lambrusset, ayant ses clefs en mains se hâta d'accourir au vacarme qu'il entendit. Tandis qu'il traversait la cour, les auteurs de l'émeute tentèrent de lui arracher ses clefs, mais le geôlier ayant appelé au secours fut délivré de leurs mains. Les assaillants furent arrêtés et mis au cachot. On fit néanmoins courir le bruit que les Huguenots avaient cherché à s'évader en tentant d'assommer le geôlier.

Le maire Pinette, accompagné des principaux chefs de la bande armée, savoir de Perrenet, du pâtissier Margoullé, du bâtard Mergey et d'un nommé Gouast accoururent aux prisons, suivis de toute la populace. Le premier des prisonniers qu'ils virent, nommé Jacques Pullinard, écrivain, fut horriblement massacré par eux. Jean Collot, menuisier, et Jean Viard, coutelier, eurent la gorge

coupée et leur cadavre fut jeté sur un fumier. C'était à Huyart le conseiller qu'on en voulait le plus; mais on ne put le découvrir. Le geôlier bien disposé en sa faveur l'avait placé dans une petite chambre au-dessus de la porte d'entrée. Ce fut par ce moyen qu'il échappa à la mort.

Peu de jours après, on vit passer à Troyes le corps du duc de Guise que l'on conduisait à Joinville pour y être enterré dans le tombeau de sa famille. On le transporta à la cathédrale où l'on célébra en grande pompe un office funèbre. Cette circonstance eut pour effet de raviver la haine et la fureur du parti catholique qui voulait, disait-il, se venger de la mort du duc sur la personne des réformés. La première maison où entrèrent ses émissaires fut celle de Gaulard l'apothicaire qu'ils dévastèrent de fond en comble, en brisant tous les vases qui contenaient des huiles et des drogues. Le lieutenant Coiffart, témoin de cette scène de dévastation, ne faisait que d'en rire.

Plusieurs de ceux qui pendant les troubles s'étaient retirés de la ville, voulurent y rentrer quand ils eurent connaissance de l'édit de pacification qui devait mettre fin aux désordres et aux vexations de tout genre. Le premier qui revint, ayant en sa poche un exemplaire de l'édit qu'il rapportait de Paris où il s'était réfugié, était un nommé Nicolas Mugart. Quand il se présenta à la porte de Belfroy,

il fut incontinent arrêté, pillé et massacré par l'orfèvre Simonet-Petit. — Deux autres émigrés, Ynon Honnet, sergent royal, et Regnault Jaquelot, tentèrent aussi de rentrer à Troyes, pour y vivre en paix au bénéfice de l'édit. Avertis de la fin tragique de Mugart, ils crurent devoir s'arrêter au hameau de la *Rivière-de-Corps,* près de Sainte-Savine, pour y attendre d'ultérieures nouvelles de leurs amis et suivre leurs conseils. Le pâtissier Margoullé et Claude Jaunart, peigneur de laines, ayant eu vent de leur séjour en ce lieu, s'y rendirent immédiatement. Ils les trouvèrent tous deux endormis sur de la paille dans une grange; il ne leur fut donc pas difficile de les massacrer. Rentrés en ville, les assassins se vantèrent partout de leurs brillants exploits.

Il fallut bien cependant que l'édit fût enfin officiellement publié. D'autres émigrés, reprenant courage à la lecture de l'édit, se décidèrent à rentrer en ville. Ils ne s'attendaient guère à ce qui leur arriva. Une bande de soldats les conduisaient d'abord vers le seigneur de Barbezieux, puis vers le maire Pinette, puis vers celui-ci, puis vers tel autre. On les faisait passer le long des rues où la populace rassemblée leur prodiguait les plus dégoûtantes injures et des malédictions.

Ces atrocités engagèrent les principaux membres de l'Église à poursuivre à toute outrance la recon-

naissance et la possession légitime des droits octroyés par l'édit, avant de relever leur Église désolée. Ils envoyèrent, en conséquence, à Paris, le conseiller Huyart (qui venait de sortir de prison en vertu de l'édit) pour aller demander en cour de parlement l'expédition des lettres de la déclaration du roi qui désignait les faubourgs de Troyes, pour la célébration du culte. Il n'eut pas de peine à les obtenir. Il ne restait plus qu'à les faire parvenir aux principaux membres de l'Église, qui devaient les présenter aux autorités et en demander l'exécution. Pour paralyser l'effet que cette démarche devait nécessairement produire, le maire et les échevins extorquèrent, par voie de menaces, une déclaration de quelques fidèles craintifs et peureux qui disaient vouloir se contenter de l'état de choses existant et ne demandaient nullement le libre exercice du culte dans les faubourgs. Le maire et les échevins adressèrent cette pièce à Paris, en ajoutant que les émigrés ne rentraient qu'en très-petit nombre et que ceux qui étaient restés en ville, s'étant passés d'assemblées religieuses depuis assez longtemps, ne sentaient nullement le besoin de demander l'autorisation d'en reprendre l'exercice. On trompa en un mot la religion de l'autorité supérieure par d'odieux mensonges et d'abominables faussetés; cette perfide ruse atteignit son but. Il en résulta que l'affaire demeura en suspens pour un ertain temps.

Le conseiller Huyart étant tombé malade à Paris, voulut profiter d'une occasion qu'il croyait sûre pour envoyer à Troyes les lettres qu'il avait obtenues. La personne qui s'en était chargée ne les remit point. Il paraît qu'elle fut gagnée à prix d'argent pour cela et elle prétendit, pour se justifier, qu'elle les avait perdues dans le cours de son voyage. Cette perte causa à l'Église un immense dommage.

Quelque temps après, le duc d'Aumale, Claude de Lorraine, chargé du gouvernement de Champagne et Brie, au nom du duc de Guise, son neveu encore mineur, s'en vint à Troyes. Les émigrés continuaient, grâce à l'édit, à rentrer en assez grand nombre, avec sécurité. Cela contrariait singulièrement le maire et les échevins. Ils tentèrent de demander au duc, qu'il voulût bien rendre une ordonnance abolissant toutes les garanties de l'édit, et ils espérèrent l'obtenir en lui présentant une assez forte somme qui avait été, disait-on, puisée dans les coffres du cardinal.

Les réformés réclamèrent auprès du duc, qui était à Joinville. Malgré leurs vives instances pour que les assemblées du culte eussent lieu dans les faubourgs, selon que le voulait l'ordonnance, le duc désigna le lieu d'Aix-en-Othe; mais, comme on lui fit observer que cette localité était une des terres de l'évêque qui n'y souffrirait point l'exercice

du culte réformé, le duc fixa l'endroit de Céant-en-Othe, disant que c'était par une erreur de son secrétaire que Aix avait été désigné. Les réformés ne voulurent point y consentir, parce que le lieu en question était d'un abord très-difficile, les chemins pour s'y rendre étant impraticables. Il n'était pas possible d'ailleurs d'y loger le tiers des membres de l'Église; puis, les habitants, ignorants et grossiers, étant fort hostiles à ceux de la religion réformée, leur susciteraient une multitude de tracasseries et de chicanes, et enfin, on ne pouvait sérieusement songer à établir le culte en ce lieu parce qu'il était trop éloigné de la ville, puisqu'il fallait faire huit grandes lieues de chemin pour s'y rendre.

On apprit que le roi en personne devait arriver à Troyes. De part et d'autre on fit de grands préparatifs pour fêter sa venue. Les fidèles principalement en avaient une grande joie, parce qu'on leur avait dit que le roi tenait à voir de ses yeux le véritable état des choses dans la province. En conséquence, les réformés dressèrent un tableau fidèle des crimes, des meurtres, des spoliations et des iniquités de tout genre qui avaient été commis impunément à leur égard. Les adversaires, de leur côté, se disposaient à lui adresser des plaintes, mais tous furent trompés dans leur attente, car le roi ne vint pas. On apprit qu'il était

allé à Sens. Le Consistoire jugea nécessaire de charger N. Pithou de se rendre auprès de Sa Majesté. Là, le prince de Condé lui dit que le roi ne prolongerait pas son séjour et que son intention était de se rendre à Troyes, où il pourrait examiner tout à son aise les réclamations que l'on aurait à lui adresser. En effet, le roi quitta Sens et se rendit le 29 de mars 1563 au château de l'évêque, à Saint-Lyé. Toutes les autorités et les notables de la ville allèrent à sa rencontre. Étant près d'arriver à Troyes, le roi aperçut les Cordeliers, les Jacobins, les Capucins et beaucoup d'autres qui l'attendaient avec la croix et l'eau bénite. Au moment où ils s'avançaient, lui présentant la croix pour la baiser, Sa Majesté se prit à rire et leur dit : C'est bon ! c'est bon, n'approchez pas davantage pour ne pas effaroucher mon cheval. Le roi se rendit au palais épiscopal, où il était attendu. Le seigneur de Champgobert et quelques autres notables délégués de l'Église demandèrent à être admis dans la chambre du conseil. Le maire et les échevins qui y étaient déjà, avaient inspiré de fortes préventions contre les réformés aux seigneurs chargés d'introduire ceux qui avaient à parler à Sa Majesté, en sorte qu'ils eurent de grandes mortifications à essuyer. Le duc d'Aumale, entre autres, fut envers eux d'une grande insolence. « *Que venez-vous demander?* dit-il à Pithou ;

sitôt après la publication de l'édit de pacification, je me suis transporté dans votre ville pour y régler les affaires. Là, on m'a présenté une demande, signée par trente ou quarante des vôtres, déclarant qu'ils ne demandaient point de prêches et se contentaient de pouvoir vivre en toute liberté de conscience en leurs demeures : vous n'êtes qu'un tondu et un pelé de cette opinion nouvelle qui demande qu'il soit établi un lieu de culte aux fauxbourgs. Pensez-vous que le roi l'accorde pour un si petit nombre ? »

Pithou, prenant à son tour la parole, répliqua d'un ton calme et assuré : « *Monseigneur ! trente ou quarante est un chiffre trop inégal à celui de quatre à cinq mille ; car quoique pendant ces troubles soulevés par la méchanceté de nos adversaires, nous ayons perdu beaucoup des nôtres, il en reste encore tout autant que je viens de le dire.* » — « *Comment !* dit le duc, d'un ton colère, *quatre mille ! Vous mentez, misérable !* (Ici nous adoucissons l'épithète qu'une bouche honnête n'oserait prononcer) *et je vous ferai pendre à cette fenêtre, car votre religion vous défend de mentir !* Pithou répondit qu'avant les troubles le nombre des réformés était bien plus considérable et que rien n'était plus facile à prouver par une taille imposée sur eux pendant les troubles et sur laquelle se trouvaient inscrits quatre cent

cinquante chefs de maison, tous de la ville. Le duc, de plus en plus furieux, lui donna un démenti et mettant la main à sa dague, comme s'il eût voulu le frapper, lui répéta qu'*il le ferait pendre!* — Pithou, sans se déconcerter, lui répondit qu'on n'avait pas coutume de procéder ainsi envers des gens d'honneur, qu'il s'estimait être un honnête homme et sans reproche et que, s'il venait à recevoir un pareil traitement, ce serait une bien pauvre récompense pour tous les grands services que son père lui avait rendus. » Eh bien! répliqua le duc, puisque vous êtes aussi nombreux que vous le prétendez, je proposerai au roi de vous faire tous demain ranger en bataille contre les catholiques, et nous verrons bien lesquels seront les plus forts. » — « Monseigneur! quand il plaira au roi de rétablir notre Église au lieu accoutumé ou bien en celui qu'il aura désigné, alors on pourra voir si je ne vous ai pas dit l'exacte vérité. »

Les seigneurs et gentilshommes protestants qui étaient là et qui avaient entendu la conversation, indignés de la brutale insolence du duc, l'engageaient fortement à se rendre au conseil pour y déposer plainte. Ils s'offraient tous à l'accompagner pour soutenir et défendre son honneur attaqué. Pithou les en remercia, mais ne voulut pas y consentir.

Enfin, les délégués furent reçus en audience.

Ils exposèrent fort en détail tout ce qu'on leur avait fait souffrir, ayant en mains les preuves de tout ce qu'ils avançaient. Le chancelier de l'Hôpital se tournant alors vers le maire et les échevins, leur demanda ce qu'ils avaient à répondre pour leur justification. Le lieutenant Coiffart prenant la parole, fut tellement dans l'embarras, qu'il ne savait où il en était, balbutiant de pauvres raisons, se contredisant, se répétant ou ne sachant plus que dire. Il suait sang et eau, lorsque Philippe Belin, lieutenant particulier, voulut le tirer de ce mauvais pas. Il prit donc la parole, mais pour débiter d'un ton d'assurance les plus grossières faussetés, cherchant à excuser et à justifier tous les crimes qui avaient été commis. Il en rejetait toute la faute sur les pauvres victimes. — A la fin, les seigneurs du conseil renvoyèrent à la reine-mère la demande concernant l'établissement d'un lieu de culte et appelèrent le seigneur de Morvilliers, maître des requêtes, à être juge de tous les différends concernant la police et les affaires de la religion.

Le jour de Pâques approchant, Pithou fut encore chargé d'aller parler à la reine-mère. Il s'y rendit le jour du Vendredi saint et put la voir au moment où elle venait d'assister *aux ténèbres*, dans la chapelle de l'évêché. Il lui exposa le grand désir qu'ils avaient tous de pouvoir célébrer la

Pâque, l'une des plus grandes solennités chrétiennes, et l'impossibilité où ils étaient de prendre les mesures nécessaires pour pouvoir la célébrer à Céant-en-Othe. Il ajouta qu'ils seraient profondément reconnaissants si, en cette circonstance, elle voulait bien consentir à ce qu'ils la célébrassent dans quelque autre lieu plus rapproché de la ville. — La reine se tournant vers le comte de Crussol, son chevalier d'honneur, répondit, après avoir murmuré quelques paroles entre ses dents, que cela ne se pouvait pas, parce que l'édit du roi s'y opposait.

Quand le jour de Pâques fut passé, il ne fut plus question en cour que de festins, de jeux, de fêtes et de réjouissances. Le maire et les échevins firent dresser derrière le couvent des Jacobins une petite terrasse attaquée et défendue tour à tour par des soldats; c'était le 3 d'avril 1564. Quelques pages et laquais se mirent de la partie. Il y eut assaut à coups de pierres. Plusieurs furent blessés, et, nonobstant leurs cris et leurs larmes, la lutte dura assez longtemps.

Le roi étant sur son départ et les fidèles ayant fait d'infructueuses tentatives pour lui faire entendre la vérité et en obtenir justice, résolurent d'employer encore un dernier moyen; c'était d'envoyer auprès de la reine-mère une députation de dames appartenant aux familles les plus honorables,

espérant qu'elle serait d'un abord plus facile et plus gracieux pour elles qu'envers leurs maris. Elles s'adressèrent, pour être introduites et présentées, à la princesse de Condé, Éléonore de Roye, femme d'une profonde et solide piété Elle accepta leur demande avec un gracieux empressement. Mais il arriva qu'au moment où ces dames se mettaient en marche pour aller vers la reine, on apprit que le roi de Navarre, courant aux barres dans la salle du roi, venait d'être blessé. Toute la cour fut en émoi, en sorte que les dames ne purent se présenter et être admises en audience.

Nous avons déjà dit que le roi était sur son départ; il était déjà tout botté et prêt à monter à cheval, lorsqu'on voulut l'égayer par un spectacle d'un genre nouveau. On le conduisit dans un jardin où de jeunes personnes, d'une grande beauté et entièrement nues, exécutaient des danses d'une obscénité repoussante. Ce qui étonne le plus, c'est de savoir quels personnages n'avaient pas frémi d'horreur à la pensée de souiller le cœur et l'imagination d'un jeune roi à peine adolescent. Puisqu'il faut les nommer, c'étaient le cardinal de Bourbon et le cardinal de Guise!!!

Les réformés voyant qu'ils n'avaient rien pu obtenir, malgré les peines infinies qu'ils s'étaient données, furent d'avis que, tout bien considéré, le lieu de Céant-en-Othe, qui leur avait été assigné

pour y tenir les assemblées religieuses, valait mieux que de n'en point avoir. Ils finirent donc par l'accepter en attendant mieux, malgré les graves et nombreux inconvénients qu'il présentait. Cette acceptation désappointa leurs adversaires, qui s'étaient imaginés que l'Église réformée ne pourrait plus se relever des coups terribles qu'on lui avait portés.

Ceux d'entre les fidèles qui s'étaient retirés à Genève ne cessaient de prendre le plus tendre intérêt à leurs frères persécutés et si à plaindre. Ils plaidèrent leur cause auprès de la vénérable compagnie des pasteurs qui leur envoya un de ses jeunes ministres, nommé François Bourgoin. Il vint à Troyes avec Jacques Sorel, qui s'était aussi retiré à Genève pendant les troubles et où les fidèles avaient pourvu à son entretien, comme s'il fût resté au milieu d'eux. Arrivés à Céant, ces deux dignes serviteurs de Dieu s'employèrent avec beaucoup de zèle à rétablir l'Église depuis si longtemps en souffrance. Le 30 d'avril, le pasteur Bourgoin fit le service. Il s'y trouva une assemblée infiniment plus nombreuse qu'on n'avait osé l'espérer. On rétablit un consistoire et des diacres pour le service de l'Église. Et pour ne pas s'exposer à donner la Cène à tout venant, c'est-à-dire à quiconque était bien ou mal préparé à la recevoir, ceux qui étaient jugés en état d'y participer rece-

vaient un *merreau* qui devait être remis à l'un des surveillants établis près de la table sainte. Ce merreau en métal avait pour devise une palme au-dessus de laquelle était la lettre T, pour la distinguer de celle des autres bailliages, qui portait aussi la lettre initiale du lieu de leur Église. Ce fut à N. Pithou que l'on confia la garde de ces merreaux.

Il est aisé de comprendre quelle difficulté il y avait pour toute une Église à franchir chaque semaine l'espace de huit grandes lieues pour se rendre aux saintes assemblées qui se faisaient à Céant. Cependant, les fidèles y allaient en grand nombre, quoiqu'ils ne manquassent pas, au moment de rentrer en ville, d'être assaillis de coups de pierres et de grossières injures par la vile populace qui les attendait à la porte de Belfroy. Ils voulurent porter plainte au lieutenant Coiffart, mais il n'y fit guère attention. Cependant, ces scènes de désordre, loin de diminuer, allant en augmentant, on arrêta sur de nouvelles plaintes quelques-uns des délinquants qui en furent quittes pour un léger châtiment.

Une Église qui a le bonheur de jouir du calme et de la paix, qui peut célébrer son culte en pleine liberté, est loin d'en être assez reconnaissante envers Dieu. Il faut avoir une foi bien affermie, des convictions religieuses bien profondes pour être

en mesure de résister à l'orage de la persécution. Notre faiblesse est si grande, notre attachement à la vie et au monde si tenace, que nous pouvons facilement (à moins du secours tout-puissant de la grâce divine), céder à la frayeur de la mort, trembler en présence des plus terribles menaces, et trahir ainsi par notre lâcheté la sainte cause du Seigneur. Si la douloureuse histoire des persécutions nous montre un certain nombre de fidèles fermes et persévérants, elle nous en fait voir aussi qui, après avoir plus ou moins longtemps résisté, ont fini par succomber. Ceux qui avaient ce malheur, étaient troublés en leur conscience; car, comment auraient-ils pu être heureux en pensant à leur faute? Comment auraient-ils pu s'attacher de cœur à une Église qui persécutait et n'avait de puissance qu'en s'appuyant sur le bras de la chair? Ceux donc qui avaient cédé aux menaces et qui étaient retournés à l'Église romaine, éprouvaient le besoin de se relever de leur chute, surtout en voyant le rétablissement des saintes assemblées, qui avait pour effet de ranimer le zèle et de développer la vie religieuse au sein du troupeau. Aussi plusieurs de ceux qui avaient faibli en cédant à une abjuration forcée demandèrent avec humilité, avec componction et avec larmes, la grâce d'être réintégrés dans l'Église. On se garda bien de les repousser; mais, pour effacer le scan-

dale de leur défection, on les obligea à faire amende honorable en pleine assemblée, comme l'exigeait d'ailleurs la discipline ecclésiastique. Ils s'y soumirent de bon cœur. Le dimanche 7 de mai, l'assemblée présenta un si émouvant spectacle que tous les assistants ne pouvaient retenir leurs larmes.

N. Pithou, qui ne reculait jamais quand on le chargeait de quelque importante et délicate mission, fut envoyé de nouveau auprès du roi, qui était à la Rochelle. Il ne lui fut pas possible d'être admis en sa présence, il ne put voir que la reine-mère.

De retour à Troyes, on l'engagea à se rendre auprès du seigneur d'Andelot qui était alors en sa demeure à Tanlay, lequel désirait savoir ce qui avait été résolu par le roi. Ce seigneur pria Pithou de faire venir en son château le pasteur Bourgoin pour lui soumettre une difficulté survenue dans l'Église de Bar-sur-Seine. Cette difficulté était relative à des promesses de mariage qu'on disait avoir été faites par un jeune homme nommé *Chevalier,* natif de Sefont, près de Moutier-en-Der, à une jeune fille de Bar-sur-Seine, appelée Isabeau Signier, fille de feu le procureur du roi, et sans le consentement de son tuteur. Le pasteur examina cette affaire et donna son avis, puis se hâta de partir pour être le lendemain dimanche onze de novembre, à Céant, où il devait fonctionner. Étant

fort replet, il s'échauffa dans son voyage. A peine arrivé chez lui, il fut saisi d'une fièvre ardente. On envoya de suite à Troyes chercher le médecin Drouynet, qu'on ne trouva pas. A son défaut, on eut recours à François Lardot, qui monta à cheval et courut à Céant. Malgré les soins les plus assidus qui lui furent prodigués, Bourgoin fut rappelé par le Seigneur, le vendredi soir 23 novembre 1565. L'Église perdit en lui un excellent pasteur, un homme de foi, de zèle et de dévouement. Il savait unir la bonté, la douceur à la fermeté nécessaire pour tenir tête aux méchants. Sa perte fut vivement sentie et son souvenir demeura gravé au fond des cœurs.

En 1566, le roi alla faire un assez long séjour à Moulins. Considérant les difficultés nombreuses des fidèles à se rendre à Céant pour le culte, les fidèles députèrent auprès de Sa Majesté le jeune avocat François Berton, pour solliciter la levée de l'interdiction faite aux ministres, dans le dernier édit, de sortir du lieu de leur résidence. Il devait demander que les pasteurs eussent la liberté de pouvoir entrer dans la ville pour y visiter et consoler les malades. Il était porteur de la déclaration royale de 1562 qui avait fixé les faubourgs de Troyes pour la célébration du culte. Il la présenta à Sa Majesté en disant que jusqu'à ce jour elle n'avait point reçu son exécution et qu'on les avait

relégués à l'extrémité du bailliage dans un lieu fort incommode et de pénible abord. Il exposa que, pendant les plus grands froids, plusieurs enfants que l'on portait pour recevoir le saint baptême étaient morts en chemin et qu'il était bien difficile, pour ne pas dire impossible, surtout aux pauvres femmes d'artisans et d'ouvriers, de pouvoir faire chaque dimanche un voyage si long, si pénible et si coûteux.

Il lui fut répondu que *Sa Majesté n'entendait pas changer quoi que ce soit à ce qui avait été fait et décidé.*

Trompée dans son attente si raisonnable et si juste, la pauvre Église, toujours opprimée, eut recours à un autre moyen.

Pour remplacer les pasteurs, auxquels il n'était pas permis d'entrer en ville, on choisit des hommes instruits, pieux, prudents pour visiter les malades et les affligés, comme aussi pour donner l'instruction religieuse à la jeunesse et la mettre en état de participer à la sainte Cène, après un examen subi en présence des pasteurs. Pithou et Robert Lebet, négociant, furent adjoints pour cet office aux membres du consistoire. Quelques familles d'artisans allèrent s'établir à Céant, pour envoyer leurs enfants à l'école de Julien Pingot, qui y avait été établie par l'Église pour l'instruction de la jeunesse.

L'année 1567 amena de nouvelles épreuves que nous avons la pénible tâche de raconter. Le roi avait fait une levée de six mille Suisses pour les envoyer garder la frontière contre une invasion d'Espagnols que le duc d'Albe conduisait en France. Ils arrivèrent trop tard, le duc étant déjà dans le royaume. Au lieu de rappeler ces Suisses, dont la présence aux frontières n'était plus nécessaire, on leur adjoignit encore vingt-deux compagnies de gendarmerie. Le prince de Condé et d'autres seigneurs se plaignirent de ce qu'étant en pleine paix, on mettait sur pied et sans nul besoin une aussi nombreuse armée. Ils croyaient y voir la trame de quelque sourde menée contre l'Église réformée. Inquiets et mécontents, le prince et l'amiral, accompagnés de gentilshommes leurs parents ou amis au nombre de cent vingt, se rendirent auprès du roi. Le seigneur d'Andelot, qui était à sa campagne de Tanlay, à neuf ou dix lieues de Troyes, partit pour les rejoindre. La nouvelle de son départ fut bientôt répandue, grâce à un gentilhomme qui lui était hostile et qui épiait toutes ses démarches. On fit courir le bruit que le but de leur voyage était d'attenter aux jours de Sa Majesté. Il y eut à Troyes une si grande agitation qu'on fit garder les portes et les fortifications. Les adversaires s'emparant de ces stupides rumeurs, en profitèrent pour effrayer le roi. Ils y réussirent si bien

que la France tout entière ne tarda pas à être sous les armes.

La troupe de soldats qui avait commis tant d'atrocités, se retrouva bientôt sur pied. Elle eut cette fois pour chef Jean Bréhen, qui se faisait appeler le capitaine *Apremont*. Il était natif de Montfey, près d'Ervy. Le bailli le fit venir de Chessy où il demeurait. Sitôt après son arrivée à Troyes, il alla avec sa troupe forcer et piller les maisons de ceux qui, ayant quitté la ville, n'y étaient pas rentrés. Pithou, qui avait abandonné la sienne depuis peu, dans la crainte d'être assailli par ces scélérats, fut le premier chez qui on pénétra. On avait espéré trouver chez lui des papiers d'une haute importante, parce que le prince de Condé venait de l'appeler à être au nombre des gentilshommes chargés de le servir. On connaissait d'ailleurs son grand zèle pour l'Église. Ils eurent beau chercher partout, ils ne découvrirent quoi que ce soit, sinon un coin de fer destiné à frapper des merreaux. Cette découverte, qui paraissait être celle d'un vaste et dangereux complot, engagea la troupe à renouveler quelques jours après ses perquisitions. Margoullé et Perrenet, avec d'autres de leur espèce, étant un soir à souper à *la Verte* (c'était le nom d'un cabaret), menaient joyeuse vie et faisaient bonne chère, comptant payer leur écot avec le revenu des pillages qu'ils se proposaient de

commettre. Ils firent entre eux le partage des maisons qu'il s'agissait de dévaliser. Celle de l'élu Nevelet, homme riche et considéré, fut dévolue à Margoullé qui était son plus proche voisin. Pour mieux en connaître l'intérieur, il y alla de jour, en l'absence du propriétaire, sous prétexte d'y chercher une de ses poules qu'il disait y avoir vu entrer.

Les réformés, soupçonnant avec raison que l'on tramait contre eux, dans l'ombre, quelque criminelle tentative, décidèrent que les plus habiles à manier les armes se réuniraient au premier bruit, en un lieu fixé, et qu'on déposerait un certain nombre d'arquebuses dans les maisons voisines de ce lieu; c'étaient celles de Pithou, du greffier Venel et du conseiller Postel. Or, il arriva que, quand les soldats recommencèrent leurs perquisitions dans la demeure de Pithou, ils y trouvèrent six de ces arquebuses. Ils se mirent aussitôt à crier à la trahison, et dans leur fureur se livrèrent au pillage de la cave et du grenier où ils n'avaient pas encore pénétré. Ils prirent le blé, le vin, le foin, le bois dont cette maison était abondamment fournie. A force de recherches, ils finirent encore par découvrir une retraite secrète où Pithou avait soigneusement resserré ses livres rares et précieux, ainsi que de nombreux manuscrits, fruit de ses veilles, et laborieusement rassemblés depuis plus

de vingt ans. Il attachait à ce dépôt un très-grand prix. Cette trouvaille fut portée chez François Mauroy, dont la femme était parente de la sienne. On la déposa au milieu de la cour et on en fit un feu de joie. On put en retirer seulement quelques titres et papiers précieux qui passèrent, on ne sait comment, entre les mains de Anne de Vaudrey, seigneur de Saint-Phalle et bailli de Troyes, sans qu'il fût possible à Pithou de les faire rentrer en sa possession légitime. Le bailli fit même enlever certains beaux meubles dont il orna son château. Après avoir dévasté la maison de Pithou, on en brûla les planchers et les solives. On l'aurait même démolie sans la crainte d'entraîner la chute de deux maisons adjacentes. Ce ne fut pas tant la dévastation entière de sa demeure qui navra profondément l'honnête Pithou comme les bruits infâmes que l'on fit courir sur son compte. Plusieurs de ceux qui avaient été ses intimes amis se tournèrent contre lui. Il en éprouva une si vive peine, qu'il résolut de s'absenter pour longtemps. En effet, son absence dura dix-huit ans.

CHAPITRE VI.

Tentative des fidèles de rentrer en ville. — Pierre Milet. — Nouveaux massacres. — Origine de la Ligue. — Massacre du pasteur Sorel. — Arrivée du pasteur de la Chasse. — Mort de l'évêque pasteur. — Le cimetière des Réformés. — Les assemblées du culte au château d'Isle-au-Mont. — La Saint-Barthélemy à Paris. — Aventures du conseiller Huyart. — Fuite de N. Pithou à son arrivée comme gouverneur de Tonnerre. — La Saint-Barthélemy à Troyes.

Nous voici parvenus à la fin des seconds troubles, grâce à un nouvel édit du roi, donné à Paris le 23 mars 1568. Cet édit confirmait celui de pacification du 19 mars 1562, autorisait les synodes ou assemblées de pasteurs, sous la surveillance de l'autorité, et permettait l'établissement d'écoles pour les enfants des réformés partout où le culte avait été précédemment établi ou autorisé.

Cet édit décida les derniers de ceux qui jusqu'alors n'avaient pas osé rentrer en ville, à revenir s'y fixer comme autrefois. Cependant, par motif de prudence, ils voulurent commencer d'abord par s'établir dans les environs. De ce nombre fut Pierre Milet, qui, avec sa femme, quitta Saint-Mars pour se rendre à Montgueux Ce personnage étant un jour à Torvilliers, apprit que neuf arquebusiers venaient de passer pour aller chez lui. Prenant

alors un chemin plus direct, il y courut dans la crainte de quelque outrage qui pourrait être fait à sa femme. Il rencontra quelques soldats huguenots aussi à cheval. Parmi eux était celui auquel les arquebusiers en voulaient le plus. Il leur exposa ses craintes et ses angoisses. Tous se mirent à courir et arrivèrent à point nommé. Saisis de frayeur, les arquebusiers voulurent prendre la fuite. Ils s'appelaient Colas Honnet, Géhannart, cardeur, Cropart, Desmoulins, fondeurs, Jean-Claude Naquet, de Triport, Pierre le pâtissier, Beaumont et Lhermite. Ces deux derniers en fuyant voulurent se cacher dans les vignes. On les découvrit et on ne leur laissa pas le temps de faire usage de leurs armes, car ils furent tués sur place. Les autres qui continuaient à fuir, prirent peur en entendant le bruit de la décharge. Ils préférèrent se rendre et demander grâce. On ne voulut pas la leur refuser.

Ce fait bientôt connu dans la ville, loin de calmer les esprits, sembla plutôt les aigrir encore davantage. Les soldats d'Apremont allèrent saisir des personnes paisibles et craintives, et les conduisirent aux prisons, après les avoir enfermées dans la halle aux Cuirs, qui leur avait servi de corps de garde dans les troubles précédents. Il leur était bien plus facile de piller ensuite les habitations quand il n'y avait plus personne pour

les garder. Au nombre des personnes ainsi arrêtées, nous nommerons la femme d'Edme Gaulard, épouse du tanneur Mathurin Savoye. Celle-ci fut traînée jusqu'au Pont-de-la-Salle, puis massacrée et jetée à l'eau, parce qu'elle avait refusé de retourner à la messe. Les soldats d'Apremont se rendirent ensuite chez *Hurdouin l'espinglier* qui demeurait auprès du *moulin Jaillart*. Ils le frappèrent à la tête et le jetèrent dans la rivière. Voyant qu'il n'était pas mort, puisqu'il joignait encore les mains vers le ciel, ils achevèrent de le tuer. Sa femme, qui le suivait en poussant de grands cris, fut outragée par ces scélérats qui la maltraitèrent ensuite tellement qu'elle en mourut trois jours après. Leur petite fille eut une si grande frayeur de tout ce qu'elle venait de voir faire à ses parents qu'elle en perdit la tête et devint folle. De là, ils se rendirent chez les Boissonnet père et fils. Celui-ci voulant s'enfuir par dessus le toit de sa maison, y fut égorgé, et le père traîné jusqu'auprès de la boucherie. Là, *Michel le cirier* le frappa d'un coup d'arquebuse et comme cet infortuné chancelait, son meurtrier dit en riant : « *Voyez l'ivrogne!* » Mais Boissonnet tomba pour ne plus se relever.

La femme de Jacques Jarousseau, libraire, Dominique Tabouret, tondeur, Nicolas Camus, taillandier, Pierre Berny et beaucoup d'autres subirent le même sort. Le sang ruisselait dans les

rues, et l'on voyait flotter sur la Seine une multitude de cadavres. La bande meurtrière ne s'en tint pas là; elle se dirigea ensuite vers les prisons. Elle s'était munie de poutres et de soliveaux pour en forcer l'entrée, mais une pluie torrentielle les força à s'en aller. Ce qu'il y a de plus triste à ajouter, c'est que l'autorité, chargée de maintenir le bon ordre, laissait tout faire et ne disait mot. A la fin, cependant, le seigneur de Barbezieux, accompagné du lieutenant criminel, du prévôt, des maréchaux et de leurs archers, fit défense de continuer à massacrer et à piller; mais que de mal avait déjà été fait impunément!

Parlons maintenant de la fameuse *Ligue* qui prit naissance à Dijon, sous le nom de *Confrérie du Saint-Esprit*. Son but était de cimenter une vaste alliance entre toutes les provinces du royaume pour exterminer les réformés. On devait se tenir prêt à marcher au premier signal qui serait donné par un chef que l'on ferait connaître plus tard. On envoya de Dijon un livre ou registre où l'on devait s'inscrire comme membre de l'association. A Troyes, on ne voulut pas mordre à cette amorce. Le maire, Guillaume Format, dit *des Carreaux*, avait toujours vu avec peine les troubles qui agitaient la ville, et voulait en empêcher le retour. Il craignait, et avec raison, que l'association projetée n'eût pour effet de plonger la France dans de nouvelles

agitations. Il était persuadé que, puisqu'elle n'était pas approuvée par le roi, c'est parce qu'elle n'avait pour but que d'ébranler son autorité, et qu'elle servait de prétexte à un vaste et dangereux complot.

Les nombreux préparatifs de guerre que l'on faisait partout, les recrues de soldats qu'on levait en masse donnèrent à penser aux réformés que quelque nouvel orage grondait au lointain, et ne tarderait pas à fondre sur eux. Ils ne se trompaient point. Sur la fin de septembre parut un édit qui leur était très-défavorable. Il fut bientôt suivi d'un autre, dans lequel le roi déclarait ne plus vouloir se servir dorénavant de ceux de ses officiers qui étaient de la *nouvelle religion*. Aucun d'eux ne pouvait faire partie de ses cours de Parlement, de la chambre des comptes ou du grand conseil. Ils ne pouvaient être ni trésoriers de France, ni trésoriers généraux de ses finances, ni baillifs, sénéchaux, prévôts, lieutenants ou autres officiers quelconques.

En vertu de ce dernier édit, Jean Quinet, natif de Ramerupt, pauvre petit avocat sans causes et sans crédit, fut pourvu de l'office de lieutenant en lieu et place de Jean de Heurles, qui avait été l'un des plus zélés partisans des *cérémonies papales*, mais qui, sur la fin de sa carrière, avait embrassé la foi de l'Église réformée. Voyant les vexations et

outrages dont on abreuvait les fidèles, il prit le parti de se retirer à Neufchatel, en Suisse. Le conseiller présidial, Antoine Huyart, fut de même remplacé par Séraphin Fanier.

On se rappelle que le digne pasteur Sorel, après sa périlleuse évasion de la ville, ne pouvant trouver asile au château de Saint-Lyé, s'était réfugié au château de Saint-Mars, chez le seigneur Oudart, dit *Pied de Fer,* où il espérait pouvoir rester jusqu'à l'entier apaisement des troubles.

Le prince de Condé, à son départ du château de Noyères, y avait laissé un certain nombre de soldats réformés sous la conduite du capitaine Nogay. Le seigneur de Sausac qui, après la bataille de Moncontour avait, par le commandement de Monsieur, frère du roi, levé huit ou neuf cornettes et vingt-deux enseignes pour forcer la soumission des lieux que les réformés occupaient dans la Bourgogne, résolut de prendre, avec l'aide du seigneur de Barbezieux, le château et la place de Noyères. Comme les troupes étaient en marche dans ce but, deux soldats qui s'étaient détachés de la bande vinrent à Saint-Mars. L'un s'appelait Boccard, originaire de la Picardie, et l'autre, Corcelles, natif de Sézanne, en Brie, patrie de Sorel. Ils se présentèrent au seigneur Oudart, avec une fausse lettre du seigneur de Barbezieux, par laquelle il leur était enjoint de s'emparer de ce château. Oudart, par

faiblesse ou par crainte, n'osa pas faire de résistance, d'autant plus qu'ils prenaient l'engagement de ne faire aucun mal, ni à lui, ni aux siens, s'il ne résistait pas. Ils entrèrent donc au château et en laissèrent partir Oudart qui désirait emmener Sorel avec lui, mais celui-ci voulut rester. L'un des soldats, Corcelles, qui se trouvait être le propre neveu de Sorel, le pressa plus tard d'aller rejoindre le seigneur Oudart qui s'était réfugié au château de Chanclos, chez l'un de ses cousins, ajoutant qu'il y serait plus en sûreté. Les deux soldats offrirent de l'accompagner pour lui en montrer le chemin. L'épouse de Sorel qui, après l'évasion de son mari avait été recueillie par des amis, était depuis peu de jours au chateau de Saint-Mars. Sorel ne l'emmena pas avec lui, sur la promesse solennelle qui lui fut faite qu'elle serait protégée ainsi que la dame du château, et qu'aucun mal ne leur arriverait. Sorel et les deux soldats se mettent en route. Arrivés près d'un champ de navettes, proche d'un grand bois taillis, Corcelles s'arrêta et dit à son oncle de se préparer à la mort. Sorel à la fois surpris, ému, indigné de cet infâme guet-à-pens, comprit que sa dernière heure était venue et qu'il ne lui était possible ni de fuir, ni de résister. Il demanda quelques moments pour recommander son âme au Seigneur. Cela lui fut accordé. S'étant mis à genoux, il pria à haute voix avec une

grande ferveur. Il implora avec larmes le pardon de ses péchés, il demanda à Dieu d'avoir pitié et compassion de son Église tant désolée. Il le supplia de prendre soin de sa chère compagne et de la consoler. Sa prière si belle et si touchante étant terminée, l'assassin le massacra et, aidé de son compagnon, l'enterra sur place. Telle fut la triste et douloureuse fin de ce bon et fidèle serviteur de Dieu, qui avait tant édifié l'Église.

On éprouve du dégoût et de l'indignation au récit des vexations et des tourments qu'ont eu à subir tant d'innocentes victimes. Nous aimerions pouvoir en abréger la liste, mais nous devons dire quelques mots des infamies de Quinet, qui avait remplacé l'honnête Jean de Heurles dans l'office de lieutenant du prévôt. Afin de pouvoir s'acquitter envers ses créanciers des dettes qu'il avait contractées pour acheter son emploi, il violentait la conscience des fidèles, pour les contraindre à se débarrasser à prix d'argent de ses importunités. En temps de carême, il entrait dans leurs demeures, et s'il y trouvait quelques infractions aux commandements de l'Église romaine, il condamnait les délinquants à de fortes amendes, au moyen desquelles il diminuait sensiblement le chiffre de ses dettes.

Ce système d'inquisition et de tracasseries se continua jusqu'en 1570. On fit une recherche exacte de tous les enfants nouveau-nés, et l'on

força les parents de les faire rebaptiser par un prêtre. Il y en eut cependant qui préférèrent tout souffrir, plutôt que de céder à ces ordres et de manquer à leur devoir. Nous aimons à citer entre autres une personne qui déploya une inébranlable fermeté, c'est Louise Ludot, femme d'Étienne Duchat, négociant.

Dieu eut enfin compassion de ses héritages désolés. Il voulut bien, dans sa grande bonté, accorder à son Église sous la croix un temps de relâche, par le moyen de la paix conclue le 8 août 1570, et qui mit fin à la troisième guerre civile. En vertu d'un édit royal, le libre exercice du culte était permis et autorisé dans tous les lieux fixés par Sa Majesté, ainsi que chez les seigneurs et gentilshommes ayant droit de justice. Quant à ceux qui ne jouissaient pas de ce droit, ils ne pouvaient avoir d'assemblée religieuse chez eux que pour les membres de leur famille, et y adjoindre une dizaine d'amis pour le plus; car si ce nombre était dépassé, ils pouvaient être recherchés et punis.

Les baillis et les juges étaient chargés d'assigner aux réformés des lieux pour y ensevelir leurs morts. Des sergents étaient requis pour accompagner les convois funèbres, mais ces funérailles ne pouvaient avoir lieu que de nuit et n'être accompagnées que de dix personnes pour le plus.

Cet édit, quoique favorable et avantageux sous

certains rapports, ne l'était pas sous d'autres. Quand on vit que les fidèles se rendaient à Céant, pour les assemblées de culte, malgré les difficultés du long voyage qu'il fallait faire, on voulut les astreindre à se rendre à Villenauxe, petit bourg qui est à treize lieues de la ville. Pour lors, les fidèles ne voulurent pas y consentir, jugeant que cette contrainte frisait l'absurdité. Voici donc ce qu'ils firent dans cette difficile conjoncture.

L'édit permettant aux seigneurs qui avaient droit de justice, d'ouvrir dans leur demeure un lieu de culte, les fidèles s'adressèrent au seigneur Oudart, dit *Pied-de-Fer,* qui était rentré en possession de son château de Saint-Mards, de les admettre aux saintes assemblées qu'il y avait présidées jusque-là, ayant été reconnu par les pasteurs comme ayant des dons suffisants pour remplir provisoirement cette charge honorable. L'Église devenant dès lors plus nombreuse, ne pouvait se passer de pasteur. On recourut à la bienveillance de la *vénérable compagnie* de Genève, qui avait jusqu'alors fait tant de bien à l'Église de Troyes. Le pasteur *de la Chasse* étant nommé, ne tarda pas à se rendre à son poste.

Avant d'aller plus loin, voyons ce qu'était devenu l'ex-évêque Caracciol. Depuis qu'il avait obtenu d'être nommé pasteur, sa conduite avait été si équivoque et si inconséquente, qu'il avait perdu la

confiance de l'Église. On avait dû renoncer à l'employer dans le ministère évangélique. On se rappelle avec combien de vives instances le prudent et sage N. Pithou, ainsi que les pasteurs Sorel et Leroy avaient demandé qu'on ne procédât pas, sans y mûrement réfléchir, à son admission au pastorat, ne trouvant pas en cet homme les qualités requises pour être un serviteur de Dieu fidèle et dévoué. Néanmoins, sur l'avis de Pierre Martyr, qui s'était laissé prendre à ses belles paroles, l'Église avait commis la faute de l'admettre à l'exercice du saint ministère. L'Église, ainsi que Pithou le lui avait prédit, ne tarda pas à s'en repentir. L'évêque pasteur fut donc délaissé et sans emploi. Se voyant rebuté par sa faute, il prit le parti de se retirer à Châteauneuf, près d'Orléans, dans une demeure qu'il tenait des bontés du roi. Peu de temps avant le dernier édit, après être sérieusement rentré en lui-même et avoir fait de bonnes réflexions, il avait pris la résolution, s'il arrivait enfin des temps meilleurs, d'offrir de nouveau ses services à l'Église de Troyes, avec prière de les accepter, promettant de s'y employer à la satisfaction du troupeau. Tout porte à croire qu'il eût tenu sa promesse, si la mort ne l'en eût empêché.

Depuis quelque temps déjà, sa santé était altérée. Mécontent de lui-même, troublé par les reproches qu'il avait à se faire, il était tombé dans

un état de noire mélancolie. Mme Renée, duchesse de Ferrare, qui demeurait à Montargis, l'entourait cependant des soins les plus touchants. Le voyant gravement malade, elle envoya auprès de lui un médecin italien de grande renommée. Malgré ses soins, l'état du malade allait chaque jour en empirant. Il était tombé dans un affreux état de marasme et de dépérissement. Il n'y avait personne auprès de lui pour faire du bien à son âme, qui avait tant besoin de force et de consolation. La bonne et pieuse duchesse ayant compassion de sa solitude et de son isolement, désira lui procurer la visite du digne et savant Matthieu Béroald, professeur d'hébreu et de philosophie, qu'elle avait eu quelque temps auprès d'elle. Pendant les derniers troubles qui avaient aussi agité la ville de Montargis, Béroald avait dû quitter le manoir de la duchesse, pour se retirer momentanément à Sancerre. Elle lui écrivit pour le prier d'aller auprès de Caracciol si seul et si malade. La paix étant faite, Béroald s'embarqua le 25 août au port de Saint-Thibaud, sur la Loire, pour se rendre à Orléans avec sa famille. Étant descendu à Jargeau, il se promenait sur les bords de la rivière, avec quelques notables du lieu qui faisaient aussi profession de l'Évangile. Des pêcheurs le voyant causer avec eux, soupçonnèrent qu'il était pasteur. Ils formèrent aussitôt le projet de le jeter à l'eau. Quelques

propos sinistres, quoique prononcés à voix basse, avaient frappé son oreille. Il jugea donc prudent de s'éloigner, et sans prendre congé de ses amis, comme aussi sans témoigner ni trouble ni frayeur, il s'achemina avec son fils François, âgé d'environ treize ans, du côté de Châteauneuf. Arrivé chez Caracciol qu'il connaissait beaucoup, il le trouva bien plus sérieusement malade qu'il ne se l'était imaginé. Le pauvre moribond témoigna la plus vive joie d'avoir enfin auprès de lui un si bon, un si fidèle serviteur de Dieu, n'étant entouré, disait-il, que de mercenaires. Voyant qu'il n'y avait pas de temps à perdre, Béroald adressa de touchantes exhortations au malade, malgré la défense du médecin, qui était incrédule. Le professeur, qui avait aussi étudié la médecine sous le savant Sylvius, crut devoir avertir le malade de ne point se faire illusion sur le danger de son état, et de se préparer à son prochain délogement. Il lui exposa la consolante doctrine du salut par grâce, par la foi aux seuls mérites de Jésus-Christ; il l'engagea à faire à Dieu la confession de tous ses péchés et à se reposer pleinement sur l'infinie miséricorde du Père en son Fils bien-aimé. Il termina par une onctueuse et fervente prière. Les excellentes paroles de Béroald amenèrent le moribond à de précieux sentiments de foi et de repentance. Il fit une fort belle et touchante confession de ses péchés, il

s'en humilia profondément devant Dieu, il déplora sa lâcheté au sein de l'Église évangélique, et recourut à Jésus-Christ comme étant son seul et bien-aimé Sauveur. La nuit suivante, 29 août, il s'endormit en paix entre les bras de son ami, qui n'avait pas voulu le quitter un seul instant. Il avait fait la veille son testament, par lequel il demandait que son enterrement eût lieu selon le rite de l'Église évangélique, dont il se déclarait membre. Il nomma Béroald son exécuteur testamentaire. Le fidèle ami ne s'en alla point qu'il n'eût rendu les derniers devoirs à l'ex-évêque, selon qu'il l'avait demandé, et cela au grand déplaisir des catholiques de la localité.

Reprenons maintenant le fil de notre histoire.

Les protestants de Troyes désiraient se pourvoir d'un cimetière qui leur appartînt en propre. Ils achetèrent le jardin de la veuve Dulac, hôtelière du *Porte-Enseigne,* situé derrière l'hôpital du Saint-Esprit, lieu dit en *Bourbereau.* La veuve ne voulait d'abord ni céder, ni vendre sa propriété. Elle dut se soumettre à une décision du lieutenant général, qui nomma deux experts pour taxer la valeur de son jardin.

Les assemblées religieuses continuaient de se faire à Saint-Mards. On y allait, mais en gémissant sur la fatigue et les ennuis de ce long et pénible trajet. En 1572, les fidèles eurent la bonne idée

de s'adresser à la marquise Marie de Clèves, pour lui demander l'autorisation de célébrer le culte dans son château d'Isle-au-Mont, qui n'est qu'à trois petites lieues de la ville. Cette digne femme qui, plus tard, épousa Henri de Bourbon, prince de Condé, accéda avec plaisir à la demande qui lui était faite. Malgré l'opposition des notables et du clergé qui voyaient avec peine les réformés avoir leurs assemblées si proches de la ville, le culte eut lieu là, et se fit pour la première fois sur la fin de juillet, dans cette agréable localité. Vivement irrité, le parti catholique se rassembla à l'hôtel de ville, et décida d'envoyer à Paris deux députés, pour prier le roi de faire annuler l'autorisation donnée par la marquise, se fondant sur ce qu'elle n'en avait pas le droit, étant encore mineure. Pierre Belin et Nicolas Laferté acceptèrent avec empressement la mission qui leur était confiée. Ils se mirent en voyage vers le milieu du mois d'août. En attendant, les assemblées religieuses continuaient à se faire audit endroit, à la grande joie des fidèles qui pouvaient s'y rendre en foule, vu la proximité. Des baptêmes et des mariages en grand nombre y furent célébrés.

Le parti opposé donna essor à sa colère en excitant le peuple à faire de méchants coups. Quelques mauvais sujets se tinrent en embuscade près de Bréviandes, et, au moment où deux réformés

revenaient d'Isle-au-Mont, longtemps après le corps de l'assemblée, ils se ruèrent sur eux et les frappèrent à coups d'épée. Pantaléon Bon, menuisier, fut gravement blessé. On dut le transporter en ville pour y recevoir les soins qu'exigeait son état. Le lieutenant criminel fit arrêter qui?.... les deux agresseurs catholiques? — Non, ils furent laissés en pleine liberté, mais ce fut le blessé lui-même qui, devenu convalescent, fut envoyé en prison. Ceux qui en assez grand nombre étaient en avant et près de rentrer en ville, reçurent un semblable accueil à la porte Croncels. Les coups de pierres et les insultes ne leur étaient pas ménagés. Un pauvre enfant, qui venait de recevoir le baptême, fut tué entre les bras de sa nourrice Il appartenait à Nicolas Pourille, joueur de luth et lorrain de nation.

Les membres de l'Église portèrent plainte au roi, par l'entremise de l'amiral. Le maire qui en fut secrètement informé, prit peur. Pour se justifier de n'avoir pas rempli son devoir, il crut parer le coup en écrivant aux deux députés Belin et Laferté qui étaient encore à Paris, que le fait du meurtre de l'enfant était faux et que cet enfant était mort, même avant d'avoir reçu le baptême! Cette lettre du maire, Pierre Nevelet, fut surprise et tomba entre les mains de l'amiral. Cette affaire, selon toute apparence, aurait pu avoir de fâcheuses

suites pour les délinquants, mais elle devint nulle par la mort tragique de l'amiral que nous aurons à raconter bientôt.

Les deux députés envoyés à Paris échouèrent dans leurs démarches. Laferté en eut un si grand dépit, qu'il tomba malade et mourut avant de pouvoir rentrer chez lui. Son corps, ainsi qu'il en avait manifesté le désir, fut ramené à Troyes où son enterrement eut lieu avec une grande solennité. Les catholiques se rendirent en grand nombre à son convoi, afin d'honorer, disaient-ils, la mémoire d'un homme mort pour la sainte cause de la foi et l'honneur de leur religion. Quant à Belin, il resta à Paris, curieux d'y voir les fêtes magnifiques données en l'honneur de la célébration des noces du roi de Navarre. Ce mariage faisait renaître au calme, à l'espérance, à la joie les pauvres Églises depuis si longtemps affligées. L'avenir paraissait leur sourire. Hélas! elles ne se doutaient pas du coup de foudre qui allait les frapper sans avoir le temps d'apercevoir l'éclair qui l'annonce.

On était à la cour au milieu des fêtes et des réjouissances, lorsque le vendredi 22 août, au matin, l'amiral Coligny retournant chez lui, accompagné de plusieurs gentilshommes, fut frappé de deux balles au moment où il lisait une requête qu'on lui présentait. La maison d'où partit le coup, n'était qu'à cent pas du Louvre. L'une des balles lui

enleva l'un des doigts de la main droite et l'autre l'atteignit au bras gauche. On le transporta chez lui, pour y recevoir les soins de son chirurgien. Deux jours après, le dimanche 24 août, jour de la Saint-Barthélemy, des scélérats entrèrent de force dans sa demeure et le massacrèrent impitoyablement. Son corps fut jeté par les fenêtres dans la rue, où, après avoir été reconnu par la populace, il fut en butte aux plus honteux outrages. Pendant trois jours on le traîna de place en place, puis on le transporta à Montfaucon où il fut suspendu par les pieds à un gibet.

L'élite de la noblesse française, qui était de la religion réformée, s'était empressée de répondre à l'invitation qui lui avait été faite d'assister aux fêtes royales. Elle n'avait pas vu dans le calice de la fleur qu'on lui présentait, le poison qui devait la détruire. Dans la nuit, sur le matin, elle fut partout massacrée, au signal convenu et donné par la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le conseiller Huyart, que l'Église avait député à Paris, s'y trouvait encore quand arriva cette fatale journée. Il courut lui-même les plus grands dangers. Il s'était logé, ainsi que d'autres réformés, dans l'hôtel d'un nommé Jean Gros, derrière *Saint-Pierre-aux-Bœufs*. Belin avait pris à gages un certain caporal pour suivre de près Huyart dans toutes ses démarches. Dès le matin, il s'était rendu

auprès de l'hôtelier pour lui recommander de s'assurer de la personne de Huyart, jusqu'à plus ample information sur ce qu'il aurait à faire. Conformément à cet ordre, l'hôtelier retint sous clef Huyart et ses trois amis qui étaient le seigneur de Mussy, le seigneur de Villiers et Georges Capitain. S'attendant à quelque méchante affaire, ils gagnèrent à prix d'argent et à force de supplications l'hôtelier qui se laissa fléchir et les fit conduire secrètement chez l'une de ses parentes. Étant en chemin pour s'y rendre, de Mussy et de Villiers jugèrent plus prudent de prendre la fuite, non sans courir de grands dangers. Finalement ils parvinrent en lieu de sûreté. Quant à Huyart et à Capitain, ils arrivèrent chez ladite parente qui devait les cacher chez elle. L'hôtelier, effrayé par les menaces de l'adversaire de Huyart, retourna quelques jours après chez sa parente pour lui redemander les deux personnes qu'elle avait à loger. La brave femme ne consentant pas à les trahir, et voulant se délivrer des importunités de l'hôtelier, affirma qu'ils s'étaient évadés de chez elle. L'hôtelier insistant plus fortement et la menaçant de faire saccager sa maison, elle trouva moyen de les avertir de sortir de chez elle par une secrète issue. Huyart se rendit en hâte chez le conseiller de Mesgrigny, fils du défunt président de Troyes, qui était son parent. Pour ne pas s'exposer à des désagréments,

peut-être même à de graves dangers, de Mesgrigny ne voulut pas le recevoir chez lui. Huyart désappointé, se dirigea chez l'un de ses amis, gentilhomme champenois, nommé Desbouïs, seigneur de Contenant. Il y fut fort bien accueilli du maître de la maison, mais non des deux serviteurs qui lui firent même des menaces. Il chercha à les apaiser par de l'argent. S'apercevant néanmoins qu'il était espionné par eux et qu'ils pouvaient le dénoncer, il s'esquiva de nuit. Étant déjà sur l'âge et ayant la vue très-basse, il lui arriva de se diriger précisément où il n'aurait pas dû le faire, savoir du côté d'un corps de garde qui était sous le Châtelet. Il ne manqua pas d'y être arrêté; on lui demanda quels étaient ses nom, prénoms et qualités, ainsi que son lieu d'origine. Il répondit avec assurance qu'il se nommait Pierre Clinier, procureur au bailliage de Chaumont, venu à Paris pour quelque affaire de procédure. L'un de ces hommes l'examinant de près, s'écria : « *C'est le ministre de la Roche-Foucauld que je reconnais parfaitement!* » Huyart lui affirma qu'il était dans l'erreur. Il fut néanmoins conduit aux prisons du Châtelet. Là, il eut pour compagnon de captivité un personnage de qualité qui, reconnaissant en lui un de ses frères en la foi, lui dit à l'oreille : « *Mon ami, nous sommes ici en fort grand danger. C'est horrible de voir toutes les tortures que l'on inflige à nos*

pauvres frères. Si, à minuit vous prêtez l'oreille, vous n'entendrez que les cris et les gémissements étouffés des pauvres infortunés que l'on égorge, pour jeter ensuite leurs cadavres dans la Seine. » Huyart s'attendait donc à entendre bientôt sonner sa dernière heure; mais le Seigneur eut pitié de lui et lui accorda la délivrance. Il trouva moyen de s'échapper, et, après avoir été errant de tous côtés, couchant en plein air, il se souvint d'un certain moine avec lequel il avait eu de bonnes relations. Ce moine l'accueillit avec affection, il le pria seulement de vouloir bien l'accompagner à la messe, pour éloigner tout fâcheux soupçon. Peu de jours après, Huyart put heureusement rentrer à Troyes.

La nouvelle du massacre de Paris arriva déjà à Troyes le mardi 26 août. Quel ne fut pas l'effroi des fidèles! Ils s'attendaient à une extermination prochaine. Les uns se hâtèrent de se retirer secrètement de la ville; d'autres se tinrent renfermés chez eux sans oser en sortir.

Au nombre de ceux qui purent échapper au massacre était N. Pithou. Il venait d'arriver à Tonnerre avec son frère jumeau et un plus jeune frère, lorsque le bruit de l'horrible carnage de Paris arriva dans cette ville où il s'était rendu pour prendre possession de l'office de bailli et de gouverneur auquel il venait d'être appelé par le

comte de Tonnerre. Il se mit aussitôt en route pour Brienne, où il s'était fixé depuis un certain temps. Il lui tardait d'y arriver afin que sa femme, qu'il y avait laissée, ne courût aucun danger. Il était dix heures du soir, quand il fut devant sa demeure. Il fit prévenir sa femme de son arrivée. Le serviteur revint sur-le-champ avertir son maître de la part de Madame de bien se garder d'aller droit chez M. le comte Charles de Luxembourg, car ayant appris aussi les fatales nouvelles, il était venu chez elle, il y avait peu d'instants, pour que son cher ami Pithou ne vînt pas au château, parce qu'il n'était pas sûr de ses propres domestiques dans un temps aussi fâcheux. Pithou entra donc dans sa demeure et s'y tint trois jours sans en sortir; puis un soir, à minuit, il partit, accompagné de son épouse et de ses frères, pour se rendre à Montier-en-Der, chez un proche parent qui lui avait toujours témoigné beaucoup d'affection. Il y arriva au point du jour. Peu d'instants après, le tocsin se fit entendre. Une compagnie de soldats du duc de Guise, établie dans les environs, semait partout l'alarme et la douleur. Un plus long séjour dans ce lieu lui paraissant présenter des dangers, il en partit le soir même, pour se rendre à Bar-le-Duc. Quoique les guides connussent parfaitement les chemins, néanmoins, trompés par l'obscurité de la nuit, il leur arriva de se fourvoyer. Aperce-

vant au loin une lumière, ils se dirigèrent de ce côté, et frappant à la porte de cette maison, ils apprirent que cette route les conduisait à Ligny-en-Barrois, d'un côté tout opposé. La bonne Providence du Seigneur avait permis qu'ils vinssent à s'éloigner de la route directe (qu'il ne leur fut pas difficile de rejoindre plus loin), parce qu'en la suivant, ils seraient tombés entre les mains de soldats fanatiques qui occupaient un village par lequel il fallait nécessairement passer. Ils avaient déjà arrêté, massacré, pillé un grand nombre de ceux qui, fuyant la persécution, se rendaient à Bar-le-Duc.

Pithou et ses compagnons de route échappèrent encore à un autre danger. Un des chefs de la bande pillarde et meurtrière, appelé le capitaine *Péré,* le guettait au passage, ne doutant point qu'il n'emportât de fortes sommes avec lui. Au moment où il se disposait à le surprendre, ce capitaine qui revenait de Paris où il avait commis le lâche assassinat de l'amiral, reçut de Besme l'ordre d'aller avec sa troupe dans un autre endroit où il y avait à faire quelque riche et bonne capture. On sut depuis que le but de cette expédition était de massacrer et de piller les fidèles de Vitry-le-Français. Péré et sa troupe renoncèrent avec dépit à la capture qu'ils se disposaient à faire, quand ils reçurent l'ordre de se rendre au camp auprès de Besme. Ils

lui racontèrent le sujet de leur dépit. A cette nouvelle, le cœur de Besme s'enflamma et, pour ne point lâcher une si bonne capture, ils coururent tous à Sanointres, espérant y arriver à temps, pour s'y trouver au passage de Pithou; mais, ô regrets! ô douleurs! l'hôtelière leur apprit que ceux qu'ils cherchaient pour les dévaliser avaient déjà passé, et n'étaient pas éloignés d'arriver à Ligny. Cette expédition manquée fit échouer aussi celle de Vitry; car les fidèles de cette ville, ne perdant pas un moment dans des circonstances si critiques, s'étaient hâtés de mettre ordre à leurs affaires, pour se retirer en lieu de sûreté. Ils étaient tous partis, quand la bande d'assassins et de voleurs y arriva.

Le samedi 30 août, les juges et officiers du roi, à Troyes, furent envoyés par ordre du bailli Anne de Vaudrey, pour saisir tous les réformés et les conduire à la prison. Dans ce but, ils se partagèrent les divers quartiers de la ville. Le nouveau prévôt, Claude Jaquot, se dirigea de bon matin vers la demeure de Christophe Ludot. Au bruit qui se faisait à sa porte, Ludot se hâta de se lever et de courir par un passage dérobé chez son voisin qui tenait l'auberge du *Petit-Sauvage*. Il espérait y trouver un abri sûr, l'hôtelier Pierre d'Aubeterre étant son cousin; mais cette parenté ne le sauva pas du péril. Jacquot continuait de frapper à coups

redoublés à la porte de Ludot. D'Aubeterre, sans la moindre compassion pour son parent, se mit à la fenêtre et dit au prévôt et à ceux qui l'accompagnaient : *Venez ici, vous y trouverez celui que vous cherchez*. Ils entrèrent, et saisissant l'infortuné Ludot, ils le conduisirent en prison. Claude Lagneule, cordonnier, fut arrêté quelques moments après, mais il ne put aller jusqu'aux prisons; car, chemin faisant, la populace se rua sur lui, l'accabla des plus indignes traitements et le massacra. Ludot, arrivé au lieu de sa détention, y trouva déjà un nombre assez considérable de ses amis et de ses frères en la foi, entre autres Thibault de Meures, Jean Lejeune, procureur, Claude Gaulard, Claude Petiton, Antoine de Villemar, Guillaume Bourcier, Denis Marguin, marchand, Jean Hanart, marchand, Henri Chevry, orfèvre, François Mauféré, orfèvre, Jean Garnier, Nicolas Robinet, drapier, Jean Gobin, drapier, Pierre Lambert, Nicolas du Gué, François Bourgeois, Edmond Artillot, un jeune garçon, François Sobstrot, serviteur du peintre Pierre Thais, le petit Pierre, Pierre de Goix, Guillaume Branchié, Thomas Chollon, menuisier, Étienne Charpentier, Nicolas Poterat, serrurier, Jean Gopillot, fabricant de chandelles, Regnault Lespine, maçon, Jacques Leschicault, contrepointier, Janson, cordonnier, Jean Niot, savetier, François Prouvoyeur, taillandier, Pierre Veillard, épinglier, etc. Ils furent

mis sous la garde du fameux Perrenet, fabricant de feutres à faire le papier, et de Jean Mergey, dit *le Bâtard,* parce qu'il était fils naturel de Nicole Mergey, curé de Notre-Dame, lequel était lui-même fils bâtard d'un chanoine. On leur adjoignit Martin de Cures, peintre, Nicolas Martin, praticien (1), Nicolas Régnier, dit *Aillefou,* Nicolas Fer, chaussetier, Laurent Hillet, dit *le Doreur,* Poinsot, Boutengent, bimblottier. Ils étaient tous dignes du vil emploi pour lequel on les avait nommés.

Le mardi suivant, le bâtard Mergey et Nicolas Régnier allèrent prendre chez lui Jean Rousselot, aiguilletier. Ils le conduisirent auprès du bailli qui, avec un certain clignement des yeux, leur fit signe de le mener en prison. Faisant semblant d'exécuter cet ordre, ils entraînèrent ce pauvre homme dans une petite ruelle entre la tour du chapitre et la maison épiscopale. Voyant qu'ils prenaient une direction opposée, Rousselot leur dit avec douceur: *Où donc me conduisez-vous?* Le bâtard Mergey répondit qu'ils allaient *chez la Verte,* au cabaret, et que, s'il consentait à leur donner six écus, ils lui rendraient la liberté. — *Six écus!* s'écria le prisonnier avec un sourire empreint de tristesse, *où les prendrais-je? car je suis bien loin de les posséder.*

---

(1) On appelait de ce nom les géomètres et arpenteurs.

En effet, il n'en avait qu'un seul qu'il glissa dans la main de Mergey, espérant attendrir son cœur. Ces deux brigands, sans compassion et sans humanité, le massacrèrent sur place, le dépouillèrent de ses vêtements et laissèrent là son cadavre.

Le lendemain, Jean Robert, négociant, homme fort pieux, d'un caractère doux et aimable, qui pendant les troubles était paisiblement resté chez lui, fut dénoncé par son neveu Jean Simon. Les sergents ne tardèrent pas à l'arrêter pour le conduire aux prisons, mais, comme c'était de grand jour, Robert les pria d'attendre jusqu'à la nuit, afin de ne pas être exposé aux fureurs de la populace. Il leur donna une assez forte somme pour obtenir cette faveur. Malgré ce don et ses sollicitations pressantes, ils l'emmenèrent immédiatement. La foule ameutée l'accabla en effet des plus indignes traitements. Les sergents le voyant entre les mains de ces méchants, le leur abandonnèrent. Pour parer les coups qu'on lui donnait, il s'enveloppa de son manteau et chercha à se sauver du côté des prisons, espérant y être plus en sûreté. La populace le poursuivit à coups de pierres. Sa pauvre femme, qui le suivait de loin, était dans une angoisse inexprimable. Elle courut auprès du bailli, pour le supplier d'interposer son autorité et de protéger son mari. Elle se prosterna à ses pieds en fondant en larmes; mais elle y perdit ses peines,

car, pendant ce temps-là, cette même multitude enragée continuant à poursuivre l'infortuné Robert, avait fini par l'atteindre au bout du pont de la *Girouarde* (1), où elle le massacra sans pitié et le dépouilla de l'argent qu'il avait dans sa poche. Le bailli, importuné par les larmes et les sanglots de cette femme éplorée, se rendit à l'endroit où le meurtre venait d'être commis. En voyant le cadavre étendu par terre, il dit aux assassins : *Eh! vous avez eu bientôt fait!* Puis il retourna chez lui, sans même ordonner que ce cadavre fût enlevé et porté au cimetière.

Il y avait alors à Troyes un prêtre, chanoine de Saint-Étienne, nommé *Tubœuf*, fils d'un boucher de Saint-Liébaud (2). Cet homme était la terreur du public, à cause de ses crimes et de ses brigandages. Il avait, entre autres, assommé le bourreau Maigret dans une querelle au sujet d'une fille de mauvaise vie. Le bailli Anne de Vaudrey, connaissant le naturel brutal de cet homme, résolut de s'en servir pour le mettre à la tête d'une compagnie qui serait chargée d'aller à la recherche de tous ceux de la religion réformée qui étaient dans

---

(1) A l'entrée de la rue de la Cité, était la porte de la Girouarde et tout auprès le pont de ce nom.

(2) Maintenant Estissac.

les villes ou villages de son bailliage. Tubœuf, qui ne demandait pas mieux, s'empressa d'accéder à la demande du magistrat. Il alla jusqu'à quinze lieues aux environs, semant partout la crainte et la terreur par ses pillages et ses atrocités. Un tel monstre devait enfin recevoir le juste châtiment de ses crimes. L'armée des réformés était aux environs de Troyes, en mai 1577. Tubœuf, espérant lui faire quelque méchant coup et se signaler par de nouveaux exploits, s'était mis en embuscade dans la forêt de Saint-Liébaud. Le seigneur du lieu, de Méru, connaissant l'extrême dépravation de cet homme, donna des ordres pour le lui amener mort ou vivant, ajoutant que, si on parvenait à le saisir, il le ferait punir selon la rigueur des lois. On découvrit le lieu de sa retraite; on alla s'emparer de sa personne, mais après une lutte si vive et si acharnée qu'il tomba mort baigné dans son sang.

Un autre ecclésiastique de Troyes, impatient d'attendre l'issue des complots sanguinaires tramés contre les réformés, rassembla dans sa demeure quelques personnes *ejusdem farinæ*. Il leur exposa la nécessité de se défaire, le plus promptement possible, de tous les huguenots en les faisant assassiner dans la nuit, *vu que les temps*, disait-il, *étaient favorables pour cela*. Dans ce but, ils convoquèrent secrètement tous les plus *mauvais garnements*

de la ville. Ils devaient se rendre à neuf heures du soir chez un nommé Dégalié, *qui, toute sa vie avait hanté les chanoines, faisant marchandise du corps de sa femme.* Cet infernal dessein fut déjoué pour le moment; mais Dieu permit que, peu de jours après, il fût exécuté par d'autres.

Aussitôt après les scènes sanglantes de Paris, le roi se hâta d'envoyer des courriers dans toutes ses provinces. Ils étaient porteurs de lettres dans lesquelles il déplorait le lâche attentat commis sur la personne de l'amiral, ainsi que sur tant d'autres de haut rang. Il en rejetait toute la faute sur les Guise et leurs complices. Deux jours plus tard, le 26, le roi tenait un langage tout opposé; car il déclarait en pleine Cour de parlement que tout ce qui était arrivé l'avait été suivant ses ordres et pour de hautes raisons d'État, dont il avait reconnu la nécessité. Mais, sur les vives remontrances du seigneur de Pibrac, le roi fit immédiatement publier la défense de continuer les massacres et les pillages. Il déclara, en outre, qu'il n'entendait point déroger à ses édits de pacification, assurant aux réformés le libre exercice de leur culte, mais leur enjoignant d'en suspendre les assemblées jusqu'à ce que l'exaltation des esprits fût apaisée. Enfin, Sa Majesté ordonnait que tous ceux qui pourraient être détenus dans les prisons, pour cause de religion, fussent aussitôt mis en liberté.

Celui qui le premier en apporta la nouvelle à Troyes, était un abbé étranger arrivant de Paris. Les fidèles, tant effrayés jusqu'alors, commencèrent à concevoir de l'espoir et à reprendre courage; mais, hélas! leur joie ne fut pas de longue durée. Belin n'était pas encore de retour à Troyes. Après avoir mis tout en œuvre pour faire arrêter Huyart et ses amis, et voyant qu'ils avaient pu se soustraire à ses machinations, il quitta Paris le 30 d'août et arriva chez lui le 3 de septembre. Dès qu'il fut entré en ville, il s'informa si l'on avait fait, comme à Paris et en tant d'autres lieux, *la chasse aux Huguenots*. Quelques catholiques honorables, amis de la paix et du bon ordre, allèrent s'enquérir auprès de lui, si les bruits qui circulaient concernant une récente défense de Sa Majesté de continuer à se livrer au massacre des huguenots, étaient fondés. Belin, d'un ton résolu, affirma avec serments et imprécations que ce bruit était faux et que celui qui l'avait répandu était un menteur. Et cependant, ce misérable avait entendu de ses propres oreilles la défense promulguée à son de trompe dans tous les quartiers de Paris. Il avait même été chargé de remettre cette défense au bailli de Troyes, avec ordre de la faire publier. Ils s'entendirent ensemble pour agir, avant que la défense fût tellement connue, qu'il ne fût plus possible de la tenir secrète. Le bailli fit immédiate-

ment assembler le conseil. Il y présenta Belin (qu'il avait convoqué) comme chargé d'un message verbal, en vertu duquel on devait procéder sans retard à l'extermination des hérétiques, ainsi qu'on venait de le faire à Paris et dans un grand nombre de lieux. Belin ne fut pas seul à propager cette exécrable fausseté. Un évêque fut envoyé à Troyes pour la faire accroire au maire, aux échevins et aux conseillers. Il leur dit que la nuit du samedi suivant était fixée pour mettre à mort tous les huguenots, sans distinction de rang, d'âge ou de sexe, qu'on exposerait leurs cadavres, placés en rang sur le pavé, avec un écriteau attaché à leur col, portant ces mots : *Les séditieux et rebelles au roi et qui ont conspiré contre Sa Majesté,* afin qu'ils fussent bien vus de tous ceux qui assisteraient à la procession solennelle qu'on ferait le lendemain dimanche.

Trois cents scélérats, l'écume de la population, furent en conséquence nommés pour accomplir cette œuvre infernale. Il est bon que les noms de ceux qui se chargèrent de l'exécution de ce plan sanguinaire soient transmis à la postérité et voués à son plus profond mépris. C'étaient Thomas Bazin, lieutenant général, Philippe Belin, lieutenant particulier, et Lenot, grand vicaire de l'évêque. Ces misérables, n'osant pas se mettre trop en évidence, remirent l'affaire au bourreau Charles, mais cet

homme honnête et loyal recula d'horreur à cette proposition. Il répondit *que cela n'entrait nullement dans les devoirs de sa charge, et qu'il ne consentirait à l'accomplir que lorsque les formes judiciaires auraient été régulièrement suivies.*

Cette réponse si noble et si digne d'admiration aurait dû les déconcerter et les couvrir de honte; mais ils n'en furent point émus. A son départ, ils firent appeler Perrenet, mais il était malade et atteint de la fièvre. Ce fut Martin de Bures qui fut choisi à sa place. Le bailli lui signifia l'ordre de se mettre promptement en mesure pour massacrer tous les hérétiques qui encombraient les prisons. Il ajouta que, dès que Perrenet se sentirait mieux et en état de l'aider à cette besogne, il lui prêterait son secours; qu'en attendant, il fallait se hâter de creuser un fossé aboutissant à la rivière qui passe au moulin de la Tour, pour recevoir le sang de ceux qui devaient être égorgés, afin que la vue de ce sang ne donnât pas l'éveil au public, en ruisselant dans la rue. De Bures, dans le fond moins féroce que le bailli, prétexta qu'il ne pouvait rien faire ce même jour. Il espérait qu'en différant un peu et en gagnant du temps, la défense du roi arriverait et se répandrait dans la ville. Il se retira, mais sans dire mot à personne de l'entretien qu'il venait d'avoir avec le magistrat.

Le lendemain, jeudi 4 septembre, le bailli fit

appeler Perrenet : *Eh bien*, lui dit-il avec un rire satanique, *la besogne est-elle terminée?— J'ignore de quoi vous voulez parler. — Comment!* reprit le bailli, *tous ces gueux ne sont pas encore dépêchés? Ah! c'est ainsi que l'on se moque de moi et de mes ordres!* Puis, mettant la main à son épée, il menaça Perrenet de l'en frapper. Celui-ci tâcha de l'apaiser. Le bailli lui répéta de point en point ce qu'il avait dit à de Bures. Perrenet, quoique profondément cruel et méchant, éprouva cependant de l'émotion et du remords à la pensée d'égorger tant d'innocents, sur la conduite desquels il n'y avait rien à dire, étant tous réputés probes et honnêtes. Il fit des représentations au bailli sur le danger auquel il s'exposait, en accomplissant cet ordre sanguinaire, puisqu'il pouvait être recherché plus tard en justice par les parents ou les amis des défunts. — *N'ayez aucune peur*, lui dit le bailli, *je vous le garantis, je sais de bonne part que nous serons approuvés en haut lieu* (1). *Le roi n'est-il pas maître de son royaume? Puisque telle est sa volonté, il faut bien qu'elle s'accomplisse. Messieurs Bazin, lieutenant général, Belin, lieutenant particulier, et d'autres membres de la justice par-*

(1) Ce qui donnerait lieu de penser que le bailli disait vrai, c'est que ni lui, ni aucun des assassins n'ont été mis en jugement comme ils auraient dû l'être.

tagent ma manière de voir et d'agir. Si d'ailleurs vous ne voulez pas vous en rapporter à moi, tenez, dit-il, en tirant un papier de sa poche, *voici un acte bien en règle et signé des lieutenants Bazin et Bétin. Que voudriez-vous de plus? Gardez-le soigneusement pour votre décharge. Retournez donc de ce pas aux prisons et accomplissez mes ordres. — Il me faut donc le faire?* dit Perrenet. *Morbleu! cela devrait déjà être fait,* répliqua le bailli. — *Eh bien,* dit l'autre en se retirant, *dans trois heures, il n'y en aura plus un seul qui soit en vie!* Il remit le papier signé au bâtard Mergey, qui le perdit plus tard, en tirant son mouchoir de poche. Il fut retrouvé et tomba entre les mains de personnes honorables qui furent indignées des criminelles menées du bailli et de ses acolytes.

A son arrivée aux prisons, Perrenet trouva les pauvres captifs se promenant dans la cour pour respirer un air plus pur que celui des cachots. Il leur annonça la prochaine visite des juges et leur ordonna de rentrer dans leurs cellules. Les prisonniers commencèrent à avoir les plus sinistres pressentiments. Ils obéirent, mais en élevant leur âme à Dieu, pour la lui recommander et le prier d'avoir compassion d'eux en les assistant par sa grâce.

Perrenet fit ensuite venir auprès de lui tous ceux qui devaient l'assister dans son œuvre de sang et de carnage. Il les instruisit des prétendues vo-

lontés du roi. Tous jurèrent qu'ils rempliraient courageusement leur tâche; mais, quand arriva le moment d'agir, le courage leur manqua, ils sentirent leurs forces défaillir, un frisson d'horreur les saisit. Ils restaient là immobiles et sans mot dire, la tête baissée de honte et de remords. Avant de se mettre à l'œuvre, ils retournèrent dans la chambre du geôlier, mais au lieu d'écouter la voix de Dieu qui parlait à leurs consciences et leur reprochait le rôle odieux dont ils avaient consenti à se charger, ils tâchèrent plutôt de s'étourdir par d'abondantes libations, en faisant chercher une ample provision d'un vin fort capiteux. Quand ils eurent bu à satiété, ils dressèrent la liste des victimes qui devaient se présenter l'une après l'autre à l'appel.

Le premier qu'on fit venir était Jean Lejeune, procureur. Perrenet lui fit lecture de l'écrit mensonger, par lequel Sa Majesté ordonnait le massacre de tous les hérétiques. *Lejeune,* d'abord saisi d'effroi, se mit à genoux pour implorer la compassion de son bourreau. *Tu implores ma pitié,* dit Perrenet, *eh bien, je vais te la montrer.* Puis, le transperçant de son épée, l'infortuné se débattit, chancela et roula à terre.

Vint ensuite le tour de Ludot. Il se présenta avec calme, en invoquant le nom du Seigneur Jésus, en qui il mettait toute sa confiance. Il s'approcha des

meurtriers, les pria d'attendre qu'il eût tiré son pourpoint. C'était le vêtement qu'il avait accoutumé de porter en ville, en temps de troubles, pour se garantir des coups de dague ou d'épée. S'étant ensuite découvert la poitrine et indiquant la place du cœur, il la présenta à ses bourreaux, en leur disant : *C'est là qu'il faut frapper*. Un grand coup d'épée le transperça, et il tomba mort au même instant. Ludot était un homme très-instruit et versé dans la connaissance des langues grecque et latine. Il était généralement aimé et respecté à cause de ses vertus et de la douceur de son caractère.

Thibault de Meures n'en fut pas quitte à si bon compte que Ludot. Ses meurtriers le voyant venir de loin, lui crièrent en faisant allusion à son nom : *de Meures, mort demeuré*. Arrivé devant eux, l'un de ces brigands le frappa d'un coup de hallebarde, puis d'un second, puis d'un troisième, sans parvenir à lui donner la mort. Pour abréger ses horribles souffrances, de Meures saisit l'arme de son adversaire et se découvrant la place du cœur, lui dit d'enfoncer son arme. Ainsi mourut celui que son meurtrier, en d'autres temps, n'eût jamais osé toucher, tant cet homme commandait le respect par ses vertus, par son caractère intègre, par sa taille imposante et son air distingué.

Tous ceux qui furent appelés ensuite, et ils étaient nombreux, montrèrent le même calme, la

même résignation chrétienne, la même sérénité d'âme, se laissant égorger comme des agneaux sans opposer la moindre résistance. Il n'y en eut qu'un qui, voyant la multitude de cadavres étendus sur la terre, fut saisi d'un profond sentiment d'horreur et d'indignation. C'était un beau, grand et vigoureux jeune homme, nommé de Villemar, négociant. Ne pouvant se contenir à la vue de ces atrocités, il s'élança sur l'un des meurtriers, le saisit à la gorge avec une telle violence, qu'il était sur le point de l'étouffer ; mais les autres, l'assaillant de coups d'épée sur les bras et sur tout le corps, lui firent lâcher prise, et le pauvre de Villemar alla rejoindre ses nombreux compagnons qui étaient couchés à ses pieds.

Il y avait aussi dans les prisons un nommé Pierre Ancelin, teinturier, détenu pour dettes. Il avait autrefois fait partie de l'Église, et après s'en être retiré, il en était devenu l'adversaire. Pendant qu'on massacrait les pauvres prisonniers, il se tenait à une fenêtre pour se repaître de cet horrible spectacle, dont il paraissait beaucoup jouir. Il tenait d'odieux propos, disant de l'un qu'il voyait nu et étendu par terre, qu'il était bien gras et de tel autre qu'il était maigre. A peine avait-il dépassé le seuil de sa cellule pour y rentrer, que le nommé Jean Hasle lui passa son épée au travers du corps. Un autre, appelé Jean de Compiègne, lui donna

aussi un coup de dague, et comme Ancelin respirait encore, d'autres le frappèrent de tant de coups, qu'il expira. Après l'avoir dépouillé de ses vêtements, ils jetèrent son cadavre dans un bourbier infect.

Le lendemain de cette effroyable journée, les assassins se rassemblèrent de grand matin chez Laurent Hillet, dit *le Doreur,* où ils se partagèrent les vêtements des infortunées victimes, et où ils restèrent jusque fort avant dans la nuit.

Enfin le bailli, qui jusqu'alors avait gardé par devers lui la défense du roi de continuer à massacrer et à piller, voyant que l'œuvre de destruction était accomplie, fit publier la défense par toute la ville. Peu de jours après, Dieu montra qu'il ne tient point le coupable pour innocent. Jean Hillet, l'un des assassins, s'était emparé d'une bague en or qu'il avait prise au doigt de Bourgeois, après l'avoir tué. Poinsot, qui connaissait cette bague, chercha chicane à Hillet. Le rencontrant un soir dans une rue détournée, il le frappa sur la tête d'un si grand coup d'épée, que Hillet en mourut au même instant. Ce malheureux portait l'habit qu'il avait enlevé à Bourgeois, et sur le dos duquel on voyait encore le trou fait par l'épée qui, après l'avoir transpercé, lui avait donné la mort.

CHAPITRE VII.

Epreuves, détresses et délivrance du pasteur Thévenin.

Laissons maintenant ces horribles scènes de carnage et de meurtre pour contempler les voies de la bonne et paternelle providence du Seigneur notre Dieu envers les siens, et comment elle sait les protéger et les soutenir dans les circonstances les plus critiques.

Peu après les seconds troubles, le seigneur de Renty, homme de pieuse et sainte mémoire, avait fondé une petite Église qui s'assemblait dans son château de Saint-Léger-sous-Margerie (1). Pour mieux en prendre soin et la faire prospérer en la nourrissant de la pure parole de Dieu, il avait appelé, pour en être le pasteur, Jean Thévenin, natif du comté de Beaufort, en Champagne. C'était un homme fort doux, pieux, instruit, chéri de ses paroissiens et aimé des catholiques. Ce digne serviteur de Dieu, voyant son Église dispersée par la

(1) Village du département de l'Aube, à 46 kil. de Troyes, et à 28 de Vitry-le-Français.

persécution et les massacres qui, à la suite de la sinistre journée de la Saint-Barthélemy à Paris, s'accomplissaient dans les provinces, et apprenant que quelques fougueux adversaires en voulaient à sa vie, désira se retirer du côté de Montbéliard, où il avait laissé de bons souvenirs, y ayant exercé quelque temps son ministère. Les routes étaient alors peu sûres, à cause de la multitude de pillards et de brigands qui guettaient au passage ceux qui fuyaient à l'étranger, pour y jouir du repos et de la liberté de servir Dieu selon sa parole. Il se tint caché pendant quelque temps. De fidèles amis se faisaient une joie et un devoir de subvenir à ses besoins. Le lieu de sa retraite ayant été découvert, il ne pouvait sans danger y rester plus longtemps. Il y avait donc nécessité pour lui à s'en aller ailleurs.

Mme de Mouy, femme très-pieuse, fuyant aussi comme tant d'autres devant la persécution, passa en cet endroit et s'y arrêta. Le jeune pasteur l'apprit et alla lui faire sa visite. Il lui exposa son embarras et les dangers de sa situation. Touchée de compassion, elle lui promit de ne point l'abandonner et de l'emmener avec elle; mais, malheureusement elle se trouvait sous l'entière dépendance d'Antoine de Bones, seigneur de Courcelles, appelé communément le *capitaine Rance,* qui, moyennant une forte somme, avait consenti à fa-

voriser l'évasion de cette dame et à la faire arriver en lieu de sûreté. Cet homme dur et sans entrailles ne voulut point permettre à cette dame d'emmener avec elle le pasteur Thévenin. Il demeura sourd à ses prières et à ses larmes. L'un des soldats, chargés d'escorter la voiture, déclara même que si le pasteur tentait de la suivre, il lui brûlerait la cervelle. Le bon Thévenin dut donc abandonner cette espérance de salut. Il se mit en route un peu plus tard, sous la garde et la protection de son Père céleste. Le lendemain de son départ, comme il continuait son voyage, il entendit du bruit, et se retournant, il vit de loin une cavalcade qui s'avançait de son côté. Quelle ne fut pas sa joie de reconnaître un jeune champenois, nommé Claude de Fontaine, seigneur *de la Brosse*, avec sa jeune épouse et le pasteur Séguier. Ils fuyaient aussi pour les mêmes raisons. Thévenin, heureux de cette rencontre, fit route avec eux jusqu'à Montreuil-sur-Saône, où ils arrivèrent le 9 septembre. Le gentilhomme et ses gens, ainsi que Thévenin, descendirent à l'hôtellerie de Jean Hariot, qui était aussi de la religion réformée. Ce village étant sous la souveraineté du seigneur de Clernant, membre de l'Église, très-considéré par ses vertus et son caractère, ils espéraient y être en sûreté plus que partout ailleurs. Ils ne tardèrent pas à voir que dans des temps aussi fâcheux, il n'y avait nulle

part de la sécurité. A peine étaient-ils couchés, que le seigneur Rochebaron (qui avait eu de bonnes impressions religieuses et qui avait paru prendre plaisir aux saintes assemblées) arriva en ce lieu, accompagné d'un certain nombre de gens armés. Nos voyageurs fatigués dormaient profondément. Tout à coup, ils sont réveillés par le bruit des vitres qui sautent en éclats. Deux ou trois hommes de la bande armée frappent à la porte, et voyant qu'on ne la leur ouvrait pas, se mettent à l'enfoncer. A l'ouïe de cet affreux vacarme, le seigneur de la Brosse et sa jeune épouse se lèvent en toute hâte, l'un n'ayant que le temps de prendre seulement son pourpoint et ses chausses, l'autre, sa cotte et sa coiffure de nuit. Ils s'esquivent par une porte secrète, abandonnant tous leurs effets à la rapacité de Rochebaron et de sa bande. Celui-ci s'accommoda fort bien des bijoux, des bagues, des vêtements et des chevaux délaissés par ceux que la peur avait fait fuir. Le pasteur Thévenin, qui était couché dans une chambre voisine, eut à peine le temps de s'habiller. Au moment où il voulait s'évader aussi, il se vit cerné par la bande armée. Rochebaron, accompagné d'un des siens, nommé *Chairmoulu,* saisit Thévenin, et lui présentant un pistolet chargé, lui demanda s'il était gentilhomme? « *Helas non!* répondit le pauvre homme tout tremblant et se croyant à sa dernière heure, *je ne*

suis qu'un serviteur de Dieu. » — « *Dis-moi où sont le gentilhomme et son épouse?* » — « *Je l'ignore moi-même et je les cherche.* » — « *Ah! tu ne le sais pas, eh bien! tu en répondras et tu mourras à leur place.* » — Cela dit, on l'enferma dans une chambre, avec défense expresse d'en sortir. Là, le pasteur tombant à genoux, se mit à prier avec beaucoup de ferveur. Quelques moments après, Rochebaron revint vers lui pour lui demander où le seigneur de la Brosse avait déposé sa bourse, et si elle lui avait été confiée, de la lui remettre sur-le-champ. — Le pasteur répondit qu'il ne le savait pas davantage. Il lui présenta, en lieu et place de la bourse qu'on lui demandait et qu'il n'avait pas, la sienne propre et tout ce qu'elle contenait, à l'exception de dix écus qu'il avait eu la précaution de cacher dans la paillasse de son lit. Ces dix écus lui furent restitués plus tard, c'est-à-dire environ huit mois après, à son passage en ce lieu.

Rochebaron et ses gens ayant fouillé partout sans rien trouver, se retirèrent, emmenant avec eux le butin et les chevaux, et ordonnant à Thévenin de les suivre. L'un de ces hommes fut chargé de le prendre par le bras et de le conduire jusqu'à l'extrémité du village. Là, on lui banda les yeux, on le fit monter sur un mauvais cheval sans bride ni harnais, qu'un jeune garçon conduisait par le licol, et on l'emmena au château de Thors, dont le

seigneur avait épousé la mère de Rochebaron. Arrivé en ce lieu, il fut logé dans une cave humide et obscure où il prit un affreux catarrhe, y étant resté trois jours et trois nuits.

Pendant ce temps-là, Rochebaron et sa bande rôdaient de tous côtés pour aller à la recherche des réformés fugitifs et les dévaliser. Rentré au susdit château, Rochebaron alla voir Thévenin et l'interrogea de nouveau en lui demandant qui il était et ce qu'il faisait. — « Je suis serviteur de Dieu et je prêche sa parole. » — Sachant cela, le seigneur de Thors fit venir le curé du lieu pour entrer en discussion avec le ministre, mais le curé ne voulut pas y consentir, disant *qu'il n'entendait rien aux saintes Écritures, ne les ayant jamais lues.* L'un des assistants demanda au pasteur de vouloir bien exposer ses vues sur la sainte Cène. Tout joyeux d'avoir cette belle occasion d'annoncer la parole de Dieu, il le fit avec tant de clarté et d'onction que tous les auditeurs et le curé lui-même ne purent s'empêcher d'admirer sa foi, son zèle, son ardente piété, ne trouvant rien à redire à tout ce qu'ils avaient entendu.

Rochebaron voyant son prisonnier si souffrant, le fit sortir de la cave pour le loger dans une belle chambre, avec un excellent lit. Là, il lui montra les bagues et bijoux qu'il avait dérobés au gentilhomme et à son épouse. Il dit que, si la paix ve-

nait à se rétablir en France, il les restituerait à leurs légitimes propriétaires; *mais c'est encore une chose à faire,* dit l'auteur de ce récit.

Rochebaron exigea de son prisonnier trente écus de rançon. Ne les ayant pas sur lui, Thévenin écrivit à sa femme de les remettre au porteur de la lettre. Le lendemain, Rochebaron lui-même, muni de cette lettre, partit pour Vitry-le-Français, enjoignant au curé de Thors de garder à vue le ministre jusqu'à son retour.

L'absence de Rochebaron fut assez longue; il ne donna pas de ses nouvelles. Le curé allait voir souvent Thévenin et insistait pour l'accompagner à la promenade, mais le captif s'y refusait puisqu'on lui avait intimé l'ordre de ne pas sortir de sa chambre. Ne pouvant l'y déterminer, le curé alla jusqu'à Langres auprès de la dame de Thors qui y était en séjour, pour la prier de lui permettre de faire loger Thévenin dans quelque autre château du voisinage. Elle s'y refusa net, pour ne pas aller à l'encontre des volontés de Rochebaron qui avait même ordonné qu'en son absence on eût grand soin du prisonnier. Un jour que le curé revenait à la charge et pressait fort Thévenin de sortir avec lui, un serviteur qui était là fit signe du coin de l'œil à Thévenin de ne pas accepter la proposition qui lui était faite. Le prêtre étant parti, le serviteur dit au prisonnier : « *Oh! que vous avez*

bien fait de ne pas céder à la demande du curé! Tenez-vous soigneusement en garde contre cet homme si dangereux et si méchant! Je sais qu'il a résolu de vous perdre; c'est dans ce but qu'il vous demandait de l'accompagner à la promenade du côté de la forêt dans laquelle il a aposté trois scélérats avec ordre de vous massacrer! »

En regardant aux hommes, la vie du serviteur de Dieu ne tenait qu'à un fil; mais en regardant à Dieu, elle était en parfaite sûreté. Le curé se rendit encore auprès du pasteur, et prenant un faux air d'intérêt et de compassion, il le suppliait d'aller à la messe, lui donnant l'assurance que sa vie serait à l'abri de tout danger, mais que, s'il s'y refusait, il devait se considérer comme étant à deux doigts de sa perte. Ces tentations diaboliques ébranlèrent un instant le pauvre Thévenin, mais le bon Dieu vint en aide à son serviteur au fort de sa détresse et le releva au moment où il était près de succomber. Après cette douloureuse expérience de sa faiblesse, Thévenin, fondant en larmes, se mit à prier Dieu pendant deux heures, puis il sortit de la lutte joyeux et triomphant Il sentit la paix du ciel rentrer dans son cœur abattu. Cet état de calme et de paix intérieure ne le quitta pas, et il attendit sans crainte le retour de Rochebaron, qui eut lieu le dimanche avant la Saint-Martin d'hiver.

Cependant ce retour fit naître quelques appréhensions dans le cœur du pieux captif. Ce seigneur était accompagné d'un certain nombre d'hommes qui avaient tout récemment pris part à un grand nombre de massacres. Ceux-ci, apprenant qu'un ministre était prisonnier dans le château, le cherchèrent, disant qu'*il fallait le trousser comme les autres;* mais l'honnête et compatissant serviteur qui avait déjà prévenu Thévenin des méchantes intentions du curé, s'efforça de calmer la fureur de ces brigands, en leur disant qu'*il était un excellent homme, qu'il avait une parenté fort honorable et qu'en épargnant sa vie, on pourrait en obtenir une bonne rançon.* — « Eh bien! n'en parlons plus, dit l'un de ces hommes; nous ne voudrions pas pour mille écus le mettre en liberté, puisque nous savons d'ailleurs que son maître a résolu de le faire mourir. — Non! non! dit un autre, tenant en main son épée, celle-ci a déjà transpercé un grand nombre d'hérétiques et il faut que celui-ci y passe de même, sans plus tarder. »

Le pasteur, qui entendait ces propos meurtriers, ne doutait pas que sa fin ne fût prochaine. Dans son angoisse, il pria Dieu d'avoir compassion de lui et de le recevoir en grâce. Cet état de trouble et d'incertitude dura vingt-quatre heures, pendant lesquelles il ne pouvait ni manger, ni boire, ni dormir. Sa vie n'était qu'une prière continuelle.

Le 10 de novembre, Thévenin se trouva complétement affranchi de toute crainte de la mort. Il se réjouissait même à la pensée d'être délivré des luttes et des peines de cette vie, pour se reposer dans le sein de son Dieu. Il lui recommanda par d'ardentes prières sa femme et ses enfants qui étaient à Vitry, le suppliant d'en être le père et le protecteur. Ses prières et ses méditations furent interrompues, en voyant entrer dans sa chambre les domestiques du seigneur de Thors, son secrétaire et deux autres personnages, bottés, éperonnés et prêts à monter à cheval. Ils lui apportaient beaucoup plus de nourriture qu'à l'ordinaire, ce qui lui suggéra la pensée que ce pourrait bien être son dernier repas dans ce monde et lui ôta tout appétit. Le secrétaire voyant son trouble, lui dit de ne pas avoir de crainte, qu'il ne lui serait fait aucun mal; puis, s'étant tous retirés, ils le laissèrent seul dans sa chambre. Bientôt après les serviteurs se présentèrent pour le demander de la part de leur maître. Ils le pressèrent de se jeter à ses pieds, d'implorer sa grâce et de promettre de retourner à la messe, pour être de suite mis en liberté. Thévenin se lève et les accompagne. On le fait entrer dans une vaste et belle salle. Le seigneur de Thors était assis dans une espèce de chaire et entouré d'un grand nombre de personnes. Il lui demande de déclarer d'où il est et comment

il a été amené en son château. — « *Je suis*, répond Thévenin, *de Beaufort en Champagne, et j'ai été conduit ici par le seigneur Rochebaron.* » — « *Le grand diable y ait part!* dit de Thors, *il aurait bien dû faire autrement!* » Il lui demanda ensuite quelle était sa vocation. — « *Je suis ministre de la parole de Dieu, ayant exercé mon ministère en l'église de Saint-Léger-sous-Margerie, fondée et entretenue par le seigneur de Renty.* » — « *Voyez!* répondit de Thors, *vous avez la preuve que votre religion n'est pas la bonne et qu'elle ne vaut rien, puisqu'au lieu de vous rendre heureux, elle vous suscite tant de tourments et d'afflictions!* » — Thévenin ne put s'empêcher de sourire à cet argument du seigneur-théologien, qui condamnait par là même les apôtres et les premiers chrétiens. — « *Pourquoi d'ailleurs*, ajouta-t-il, *ne suivriez-vous pas l'exemple du pasteur du Rosier, qui a reconnu ses erreurs et en a fait l'abjuration? En faisant comme lui, vous vous sauveriez la vie.* » — Thévenin, qui n'avait pas encore ouï parler de cette apostasie, en fut profondément affligé, puis, levant les yeux au ciel, il déclara que, pour rien au monde, il n'abandonnerait la profession de l'Évangile qu'il avait si longtemps annoncé, que la perspective de la mort ne l'effrayait nullement, parce qu'il savait *en qui il avait cru*, et que Dieu étant son Père et son fidèle gardien, il n'avait rien à craindre!

Cette réponse franche et courageuse fit froncer les sourcils du châtelain qui dit encore : « *Pensez-y bien ! est-ce là votre dernier mot ?* » — Thévenin répéta avec la même assurance, « *qu'il était prêt à donner sa vie en témoignage de la vérité de l'Évangile qu'il avait prêché aux autres.* »

Ce noble et ferme langage étonna et toucha si profondément les auditeurs, que la plupart se mirent à fondre en larmes et prièrent Dieu de venir en aide à cet homme qui les intéressait si vivement. Finalement le seigneur de Thors lui dit qu'ayant terminé son interrogatoire, il l'adressait au juge royal pour examiner plus à fond son affaire ; puis il ajouta : « *Vous avez encore deux jours pour prendre une résolution définitive qui peut vous perdre ou vous sauver.* » — Cela dit, il remit de l'argent à son secrétaire pour conduire Thévenin à Chamont, en Bassigny. — Celui-ci étant mal vêtu et le froid étant très intense, le seigneur lui fit donner un chapeau et un manteau Le pasteur l'en remercia du fond de son cœur et le pria d'avoir, en outre, la bonté de le recommander à ceux qui étaient chargés de le conduire. — « *Si vous marchez docilement, il ne vous sera fait aucun mal ; mais si vous faites la moindre résistance, ordre est donné de vous casser la tête.* »

On fit monter Thévenin à cheval. On lui attacha les jambes aux étriers et on lui défendit expressé-

ment, sous peine de perdre la vie, de regarder à droite et à gauche, pour étudier le pays. C'était une erreur, car il avait plusieurs fois parcouru ces contrées pour y annoncer la parole de Dieu. Enfin, apercevant de loin sur la hauteur le noir et antique donjon de Chaumont, séjour de tant de soupirs et de larmes, Thévenin éprouva un frémissement de crainte et d'émotion. Ils y arrivèrent vers le milieu du jour. Le secrétaire se montra à son égard d'une bienveillance toute particulière, car il ne voulut pas le remettre entre les mains de la justice, avant de l'avoir fait auparavant bien dîner. Après le repas, le secrétaire se rendit seul auprès des officiers du roi. Le lieutenant criminel fit conduire Thévenin aux prisons du donjon. Le lendemain, il le fit appeler pour l'interroger. Il lui demanda s'il avait fait partie de la conjuration d'Amboise, à la suite de laquelle l'amiral Coligny avait été massacré. Thévenin répondit qu'il ne savait pas ce que cela voulait dire et qu'il n'en avait pas même ouï parler. Le lieutenant lui demanda ensuite s'il voulait promettre de vivre dans la foi de ses pères, en s'attachant de nouveau à la sainte Église catholique, apostolique et romaine? — Fatigué de son voyage et désirant faire une réponse propre à éclairer son juge, sur la question qui lui était adressée, il le pria de lui donner un peu de temps de repos et de réflexion. Le lieutenant y consentit et se re-

tira, mais en lui défendant de *dogmatiser et de chanter des psaumes* dans sa prison. Il le laissa là pendant trois semaines.

Le geôlier était un homme dur. Le pauvre Thévenin n'avait plus un seul denier dans sa bourse. Les prisonniers n'avaient alors pour toute ressource que les aumônes qui leur étaient faites par les âmes charitables qui allaient les visiter deux fois par semaine. Sachant qu'il était ministre huguenot, ces *âmes charitables* se gardaient de rien lui donner et s'en détournaient même avec horreur. Privé du nécessaire, l'infortuné avait faim. Deux prisonniers, détenus pour meurtre et pour vols, éprouvèrent un sentiment de honte et de remords à la pensée qu'on leur tendait des aumônes, à eux si grandement coupables, tandis que les dévots les refusaient à un homme honorable, qui n'avait commis d'autre crime que d'avoir enseigné la parole de Dieu. Ils vinrent à lui avec bonté et lui dirent de ne point s'inquiéter. Ils s'empressèrent de lui faire part des aumônes qu'ils recevaient. Ce fut ainsi que le pauvre pasteur fut alimenté et secouru pendant l'espace de dix jours.

Le bruit ne tarda pas à se répandre en ville qu'un ministre huguenot était détenu au donjon. On sut son nom, ses épreuves, ses douloureuses aventures. L'Église évangélique de ce lieu avait beaucoup souffert; ses faibles débris se tenaient

cachés dans leurs demeures. S'ils ne pouvaient plus se réunir publiquement, ils le faisaient en secret, pour se fortifier et se consoler par de bons entretiens et par la prière. Dès qu'ils furent informés de l'arrestation d'un fidèle pasteur, ils éprouvèrent le besoin de lui faire du bien et de le consoler aussi. Pour cela, il fallait beaucoup de prudence et de précautions. Ils firent entre eux une collecte, et chargèrent une sœur d'aller lui en remettre le produit. Elle se rendit au donjon, jeta ses regards sur les nombreux prisonniers, espérant bien y découvrir celui qu'elle cherchait, bien qu'elle ne l'eût jamais vu. Elle ne tarda pas à apercevoir, appuyé contre un pilier, un homme dont l'air et la figure commandaient le respect. Il avait les yeux levés au ciel et paraissait être en prière et en recueillement. Nul doute, c'est bien lui! Je suis sûre que je ne me trompe point, dit en elle-même la bonne sœur, et l'abordant tout doucement, elle lui dit à l'oreille : « *Dites-moi, n'êtes-vous pas le pasteur de Saint-Léger?* » — « *Oui*, répond avec joie le prisonnier, *je le suis!* » — « Oh! cher monsieur, combien nos pauvres frères de cette ville sont attristés en pensant à votre épreuve et à toutes les souffrances que vous avez endurées pour l'amour de notre Dieu Sauveur! Ils ne vous oublient point dans votre captivité, et m'ont chargée de vous transmettre le fruit de leur libéralité et de leur

charité chrétienne. » — Cela dit, elle lui glissa secrètement dans la main une bonne petite somme d'argent. Elle revint quelques jours après, lui apportant une chemise, des chausses, des souliers et une bonne camisole en laine. Elle l'avait vu à demi-vêtu et grelottant de froid, car l'hiver était fort rude. Son état de souffrance et de pauvreté l'avait émue. Elle en fit part à quelques amis qui furent tout joyeux de pouvoir alléger les maux de leur vénéré frère. Grâce à ces bons secours, qui arrivèrent si à propos, le bon serviteur de Dieu put achever, sans trop souffrir, le reste de ses jours de détention.

Thévenin, étant un jour à se promener dans la cour au milieu de cette multitude de malfaiteurs avec lesquels il était confondu, rencontra le procureur du roi *Jean Bonnot*. C'était un homme dur et hautain. S'adressant à lui, ce procureur lui dit d'un ton plein d'arrogance : « *Comment! vous vous dites ministre de la parole de Dieu, mais de qui donc avez-vous reçu l'imposition des mains?* » — « *De plusieurs pasteurs assemblés pour cela à Vitry-le-Français.* » — « *Dites plutôt de la main des diables!* » — Thévenin répondit avec douceur, mais aussi avec fermeté : « *Je n'ai rien de commun avec le diable et je l'ai en horreur, puisque c'est lui qui me fait souffrir tous les maux que j'endure, parce que tous mes efforts tendent à*

faire crouler son règne et sa puissance, en prêchant la pure parole de Dieu qu'il ne peut souffrir. J'honore, j'adore le Seigneur mon Dieu, le Dieu vivant et vrai, car c'est lui qui me donne la force de tout souffrir avec joie pour l'amour de son saint nom. » — Bounot se retira. Il était accompagné de quelques procureurs et officiers du lieu, qui, ayant entendu cette conversation, en conçurent de l'estime et du respect pour ce témoin de Jésus-Christ. Ils se montrèrent dès lors pleins de bienveillance à son égard, le saluant même avec considération et lui donnant, d'une manière pleine de délicatesse, quelques pièces d'argent.

Quelque temps après, le duc de Guise étant à Joinville, fit appeler les juges et officiers de Chaumont pour lui remettre les procédures faites contre ceux de la religion réformée. Celle de Thévenin n'étant pas achevée, il fallut la terminer. Pour cela, on lui demanda de rechef s'il voulait se décider à rentrer dans l'Église catholique, apostolique et romaine? Il répondit qu'il était prêt à mourir dans la religion catholique et apostolique. — « *Pas d'ambiguité,* dit le lieutenant criminel, *voulez-vous oui ou non retourner à la messe?* » — « *Non, Monsieur, jamais!* » — « *Je m'attendais à cette réponse, et en eussiez-vous fait une contraire, je n'aurais pas cru à la sincérité de votre déclaration.* » — Cela dit, le lieutenant relut l'interroga-

toire, le lui présenta à signer, et ajouta qu'il l'enverrait au duc de Guise, qui en déciderait comme bon lui semblerait. Le pasteur répondit que les juges de Chaumont étaient connus comme étant justes et sans passions haineuses, et qu'il espérait bien que cette bonne réputation ne serait pas démentie à son sujet. « Je suis ministre de l'Évangile et connu de beaucoup de personnes. Que l'on veuille bien prendre des informations à mon égard dans tous les lieux où j'ai exercé mes fonctions pastorales, notamment à Montbéliard où j'ai demeuré assez longtemps, et j'ose me flatter que ces informations ne me seront point défavorables. J'ai l'assurance que si vous me faites obtenir la liberté, bon nombre de personnes honorables et haut placées vous en témoigneront leur reconnaissance. » — Le lieutenant criminel, ému, touché, répondit qu'il n'avait jamais fait mourir personne sans l'avoir mérité, et qu'assurément il ne commencerait pas par celui auquel il adressait la parole. Il le fit reconduire à la prison par un petit garçon si léger, si distrait, que le prisonnier aurait facilement pu s'évader s'il l'eût voulu.

Thévenin avait un cousin qui l'aimait tendrement. Il était au service d'une dame très-respectable, épouse d'un des juges et officiers du roi. Son nom était Louise de Rochechouart, veuve de feu Guillaume de Dinteville, seigneur d'Eschenay et de

Polisy. On vantait beaucoup sa grande piété et ses vertus.

Sachant qu'elle jouissait d'une certaine autorité, Thévenin fit prier son cousin d'intercéder en sa faveur auprès de sa maîtresse, ce dont il s'acquitta avec empressement. Cette dame fit remettre à Thévenin des lettres qui devaient lui être très-utiles, en lui faisant dire de ne point s'inquiéter sur son sort. En effet, ces lettres ayant été remises aux juges amenèrent un bon résultat, car le lendemain le lieutenant criminel se rendit à la prison; il fit venir le prisonnier dans la cour et lui parla avec beaucoup d'affabilité. Il poussa même la politesse jusqu'à se découvrir, tenant son chapeau à la main. Sur le conseil qui lui fut donné, Thévenin adressa une requête à ses juges, dans laquelle il exposait les détails de son arrestation et de sa longue détention, ajoutant qu'il n'avait jamais contrevenu aux édits du roi, et qu'il réclamait le bénéfice de ces édits en vertu desquels on devait lui rendre la liberté. On le fit appeler dans la chambre du conseil où tous les juges étaient rassemblés; là on l'interrogea encore, et après qu'il eût défendu sa cause, on lui ouvrit les portes de la prison.

C'est ainsi que ce bon serviteur de Dieu, qui avait tant de fois échappé au danger de la mort, eut une occasion de plus de reconnaître que ce que Dieu garde est bien gardé. Avec quelle joie, avec

quelle reconnaissance envers son libérateur céleste il put continuer son voyage pour se rendre à Montbéliard, terre de paix et de liberté, où il fut accueilli par de précieux amis.

Reprenons maintenant l'histoire de l'Église de Troyes. Après le grand nombre de massacres et d'horreurs qui avaient eu lieu, on comprend l'angoisse continuelle de ceux qui étaient restés dans la ville. Tout moyen d'évasion leur étant rendu impossible, ils devaient s'enfermer chez eux sans oser en sortir.

Un brave et honnête homme, Christophe de Vassan, ne sachant où aller pour y être plus en sûreté, se retira chez l'avocat Morille, homme assez peu aimable et qui ne voyait pas de bon œil les réformés. Néanmoins, parce qu'ils se connaissaient de longue date, Morille consentit à le recevoir dans sa maison pour quelque temps. La femme de l'avocat, autrefois assez peu dévote, mais qui l'était devenue par crainte des méchants, ayant invité un Cordelier à dîner, lui demanda si l'on pouvait loger et recevoir chez soi un hérétique. Le Cordelier répondit qu'on le pouvait en toute bonne conscience; mais qu'en le recevant, ce n'était assurément pas pour ensuite le dénoncer. Cette réponse satisfit et tranquillisa le bon de Vassan. Ne voulant pas néanmoins abuser de l'hospitalité qu'on lui accordait, il se retira pour s'en aller ailleurs.

La suite de cette histoire présente des faits si tristes et si affligeants, que nous ne nous sentons pas le courage d'en donner les détails. Nous dirons seulement qu'à force de menaces, on contraignit tous ceux qui n'avaient pu s'enfuir, de retourner à la messe et à toutes les pratiques de l'Église romaine. Or, comme la contrainte n'a jamais produit que l'hypocrisie et qu'elle détruit la foi au lieu de la faire naître, les nombreuses familles dont la conscience a été ainsi violentée ont transmis à leurs descendants une telle indifférence pour la religion, qu'elle se réduit à l'observation de quelques formes et pratiques purement extérieures. On peut remarquer ce fait, non-seulement à Troyes, mais dans plusieurs communes du département, d'où le protestantisme a été arraché par la violence et la persécution.

CHAPITRE VIII.

Evasion périlleuse de Mme de Valentigny. — Le siège de la Rochelle. — Triste fin du bailli Anne de Vaudrey. — Tentative du cardinal de Guise pour entrer à Troyes et y implanter la Ligue, son échec et sa réussite. — Mort du duc de Guise et de son frère le cardinal. — Assassinat du roi par le moine Clément. — Henri IV monte sur le trône. — Son abjuration. — Tentative d'assassinat sur sa personne, par le jésuite Chastel. — Peste et famine à Troyes.

On se rappelle que Mme de Valentigny, épouse du seigneur de Marisy et sœur de N. Pithou, ayant pu s'évader de Troyes, où elle avait couru tant de dangers et éprouvé de si cruelles angoisses, s'était retirée à la campagne avec ses trois jeunes enfants. Mais là, comme partout ailleurs, en ces temps si fâcheux, elle était privée des secours et des consolations du culte public. Son ardent désir était de pouvoir se retirer dans un pays de paix et de liberté, où elle pourrait élever sa famille dans la connaissance et dans l'amour du Sauveur et de sa sainte parole. Ses vues se portaient sur Genève, le *rendez-vous* général d'un si grand nombre de familles persécutées et où d'ailleurs son mari l'attendait.

Ayant appris un jour que plusieurs de ses amis et connaissances s'étaient rendus à Ligny en Bar-

rois, afin d'y attendre un moment propice pour aller dans la cité de Calvin, elle se proposa de les rejoindre, et se mit en route en août 1573. La Dame douairière de Ligny, veuve de messire Antoine de Luxembourg, comte de Brienne, y était avec son fils et sa bru. La famille de cette dame avait de grandes obligations à N. Pithou. Il semblait à sa jeune sœur que c'était là un titre suffisant à recevoir un accueil bienveillant, mais elle fut péniblement trompée dans son attente.

Mme de Brienne avait alors pour aumônier un prêtre nommé François Magot, fils d'un tisserand de Gimecourt. C'était un homme impérieux et très-méchant; aussi était-il généralement redouté et détesté. Dès qu'il apprit que Mme de Marisy était arrivée au château, il fit ouvrir de grand matin l'une des portes de la ville, au moyen d'une clef qu'il cachait la nuit sous son oreiller, et fit chasser sans pitié cette dame. Elle prit avec elle son petit garçon, laissant ses deux jeunes filles aux bons soins d'un des notables de Troyes, qui était logé audit château.

A peine s'était-elle mise en route, qu'elle rencontra un nommé d'Herbelay, l'un de ses anciens voisins de Brienne, alors qu'elle était en séjour chez son frère. Ce misérable saisit le cheval par la bride pour le ramener à Ligny. Bouleversée de frayeur et de crainte, elle prend son enfant entre

ses bras, descend de sa modeste voiture et se met à courir du côté de Ligny, pour aller se jeter aux pieds du jeune comte et implorer son assistance. Elle ignorait que ce seigneur, d'un naturel doux et bienveillant, était tellement dominé par l'audace de l'aumônier, qu'il n'osait donner essor à ses généreux sentiments. Il arriva donc, que dès qu'elle se présenta à la porte de la ville, on lui dit brutalement de se retirer, parce qu'on ne voulait pas recevoir des *chiens de huguenots*. Accablée des plus grossières injures, elle dut prendre la fuite, car on la poursuivait à coups de pierres. Un peu plus tard, elle tenta de revenir sur ses pas, pour aller frapper à une autre porte de la ville. Elle n'y fut pas mieux accueillie. Accablée de douleur et de fatigue, elle éprouva le besoin de s'asseoir sur l'herbe et de prendre un peu de repos. On lui dit de s'éloigner ; elle se retira dans un champ où elle passa deux grandes heures, réfléchissant au parti qu'elle avait à prendre, lorsqu'elle vit venir à elle le méchant d'Herbelay, qui, grâce à la faveur d'un déguisement, espérait ne pas être reconnu. « *Que faites-vous là?* » lui dit-il. — « J'attends de pouvoir aller auprès de M. le comte me plaindre des infamies que l'on me fait, et le prier de me faire restituer ma petite charrette qu'on m'a volée, à peu de distance du château. » — D'Herbelay faisant l'étonné, lui demanda qui avait pu commettre une semblable ac-

tion? — *C'est vous, oui, vous-même, car je vous reconnais bien sous votre travestissement.* — D'Herbelay s'éloigne, puis revient avec ladite charrette et contraint cette dame d'y monter, en lui présentant un pistolet chargé. Il la conduit ensuite du côté du bois qui n'était pas éloigné de là, jusqu'à un endroit où se trouvaient cinq à six soldats qui dirent à la dame, avec d'horribles imprécations, de se préparer à la mort. Sans se déconcerter, sans manifester aucun trouble, elle répondit qu'il serait peu honorable pour eux de tuer une pauvre femme seule et sans défense; d'ailleurs, ajouta-t-elle, « *que feriez-vous de ma peau?* » — « *Nous la ferions tanner.* » — « *Hélas! n'est-elle pas assez tannée de fatigue et d'ennui?* répliqua-t-elle en fixant d'Herbelay d'un regard ferme et assuré.

Il y avait auprès de lui un personnage nommé Antoine Marie, qu'on appelait communément le capitaine Driguet, qui était au service du comte de Brienne. S'adressant à ces deux hommes, la dame leur dit : « Si vous étiez mariés, souffririez-vous qu'on traitât vos épouses d'une manière aussi indigne que vous le faites à mon égard? Réfléchissez bien que j'ai un mari et des parents haut placés qui sauront apprécier le bien que vous pourrez me faire, comme aussi vous faire repentir du mal qui m'arrivera. » — « C'est égal, dit d'Herbelay, préparez-vous à mourir; car tels sont les ordres que

nous avons reçus. Si nous ne les exécutons pas, c'est nous qu'on fera mourir. — *En ce cas,* répondit la jeune dame, il vaut mieux qu'une femme meure que deux hommes. Cependant dites-moi pourquoi vous voulez me faire mourir? Quel mal vous ai-je fait? » — « Eh! n'avez-vous pas dit à Mme Guillemette de la Marche, épouse de M. le comte, que la messe était contraire aux saintes Écritures, et que, pour cette raison, vous ne vouliez plus y aller? » — « Ah! dit-elle, si tel est le sujet de ma mort, je m'estime heureuse de mourir, et je bénis mon Dieu Sauveur de ce qu'il m'appelle à sceller de mon sang la sainte vérité de sa parole. Mais, laissez-moi du moins quelques moments pour me recueillir par la prière, puis vous disposerez de ma vie comme vous l'entendrez. Ah! je suis bien persuadée que, si vous aviez un ennemi qui vous eût fait autant de mal que la messe m'en a fait, vous ne pourriez plus supporter sa vue. N'est-ce pas uniquement parce que j'ai dit, ce dont je suis convaincue, que la messe n'est qu'une grossière idolâtrie, en opposition formelle avec l'Évangile, et que je n'y retournerai plus jamais, que vous voulez ma mort? Ah! si déjà lorsque je tins le propos qu'on me reproche, je n'aimais pas la messe, j'ai eu des raisons dès lors de la détester bien davantage » — « Mais voyons! quel mal la messe vous a-t-elle donc fait? — « Le mal qu'elle m'a

fait! Eh! n'est-elle pas l'unique cause des grandes persécutions qu'endurent les fidèles? N'est-ce pas à cause d'elle que je suis depuis si longtemps séparée de mon mari qui a dû, pour sauver sa vie, se retirer à l'étranger? N'est-ce pas à cause d'elle, que je dois m'enfuir aussi, me séparer de mes deux petites filles, de mes parents, de mes amis, de mon pays? N'est-ce pas à cause d'elle que je me vois maintenant entre vos mains, si près de mon dernier moment? Non! non! la messe, source amère de tant de maux et de larmes pour les fidèles qui ne veulent suivre que l'Évangile, est pour moi une abomination, je l'ai en horreur, comment donc pourrais-je l'aimer? »

— Mes amis! s'écria Driguet d'un ton ému, quelle fermeté! quelle constance! Ce langage que nous venons d'entendre est-il bien celui d'une femme? Voyez! au lieu de se troubler à la pensée de la mort dont on la menace, elle ne verse pas même une larme! » — « Messieurs! dit la jeune dame, ce langage et cette fermeté qui vous étonnent ne viennent pas de moi, pauvre femme pécheresse, mais de la pure et sainte grâce de mon Dieu qui me soutient, me fortifie et me console. » — « Par la mort! dit Driguet à d'Herbelay, dussé-je être pendu, je ne souillerai point mes mains du sang de cette dame! » — « Eh bien! répondit-elle, je loue, j'adore et je bénis mon Dieu qui se sert de

vous en ce jour, pour me sauver la vie. Je suis peinée de n'avoir pas en ce moment les moyens de vous témoigner ma vive et profonde reconnaissance. Je n'ai sur moi qu'une soixantaine d'écus, je vous les offre de bon cœur. Veuillez les accepter, en me laissant seulement ce dont j'ai besoin pour continuer mon voyage. » — Driguet ne voulut pas les accepter, et lui présenta à son tour sa propre bourse, qui contenait cent écus, priant cette dame de vouloir bien les prendre, mais elle refusa cette offre généreuse.

Qui aurait cru que cette scène, qui s'annonçait comme devant finir d'une manière sinistre et sanglante, se terminerait au contraire par des assauts réciproques de bienveillance et de générosité? Dieu, qui tant de fois déjà avait soutenu, fortifié, sauvé son humble et fidèle servante au milieu des plus imminents dangers, voulait accomplir son œuvre de grâce, en l'accompagnant de son puissant secours jusqu'au dernier terme de sa carrière, afin de montrer à tous les âges que quiconque croit et espère en lui *ne sera point confus*.

Pendant ce temps-là, le bon et noble comte de Brienne, averti des dangers que courait Mme de Valentigny, avait envoyé en hâte auprès d'elle un jeune M. de Marisy, parent de cette dame, pour la délivrer et la protéger. Il arriva à cheval, portant en croupe les deux filles restées au château, et il

ne se retira que lorsque la mère et ses trois enfants furent bien installés dans leur charrette, et après avoir donné des ordres pour les faire accompagner par des hommes sûrs jusqu'à Saint-Aubin. Au moment de son départ, d'Herbelay et Driguet se confondirent en excuses sur la peine et les angoisses que Mme de Marisy avait éprouvées et dont ils avaient été involontairement la cause, mais en la priant de croire que c'était bien à contre cœur et pour obéir aux hommes qui avaient puissance et domination sur eux. Ils dirent ensuite à l'homme qui avait accompagné le jeune de Marisy : « *Si Madame et surtout l'aumônier te demandent ce que tu as fait de la dame que celui-ci a fait renvoyer du château, tu répondras que sept ou huit hommes masqués que tu as rencontrés en chemin, t'ont contraint à la conduire au bois où nous sommes, et se sont chargés de la mener à Phalsbourg, à l'enseigne du* Cheval-Blanc, *pour y attendre l'arrivée de son mari, puis, qu'étant sorti du bois, tu as entendu tirer des coups de pistolet, que la peur t'a pris, que tu t'es sauvé, et tu n'en sais pas davantage.* » — Ce mensonge de d'Herbelay et de son compagnon, comme il est facile de le comprendre, n'avait d'autre but que de les disculper et leur éviter les reproches qui auraient pu leur être adressés.

La situation des réformés était alors partout

dans le plus fâcheux état. Les principaux chefs de la noblesse étaient ou massacrés ou en fuite. Un nombre considérable de fidèles appartenant aux classes inférieurs avaient subi le même sort. D'autres (et la liste en était fort longue) avaient faibli en présence des horreurs de la persécution. Ne se sentant pas le courage de la supporter, ils avaient abjuré leur foi, non pas du cœur, mais des lèvres. Ceux qui avaient persévéré dans leurs convictions religieuses, étant bien résolus à tout souffrir plutôt que d'être infidèles à Dieu et à leur conscience, étaient en petit nombre. Errants, dispersés en divers lieux, ils n'osaient se montrer ; leur vie se passait dans une angoisse continuelle. Le parti catholique était au contraire joyeux et triomphant. A vues humaines, il semblait que c'en était fait pour toujours de ces belles et nombreuses Églises qui, naguère, étaient dans un état si prospère. Mais l'Éternel voulut rabaisser l'orgueil des ennemis de son peuple, lors du siége de La Rochelle. Cette ville se défendit avec tant d'énergie, que les catholiques furent contraints de lever le siége avec une perte considérable des leurs. Un grand nombre de capitaines, de gentilshommes et de soldats renommés perdirent la vie dans cette lutte sanglante, de même que plusieurs de ceux qui s'étaient illustrés dans les massacres précédents. Outre le duc d'Aumale, qui, le 2 mars, vers les six heures du soir, mourut

frappé d'une balle, il y eut encore l'infâme Perrenet, qui, comme on s'en souvient, avait été le principal chef de la bande qui avait égorgé dans les prisons de Troyes un si grand nombre de victimes innocentes. Étant au bas du fossé qui entourait extérieurement les remparts de La Rochelle, il se vit tout à coup enveloppé du feu artificiel qu'on lançait du haut des murailles; ce feu s'attachant à sa personne, sans qu'il fût possible de l'en délivrer, il fut brûlé, grillé, rôti, jetant des cris affreux de douleur et d'angoisse. Ainsi finit ce scélérat qui ne devait pas tarder à recevoir le juste châtiment des crimes qu'il avait commis neuf mois auparavant.

Le roi étant au château de Boulogne, fit en juillet un édit qui ne fut publié que le 2 août, en vertu duquel le libre exercice de la religion était octroyé aux villes de La Rochelle, de Nîmes et de Montauban. Quant aux réformés établis en d'autres lieux, ils pouvaient remplir leurs devoirs religieux, mais dans leurs propres maisons et au nombre de dix personnes seulement. Ce léger palliatif, aux rigueurs des précédents édits, n'exerça qu'une bien faible influence sur l'amélioration du sort des victimes de la persécution.

Nous omettons ici une foule de faits intéressants, mais qui ne se rapportent pas au but que nous nous proposons ici.

Nous dirons seulement que trois ans plus tard,

savoir, en 1576, parut un autre édit royal qui semblait devoir assurer une liberté religieuse moins insuffisante. Les entraves apportées par les édits précédents semblaient tombées en désuétude. On recommençait partout à reconstruire des temples, sauf à Paris et dans un circuit de deux lieues. Cet édit causa une vive joie aux réformés. De toutes parts on demandait des pasteurs pour rétablir les saintes assemblées, depuis longtemps suspendues. Mais cette joie ne fut pas de longue durée; car cet édit qui avait été promulgué comme devant être *perpétuel et irrévocable*, reçut déjà de fortes atteintes avant que l'année même qui lui avait donné le jour ne fût complétement écoulée. La vie que l'on voyait se ranimer dans les Églises (que leurs adversaires avaient cru pour toujours anéanties) réveilla l'ardeur du parti catholique dans le rétablissement de la Ligue. Cependant celle-ci ne reçut pas d'abord à Troyes un accueil favorable. En 1577, un petit opuscule intitulé : *Avertissement très-salutaire à Messieurs de Troyes et autres villes du pays,* circula de main en main. Son but était d'éclairer le public sur la nature et les tendances de cette funeste association. Elle promettait le rétablissement de la paix et de l'union, tandis qu'en réalité elle ne devait produire que le trouble et l'anarchie. Le prince de Condé publia une protestation contre les prétendus avantages et l'utilité de

la Ligue. Le duc de Guise, à son tour, mettait tout en œuvre pour y enrôler les habitants de Troyes. A force de ruses et d'intrigues, il finit par gagner à son parti la noblesse et le clergé.

L'année 1578 n'offrit rien de bien remarquable, mais celle qui suivit fut témoin d'un fait qu'il est utile de rapporter, parce qu'il nous montre que, tôt ou tard, ceux qui font la guerre à Dieu, en la personne de ses serviteurs, reçoivent le juste châtiment de leur méchanceté.

On se rappelle le rôle exécrable du bailli Anne de Vaudrey à l'époque du massacre de la Saint-Barthélemy. Sept ans après, il tomba gravement malade, et pendant les huit jours que dura sa maladie, il fut assailli d'inexprimables frayeurs et d'horribles angoisses. Son cerveau en était tellement troublé qu'il était dans un délire presque continuel La nuit, veille de sa mort, il croyait entendre à chaque instant des bruits lugubres qui le glaçaient de crainte et d'effroi. Son jeune domestique qui couchait dans une chambre voisine de la sienne, était si épouvanté des cris du moribond, qu'il se sauva de la maison et risqua d'en perdre la tête. Le bailli, se fiant plus au secours des hommes qu'à celui de Dieu, eut recours à son apothicaire nommé *Jean* qui venait le soigner; il le pria de venir coucher dans sa chambre, près de son lit; mais, de toute la nuit, Jean ne put fermer les

yeux, tant il était effrayé des cris déchirants et pleins d'angoisse du pauvre bailli mourant. A tout moment, celui-ci lui disait : « *Jean! mon pauvre Jean, n'entends-tu rien? Pour moi j'entends des bruits affreux, accompagnés de cris et d'horribles hurlements!* » — Jean croyait que tout cela n'était que l'effet de l'imagination délirante du malade; cependant, il entendit lui-même un bruit sourd et qui allait toujours en augmentant. La peur le prit aussi; il descendit à la cuisine pour appeler les domestiques. Ceux-ci dormaient si profondément qu'ils n'entendaient pas sa voix. A la fin, Jean, armé d'un gros bâton, se mit à frapper si fort que les serviteurs se réveillèrent. Il les pria de prêter l'oreille et leur demanda s'ils n'entendaient pas aussi des bruits sinistres qui remplissaient toute la maison. Ils écoutèrent attentivement, et eux aussi entendirent distinctement ce bruit. Pendant ce temps, le malade, tout éperdu, s'était traîné jusqu'à la porte pour appeler Jean et lui reprocher de l'avoir laissé seul dans son angoisse et sa terreur. Le bruit parut un moment diminuer, mais un moment après, il recommença et devint encore plus effrayant. Alors le bailli au paroxisme de sa détresse, redoubla ses cris, jusqu'à ce qu'enfin étant épuisé et ses forces à bout, il rendit le dernier soupir.

Bien que la ville de Troyes eût *salutairement*

profité de l'avertissement très-salutaire, en repoussant, dès son origine, l'établissement de la Ligue, celle-ci n'en avait pas moins des partisans secrets. Ceux du parti du roi, naturellement appelés *Royaux,* se composaient essentiellement de l'élite de la population, tandis que les *Ligueurs,* à part un petit nombre provenant de la noblesse et du clergé, étaient tous de la lie du peuple; car le peuple n'était alors, comme au reste il l'a été de tout temps, que le polichinelle dont ses chefs tiraiens le fil pour le faire mouvoir. Cette Ligue se donnait une peine infinie pour tâcher de se faufiler à Troyes, puis de s'y implanter et d'y avoir la haute main.

Il y avait alors un personnage nommé Nicolas de Hault, natif de Sommevoir, village dépendant de l'abbaye de Montier-en-Der. Ce de Hault tenait cette abbaye par amodiation. Le cardinal de Guise en était l'abbé. De Hault, d'abord trésorier du cardinal, en était le favori, parce que la bourse de celui-ci lui était toujours ouverte et que l'abbé y puisait si abondamment, qu'il lui devait des sommes considérables. C'était pour s'acquitter de ses dettes, que le cardinal lui avait donné cette abbaye en amodiation. De Hault ayant pris femme à Troyes en secondes noces vint s'y fixer. Jusqu'alors il s'était toujours montré doux, poli, affable; aussi, étant le bienvenu de tous, on le nomma conseiller de

ville. Il avait deux gendres, dont l'un s'appelait Hennequin et l'autre Mauroy. Ils portaient tous deux le titre de capitaine qui leur avait été donné lors des précédents troubles. Hennequin ne jouissait pas d'une bonne réputation ; il était fainéant, libertin, impie et fort insolent. Mauroy valait mieux, mais il avait peu d'esprit. Ils s'entendirent si bien pour effrayer leur beau-père, en lui persuadant que, s'il n'embrassait pas le parti de la Ligue, il perdrait tout l'argent qu'il avait prêté au cardinal, qu'à la fin il se laissa gagner et leur promit de s'employer aussi à livrer la ville au duc de Guise.

A force d'argent et de belles promesses, ils réussirent à se créer dans le bas peuple un parti qui s'accroissait de jour en jour. Informé de ce succès, le duc remit à son frère le cardinal le soin d'amener cette affaire à bonne fin. Celui-ci ne demandait pas mieux et fit tout ce qui était en son pouvoir pour arriver à une pleine réussite. En conséquence, déposant son costume de cardinal, pour prendre celui d'un marchand ambulant, il se présenta à la porte Saint-Jacques, accompagné de Philippe de Verd, avocat, de Thomas Maillet et d'Étienne Pàris. Ces deux derniers étaient négociants. Le maire et les échevins avaient reçu tout récemment l'ordre de ne laisser pénétrer dans la ville aucun membre de la famille et de la maison des Guise.

Vincent Dautruy, qui était chargé de la garde de

cette porte, demanda à l'inconnu qui il était? — « *Je suis,* dit-il, *de Besançon, je me nomme François Boucher.* » — Et comme il s'avançait pour passer outre, il fut reconnu par d'autres gardiens qui dirent : « *Mais vous ne voyez donc pas que c'est le cardinal de Guise que vous laissez passer!* » Aussitôt on l'arrête et on lui barre le passage. On lui cite la défense que le roi vient de faire aux autorités de la ville. Honteux, confus de son insuccès, le cardinal se retira et s'en alla à la chapelle Saint-Luc, qui n'est pas éloignée de la ville. Irrité de l'affront qui lui était fait, le cardinal se promit de s'en venger. Il jura qu'il mettrait le feu à toutes les maisons de campagne des habitants de Troyes. Quelques jours après, il fit mander les échevins qui s'empressèrent de se rendre auprès de lui. Ils s'excusèrent, en disant qu'ils étaient désolés de n'avoir pu lui permettre d'entrer dans la ville, parce que le roi l'avait formellement défendu; puis, pour apaiser son courroux, ils lui présentèrent quelques bouteilles d'excellent vin, des confitures et d'autres choses encore. Au lieu d'accueillir ces présents avec reconnaissance, *il leur parla comme à des vaches.* Il prit les bouteilles et les brisa contre la muraille; il jeta par la fenêtre les confitures et tout ce qu'on lui avait apporté, disant qu'il ne savait qu'en faire, et il les menaça de les faire tous brûler en leurs maisons. Transporté de fureur, il les constitua

prisonniers; mais, quelques moments après, honteux de ses excès de colère et d'emportement, il leur permit de se retirer.

Blessés de cet échec, les chauds partisans de la Ligue ne se tinrent cependant pas pour battus. Ils surent si bien dresser leurs batteries que, quelques jours après, ils réussirent dans leur entreprise. Le 10 juin 1588 Jean Mégard était placé comme surveillant à la porte *Croncels,* et Ladresse, marchand, était au corps de garde, devant l'hôpital du *Saint-Esprit,* qui était proche de cette porte. Mégard était *royal,* et Ladresse *ligueur.* Celui-ci, gêné par la présence de Mégard, qui n'aurait sans doute pas manqué de s'opposer à ses desseins, alla, vers les deux heures du matin, lui chercher chicane. Il s'empara des clefs de la porte, le chassa de sa place et lui intima l'ordre d'aller le remplacer au corps de garde. Ladresse lia et arrêta les chaînes du pont-levis, puis fit dire au cardinal qui était à Saint-Sépulcre, de venir sans plus tarder. En attendant son arrivée, il trouva moyen de distraire les autres gardiens en les faisant jouer aux quilles. Le cardinal ne se présenta qu'à six heures du soir. En le voyant arriver, Mégard et sa garde arrivèrent pour lever le pont, mais le duc d'Esclarolles qui accompagnait Son Éminence, s'avança, l'épée à la main, et ordonna de laisser entrer le cardinal. Un personnage appelé Bossancourt, voyant un homme

qui fermait la petite porte du pont, le saisit au collet avec menace de le tuer. Au même instant les *Mignard*, chapeliers, les *Faucon*, parcheminiers, accompagnés d'Hennequin, lesquels s'étaient tenus cachés dans le voisinage, s'avancèrent en armes et servirent d'escorte au cardinal en l'accompagnant jusqu'à l'évêché. Comme ils passaient par la rue de l'*Épicerie* (1), et qu'ils étaient devant celle du *Sauvage*, ils rencontrèrent ceux qui, revenant de garder la porte Saint-Jacques, en apportaient les clefs au maire. A la vue de la troupe qui escortait le cardinal, ils se mirent en devoir de l'arrêter. Peu s'en fallut que le cardinal ne fût tué d'un coup d'arquebuse dirigé contre lui. Mais, comme cette bande menaçait de mettre le feu à la ville, si on s'opposait au passage de Son Éminence, on les laissa passer. Arrivé à l'évêché, le cardinal se fit accompagner avec des flambeaux à la cathédrale, pour y rendre grâces à Dieu et y faire chanter un *Te Deum*.

On commit une bien grande faute, en ne prenant pas de mesures suffisantes pour s'opposer plus énergiquement à l'entrée du cardinal. Celui-ci ne tarda pas à user de son autorité pour favoriser ses

---

(1) Actuellement et depuis peu d'années, rue Notre-Dame. Celle du *Sauvage*, rue Saint-Vincent-de-Paul.

plans. Il commença par destituer le maire Daubeterre et mit à sa place son cher trésorier de Hault. Des vingt-quatre conseillers de ville, il en révoqua dix-sept qui lui déplaisaient, pour leur substituer des hommes de son parti. Il amena de si grands bouleversements en destituant des hommes honorables, pour les remplacer par des gens immoraux et sans aveu, que les riches, craignant pour leur fortune et leurs intérêts, prirent le parti de quitter la ville et de s'expatrier. On évalue à trois cents le nombre des familles qui préférèrent s'en aller, plutôt que de rester à la merci de ces brouillons qui occupaient la plupart des charges et des emplois publics. Tous ceux qui durent pour ce motif, aller sur la terre étrangère, purent alors se faire une idée des souffrances et des sacrifices auxquels avaient été appelés ceux que la persécution avait forcés à quitter le royaume.

Rien de plus ignoble que la vie du cardinal pendant son séjour à Troyes. Peu après son arrivée, il fit venir vingt-cinq muids de vin de Beaune, d'une excellente qualité, pour régaler tous ceux qui avaient favorisé son entrée dans la ville. On voyait constamment sur sa table des bouteilles et des verres à l'usage de tous ceux qui voulaient en profiter. « *Mon prince!* disaient ces gentilshommes roturiers tenant le verre en main, *mon prince, à vos nobles maisons!* » — Les couvreurs, chape-

liers, fondeurs, vitriers, tanneurs, bimbelottiers et autres, ne manquaient pas de se rendre journellement chez le cardinal. Cela finit cependant par l'ennuyer et lui inspirer du dégoût, *ne voyant*, disait-il, *à sa table que gens à ongles jaunes et tenant le plus grossier langage*. Pour le contenter, on voulut lui faire voir meilleure compagnie. Maître Jean Coiffart, seigneur de Vermoise, voulut bien l'honorer de sa visite. Il était suivi de quelques avocats et procureurs. Après avoir bu immodérément, Coiffart frappant sur sa poitrine, dit au cardinal : « *Monseigneur, les paroles que vous m'avez dites sont entrées bien avant dans mon cœur et n'en sortiront jamais!* »

Enfin, le prélat ayant mis tout sens dessus dessous dans la ville, partit pour se rendre aux États de Blois, *après avoir assouvi toutes ses voluptés et payé ses hôtes de la même monnaie que l'hirondelle à son départ.*

Le roi, par ses édits et déclarations en faveur du duc de Guise et de ses partisans, mais au grand détriment du roi de Navarre et des réformés, ne pouvait cependant parvenir à contenter le duc. Entouré de courtisans habiles et rusés, qui avaient sur lui un grand pouvoir, le roi finit par donner au duc carte blanche, pour faire tout ce que bon lui semblerait.

Les lettres du roi, qui accordaient ainsi au duc

une autorisation pleine et entière, furent lues et enregistrées en cour de bailliage le 12 août; puis on dressa une profession de foi qui devait être jurée par tous les bourgeois et habitants de Troyes et des faubourgs. Cette pièce curieuse a été conservée; l'auteur de ces récits l'a transcrite en entier, mais nous ne la reproduisons pas, parce qu'elle est étrangère à notre but.

L'assemblée des États de Blois venait de se dissoudre Les résolutions les plus graves et les plus préjudiciables aux Églises de la réforme y avaient été prises. Sa Majesté, avec les reines, princes, princesses, cardinaux, prélats et députés des trois États, se rendit à l'église Saint-Sauveur pour y chanter un *Te Deum*. La population tout entière, transportée de joie et d'allégresse, au sujet des résolutions votées par l'assemblée, ne cessait de crier: *Vive le roi!*

A la vue de ce spectacle, on aurait pu croire que c'en était fait du roi de Navarre et de toutes les Églises réformées du royaume. Le complot qui avait pour but leur ruine et leur extermination était habilement tramé. Les principaux rôles de ceux qui devaient le mettre à exécution étaient déjà distribués. Il semblait que d'un moment à l'autre on allait entendre le bruit lugubre du tocsin appelant à courir aux armes. De toutes parts on faisait d'immenses préparatifs, avec rage et achar-

nement pour achever de détruire les pauvres réformés. A vue humaine, leur ruine paraissait imminente. Mais celui qui règne dans les cieux et qui se rit des complots des méchants, sut bien rabaisser leur criminelle audace. Au moment où le duc de Guise, enivré de ses succès et de ses triomphes croyait déjà être sur le point de tremper ses mains dans le sang des huguenots, on le trouva étendu mort sur le pavé; c'était vers les dix heures du matin, le 23 mai 1588. Le lendemain, son frère le cardinal eut un sort pareil. Quelle effroyable leçon pour les ennemis du peuple de Dieu! Pendant un temps ils ont l'air de triompher, tout semble réussir au gré de leurs désirs. Mais celui qui met un frein à la fureur des flots, sait aussi opposer une barrière à la méchanceté de ses adversaires, et confondre leurs coupables desseins. On le vit alors d'une manière bien frappante.

La nouvelle de ce double meurtre ne tarda pas à arriver à Troyes. Dès qu'elle fut répandue, les plus mauvais sujets en prirent prétexte pour recommencer leurs scènes de carnage et de spoliation. L'apothicaire Fillet, qui demeurait devant l'auberge du *Sauvage-d'Or*, fut tué dans sa propre demeure. Il en fut de même de *Cousin*, dit *Belleville*, et de *Tourtat*. Lescot fut plus heureux; il avait réussi à s'évader avec sa femme, mais leur maison fut pillée de fond en comble.

La mort du duc de Guise et de son frère le cardinal excita au plus haut degré la rage du parti catholique. Ce fut, pour s'en venger, qu'il complota de faire assassiner le roi, qui était accusé d'en être le principal auteur. Un moine jacobin de Sens, nommé *frère Clément,* ayant demandé audience à Sa Majesté, fut introduit dans sa chambre. Au moment où il lui présentait une requête, ce scélérat lui plongea son poignard dans le ventre. Au premier moment la blessure, quoique fort grave, ne semblait pas devoir être mortelle et laissait quelque espoir de sauver sa vie, mais cette espérance ne fut pas de longue durée. Sa Majesté rendit le dernier soupir vers la fin du même jour, 1er août 1589.

La mort du roi fut pour le parti des Ligueurs le sujet d'une grande joie. Ils pensaient que les chefs de l'armée, ayant fait précédemment une guerre acharnée au roi de Navarre, ne consentiraient jamais à le recevoir comme leur prince légitime, puisqu'il était hérétique. Malgré ces apparences défavorables, il arriva au trône sans difficulté. Son avénement à la royauté causa même une allégresse générale.

En 1590, quelques Troyens qui s'étaient retirés à Châlons-sur-Marne pour se soustraire aux fureurs de la Ligue, tentèrent une entreprise dans le but de ramener leur bonne ville de Troyes sous l'obéissance du nouveau roi et de l'affranchir ainsi

de l'insolente tyrannie des Ligueurs. Leur tentative mal calculée eut une issue malheureuse, car elle échoua, ce qui leur suscita bien des ennuis et des peines.

Deux années s'étaient écoulées depuis que Henri IV était monté sur le trône, sans que la position des fidèles persécutés se fût améliorée. Enfin, parut un édit royal qui amena un favorable changement. Mais, comme on devait s'y attendre, le parti catholique ne cessait de harceler le roi pour l'amener à faire l'abjuration de ses prétendues erreurs et le ramener dans le sein de l'Église romaine qui se dit sainte, infaillible, seule véritable et hors de laquelle il n'y a point de salut. En 1593, le roi fit convoquer à Saint-Denis un certain nombre de prélats et de théologiens qui étaient chargés de l'éclairer, leur promettant de se rendre à ce qu'on exigeait de lui, si on parvenait à le convaincre qu'il n'était pas dans la vérité. Cette conversion, fruit de sa légèreté et du désir qu'il avait de plaire au plus grand nombre, fut bientôt opérée. Elle pénétra d'une douleur profonde ceux qui étaient attachés de cœur à l'Évangile, mais elle fut pour le parti catholique le sujet d'une joie et d'un triomphe qui se conçoivent aisément. Cette prétendue conversion fut si lestement opérée que le pape lui-même, Clément VIII, ne voulut pas d'abord croire à sa sincérité, bien que

le roi eût envoyé auprès de lui le duc de Nevers, pour lui annoncer cette nouvelle. En refusant d'ajouter foi au changement réel des convictions religieuses du monarque, le pape donnait en cela la preuve d'un grand bon sens.

Enfin cependant, la ville de Troyes secoua le joug de la Ligue. Certes, il en était bien temps. Elle avait amené un tel débordement, une si grande immoralité qu'elle entraînait cette ville à sa ruine. Après être rentrée dans l'ordre, les autorités du lieu s'adressèrent par écrit à la ville de Reims, pour l'engager à suivre son exemple, en s'affranchissant aussi de l'odieuse tyrannie de la Ligue qui produisait partout des maux incalculables.

Si le pape Clément VIII avait paru douter de la réelle conversion du roi, les Jésuites n'y croyaient pas davantage. Ils craignaient même que ce ne fût une adroite ruse pour favoriser d'autant plus le parti de la réforme. Ils résolurent donc de se débarrasser de ce frère équivoque en le faisant assassiner. Dans ce but, un de leurs acolytes, Jean Chastel, trouvant moyen de pénétrer dans la chambre du roi, le frappa de son poignard, mais le coup manqua son effet, car la blessure ne fut pas mortelle. Après avoir fait le procès du meurtrier, la Cour rendit un arrêt contre les Jésuites, ordonnant leur expulsion; *mais on a chaque jour la preuve qu'elle n'y a pas réussi.*

En 1594, une horrible peste fit d'innombrables victimes dans la ville de Troyes. Toutes les nuits on entendait le lugubre roulement de la charrette qui emmenait les cadavres au cimetière. Peu après, il y eut une grande famine causée par l'excessive cherté des vivres. Il ne manquait pas alors d'orateurs populaires pour *exciter les pauvres contre les riches qui fermaient leurs greniers, se gorgeant dans l'abondance et laissant mourir de faim les pauvres habitants*. Cette accusation était fausse et dénuée de fondement ; aussi le conseil de ville fit publier partout que si ces prôneurs de trouble et de désordre étaient arrêtés, on les ferait jeter à la rivière.

Ici se termine le manuscrit de N. Pithou. L'âge et les infirmités ne lui permirent pas, sans doute, de continuer ces intéressants récits pendant les trois années qui précédèrent sa mort, survenue en juin 1598. Bien que l'Église réformée ait été abîmée par le massacre de la Saint-Barthélemy, on a lieu de croire que ses faibles débris purent se reconstituer, mais nous manquons de documents sur les temps qui ont précédé le ministère de Charles Delforterie. Celui-ci était pasteur de l'Église qui s'assemblait alors à Saint-Mards, dès 1633. Grâce à l'obligeance de M. Boutiot, nous avons été heureux de retrouver aux archives du Palais de Justice les registres de la susdite Église tenus par

le pasteur que nous avons nommé; ils embrassent la période de 1664 à 1685, époque de la révocation de l'édit de Nantes. Ces registres que nous avons copiés pour les déposer dans les archives de notre Église, indiquent un certain nombre de paroissiens dans les nombreuses localités suivantes : à Troyes, à Saint-Mards, au Grand et au Petit-Dierrey, à Bœurs, à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, à Mesnil-Saint-Loup, à Estissac, à Aix-en-Othe, à Vaudeur, Villemoiron, Savières, Saint-Lyé, Vosnon, Villeneuve-l'Archevêque, Arté, les Loges près de Vaudeur, la Mothe-Saint-Loup, Chenegy, Auxon, Nailly, Villemore, Rigny-le-Ferron et Neuville-sur-Vanne.

Quand le 7 d'avril 1685, le pasteur Delforterie reçut l'acte, signé Guillaume de Chavaudon, par lequel le culte était supprimé et interdit par ordre du roi, le temple devait être démoli, les biens de l'Église confisqués au profit de l'hospice de Troyes, avec quelle profonde douleur l'honorable pasteur de Saint-Mards dut s'éloigner de son troupeau, désormais délaissé, et prendre le chemin de l'exil. Nous savons qu'il put se retirer en Hollande avec sa nombreuse famille, car nous voyons son nom figurer parmi les pasteurs qui assistèrent au synode de Dordrect. Courtalon-Delaitre, curé de Sainte-Savine, qui a écrit une histoire de Troyes, dit en parlant de ce pasteur, *qu'il n'avait rien de mauvais que sa religion !*

Quelques pièces intéressantes que nous avons pu nous procurer prouvent que les fidèles, privés de pasteurs, sont néamoins demeurés fidèles à leurs convictions religieuses. Des personnes âgées se rappellent avoir vu dans leur jeunesse à Dierrey-le-Grand et Dierrey-Saint-Julien, où les protestants étaient le plus nombreux, des enterrements qui se faisaient de nuit. Depuis un demi-siècle, il n'était plus question de réformés dans tout le département. Un jeune pasteur, M. Gerber, de Sainte-Marie-aux-Mines, après avoir entrepris à Troyes, dès 1834, une œuvre d'évangélisation et rassemblé les protestants venus de divers lieux que leur vocation ou profession avait attirés dans cette ville, a obtenu du gouvernement la création d'une place de pasteur, affiliée à la consistoriale de Meaux. L'ordonnance royale est du 6 septembre 1840. Jusqu'en 1845 le culte a été célébré dans un local privé et loué à cet effet; dès lors et jusqu'en 1848, il l'a été dans les bâtiments de l'ancien Petit-Séminaire, rue du Flacon. En 1846, M. Gerber quitte son Église pour aller desservir celle d'Osse, dans les Basses-Pyrénées. Par ordonnance royale du 12 août de ladite année, M. Cabanis, ancien pasteur de Lezay (Deux-Sèvres), le remplace et reste à Troyes jusqu'en avril 1848, pour occuper le poste de pasteur à Meyrueis (Cantal). Par ordonnance du 15 juillet 1848, signée du général Cavaignac, pré-

sident de la République, le pasteur actuel Ch. L.-B. Recordon est appelé à desservir l'Église de Troyes. Le local du Petit-Séminaire qui servait aux assemblées du culte, ayant été retiré par la ville pour en faire une caserne provisoire, le culte est célébré dans une vaste salle, au rez-de-chaussée du nº 35 de la rue de la Monnaie. En 1857, au mois de décembre, on creusa les fondations du temple actuel et la dédicace en eut lieu le 19 mai 1859. Ce temple, agréablement situé dans un des plus beaux quartiers de la ville, est au fond d'un jardin par lequel on passe pour s'y rendre. A côté est le presbytère. Nous croyons faire plaisir aux personnes qui portent de l'intérêt aux Églises protestantes, de reproduire ici une petite vignette de ce temple et de son presbytère.

Il nous a paru utile de faire un relevé de la liste des serviteurs de Dieu qui ont édifié l'ancienne Église de Troyes, dès l'époque de son origine jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, d'après les indications que nous avons pu recueillir soit dans le manuscrit de N. Pithou, soit ailleurs. Cette liste est sans doute incomplète; peut-être, avec le temps et moyennant d'autres recherches, parviendra-t-on à combler les lacunes. En attendant, la voici telle que nous la connaissons :

Girard de Corlieu, natif d'Angoulême, dès 1558 à 1560.
Paunier, Béarnais, dès mars 1560, à la fin de l'année.
Jean Franelle, dit Dupin, de Dreux, dès 1561, à Noël.
Jacques Sorel, de Sezanne, envoyé par la classe des pasteurs de Neufchâtel en Suisse, en 1561, assassiné à Saint-Mards en 1568.
Pierre Leroy, ancien moine carmélite, dès 1561 jusqu'en...
Antoine Carracciol, évêque du diocèse de Troyes, et pasteur dès le mois d'octobre 1561... jusqu'en... Il meurt à Châteauneuf, le 29 août 1570.
François Bourgoin, de Genève, dès le 30 avril 1563, mort à Céant-en-Othe, le 23 novembre 1565.
De la Chasse, de Genève, arrivé en 1570 et probablement pasteur jusqu'à la Saint-Barthélemy.
Dès lors, et jusqu'en 1633, nous manquons de renseignements.
Charles Delforterie, pasteur à Saint-Mards, jusqu'en 1685.

Toute personne sérieuse qui étudiera l'histoire de nos pères, telle qu'elle nous a été transmise par

l'un de ses membres les plus dévoués, se sentira pressée de bénir Dieu pour le calme dont nous jouissons après tant de sombres orages. Puisse l'esprit des pères revivre dans le cœur de leurs enfants! Que Dieu, dans sa bonté, daigne accorder à l'Église actuelle, de marcher, comme celle qui l'a précédée, dans les voies de la piété, du zèle et du renoncement, sous le regard et la bénédiction de son divin Chef! Puisse-t-elle comprendre combien elle serait coupable de ne pas profiter de toutes les grâces dont elle jouit maintenant, sous la bienveillante administration des autorités qui nous régissent!

Troyes, le 1er août 1862.

CH. RECORDON,
Pasteur.

13 *Octobre* 1851. — Mss. Neocomens.

SOREL

POUR

L'ÉGLISE DE TROYES

à la classe de Neufchâtel.

—

SALUT PAR NOSTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST.

Tres chers et honorez freres, la commodité ne s'est adonnée plustost de vous mander de mes nouvelles a cause qu'après avoir esté icy arrivé je fus envoyé sur les champs. Car il y a beaucoup de lieux circonvoisins qui sont destitués de ministres et n'ont aulcune predication que par le moyen des ministres de ceste ville. Nous avons beaucoup de peines et d'occupations et bien peu de loysir et de repos. Mais aussi avons grande matiere de rendre graces à Dieu de l'accroissement et prospérité qu'il donne ici de jour en jour a son eglise. Les prestres qui sont en grand nombre et les papistes ne scavent quasi ou ils en sont. Nous faisons assemblées et de jour et de nuict et ny vient moins de 4 à 5 cents personnes. Il y en a de plus de mille personnes et si il ny a cloches pour les y appeler. Mais s'enquierent ou se doivent faire les dictes assemblées pour ce qu'on change tous les jours de lieu. Nous ne trouvons plus maison assez grande pour contenir le peuple qui accourt, pour oyr la parole de Dieu. Nous avons administré la Cène du Seigneur depuis peu de temps ou se sont trouvé gens qui sont venus de bien loing. Nous sommes trois

ministres icy mais il fault que lun soyt toujours sur les champs, pour se ourir les circonvoisins qui sont destitués. Il y a assez bonne police en ceste eglise. Il y en a douze deuz qui ont toute charge de l'Eglise et sont appellez *le Conseil* et s'assemblent souvent pour consulter des affaires de l'Eglise. Oultre cela il y a le *Consistoire* ou assistent tous les surveillants qui sont bien jusques au nombre de 15 avec les ministres et s'assemblent un jour chaque sepmaine. Chascun surveillant a un advertisseur pour signifier à ceulx de sa compaignie les lieux et heures de l'assemblee. Les dimenches et festes nous faisons assemblées en plein jour le matin et le vespres a la veu des papistes, nonobstant que par le Roy aient este defendues les dictes assemblées et neantmoins n'avons eu jusqu'icy empeschement, par la grace de Dieu. Je ne doubte que Dieu ne tienne bridez les ennemys moyennant vos sainctes prieres et des aultres eglises. Il vous plaira donc de poursuivre de prier le Seigneur pour nous et pour les églises de par deça au milieu de beaucoup de dangers et qui avons beaucoup d'ennemys autour de nous. Je suis joyeux d'avoir entendu qu'avez ottroye *Mre Pierre Clement* a l'eglise de *Vitri*. Si en pouviez laisser encores quelcun sans dommage de l'Eglise de par dela et nous le faire signifier on l'envoyroit querir car il y a 4 ou 5 villes icy à lentour qui en desirent fort.

Nous navons encore des temples commes a *Orleans* et a *Meaux* ou les eglises se portent fort bien. Je n'ay eu la commodite de veoir *Monsieur Jeremie J. Vallet* qui est à *Loisir*. Je luy ai escript et luy ay envoye les lettres de ses parents qui desirent veoir leur fils. Il y a souvent icy des gens du dit lieu qui font bon rapport de luy et se porte fort bien et est en grande estime. Parquoy en telle nécessité qui est par deça de ministres et que le dit frere est

bien nécessaire au dit lieu taschez de resjouir les dits parens et qu'ils soyent admonestés de prendre en bonne part si le dit *Jeremie* ne va par dela sitost qu'ils vouldroyent.

L'eglise de Challons ou est *Monsieur P. Fornelet* se porte bien. Il y avait ces jours gens de la dicte Eglise envoyés icy qui m'ont dit que le dit frere se porte fort bien, Dieu mercy, et qu'ils vouloient envoyer bientost querir sa famille.

Quant à moy freres, estant revenu des champs de faire quelques visitations, j'ay entendu que l'eglise d'ici avait escrit de moy à *Genève* et à vous pour demander mon congé entierement et m'ont prié de vous le demander d'autant que de 3 ministres que nous sommes, il n'y a qu'un qui soit à eux du tout. Car il y en a un qui a esté envoyé pour *Digeon* qui est bien scavant, mais a cause de trouble qui advint au commencement qu'il fut la pour un baptesme, il n'a peu despuis subsister là et cependant leglise d'icy la prié de demeurer ici en attendant qu'il soit redemandé. Combien que nous sommes apres de l'avoir du tout pour ceste ville puisque ceulx de *Digeon* sont si froitz et en avons escrit à *Genève*. Et moy vous scavez que n'ay couché que pour demi an, dont ils craignent qu'ils n'ayent grande peine d'en trouver s'ils sont en bref destituez de deux de nous et combien que nous demourissions tous trois il leur en faudroit davantage bien tost a cause de la grandeur de la ville et du grand nombre des fidèles. Je vous prie, freres, quant à ce point de mon congé, advisez y comme il vous semblera bon et aussi à l'eglise à laquelle je me tiens encore obligé. Je n'ose vous presser de costé ou d'aultre, pour ce que je suis redebvable aussi bien au pais au dela ou j'ay esté une bonne partie de mon aage, comme je le suis à ces pays icy, de ma nativité. D'aultre part je veux avoir ma conscience libre à suivre non pas

mon vouloir mais ou je suis appellé legitimement. Je ne doubte pas que ces commencements qui sont en ces pays, mon labeur ne fructifie plus selon l'apparence extérieure que par dela et que l'affection à son propre pays est naturelle. Touttesfois jay resolu en mon cueur de suivre vostre avis et conseil ce pouvant que je seroi membre de vostre corps, et ne me chault ou je finisse ce peu qui me reste de ceste poure vie, moyennant que ce soyt en l'eglise de Dieu. Si vous jugez, que je demeure par deça et qu'ottroiez mon congé en pourvoyant en ma place, je pourroi retirer mon mesnage au moins ma femme par deca. Si aultrement est arresté je m'efforceray de suivre cela comme le conseil de Dieu. Quant il adviendroit que vous fussiez d'advis de ne me donner entierement mon congé de *Pontareuze* qui est grande ne puisse demourer si longtemps sans pasteur, je me consens bien qu'il luy soit pourveu d'un homme de bien qui en prend la charge entierement, et que vous faciez de ce qui lui competera et adviendra du bien comme si je y estois. Et en ce cas je ne laisseray à tenir fidelité pour retourner par dela pour servir ou il plaira a Dieu. Chers freres pour faire fin je vous recommande ce qui vous est ja assez recommandé, l'honneur de Dieu, le lien de paix et le soin du trouppeau à vous commis et qui est rachepté d'un si grand pris. Sur quoy apres m'estre recommande a vous et a vos sainctes prieres, je prieray leternel vous avoir en sa protection et vous augmenter en toutes benedictions. Je desire a estre recommande a Monsieur le Gouverneur et a Messeigneurs nos chastelains ancien et nouveau et a Madame de *Colombier* qui na voulu mettre empeschement a ce mien voyage qui aura servy a quelques uns par la grace de Dieu.

Je vous prie aussy, mes freres, me recommander a vos familles.

De *Troyes*, ce 13 october 1561.

Votre Frere et Amy,
JAQUES SOREL.

Les principaux de ceste Eglise vous saluent affectueusement se recommandant à vos prieres.

25 *Octobre* 1561. — Mss. Neocomens.

L'ÉGLISE DE TROYES

à la classe de Neufchâtel.

—

Grace Vous soit et paix de par nostre Seigneur Jesus.

Tres chers seigneurs et freres, nous vous remercions grandement de ce quil vous a pleu nous faire tant de bien que de nous envoyer nostre frere Monsieur *Sorel* a fin qui put icy travailler en loeuvre du Seigneur et servir à son pays auquel il estoit grandement desiré et ou nous esperons grand fruit de son labeur comme aussi pour telle fin et en ceste esperance vous nous laves ottroyé. Et maintenant nous sentons, graces à Dieu, vostre esperance et la nostre nestre vayne, mais plustost estre surmontée par lissue que sen est ensuivie. De quoy nous avons a vous remercier grandement. Nous premierement, a qui les fruicts en viennent par l'accroiscement de nostre Eglise et vous aussi de la compagnie desquelz est sorti celuy pour lequel tout le pays vous est grandement obligé. Mais parceque vous ne fistes mention que de six moys par lesquels il pourroit demeurer avec nous voila pourquoy nous vous avons voulu supplier que, continuant vostre bonne affection, laquelle vous avez monstré jusquicy et le zele a lavancement de l'Evangile, quel soit vostre plaisir a le nous accorder pour tousjours comme nous esperons que feres, aydant Dieu, veu que pouves substituer en sa place quelque homme docte desquels le nombre est grand entre vous

qui pourra faire la charge non avec moins edification et contentement de ceux de la paroisse que pourroit faire le dit Mr *Sorel*. Et cependant nous esperons que Dieu se servira tellement de lui de par deca qu'aurez encore plus grande occasion de glorifier Dieu avec nous a cause de luy qui a este reçu de ceux de son pays et est oui d'aultant plus attentivement qu'il avoit esté longuement attendu et desiré. Nous croyons aussi que lobligation quil a particulierement à ceulx de sa nation l'excitera a travailler davantage et faire diligence en son debvoyr. Il ne se pourroit maintenant departir de ce trouppeau sans le grand dommage de l'Eglise et grande joye des adversaires d'icelle. Ce que ne permettrez comme nous espérons mais exhorterez par lettres, sil vous plaist, que voyant loeuvre que Dieu veut faire par luy quil poursuive bien et heureusement a glorifier Dieu et amener les hommes a sa cognoissance comme nous tous ne demandons aultre chose. Et ce faisans nous vous serons de plus en plus obligés et demeurons vos serviteurs a jamais. Qui sera fin, esperans vous estre recommandés à vos bonnes graces et prieres, nous prions Dieu quil vous augmente ses graces et benedictions à sa gloire et edification de son eglise. Ce 25 jour d'octobre 1561. *Duchat* au nom de toute l'eglise de Troyes.

« Seigneur *Jehan Andre Drapier* demeurant a *Geneve* entre la Fusterie et le Molard a esté le porteur de ces présentes. »

—

13 *Décembre* 1561. — Mss. Neocomens.

L'ÉGLISE DE TROYES

aux Pasteurs de Neufchâtel.

La Grace et la paix du Seigneur vous soient multipliées.

Messieurs et peres vous ne trouverez estrange s'il vous plaist, si nous vous prions humblement pour la troisième fois de nous accorder que nostre frere *Sorel* soit du tout nostre. Si vous estiez en nostre place, Messieurs et peres, voiant le fruict qu'il faict et pourroit faire a ladvenir voiant qu'il seroit si agreable au menu peuple que rien plus, pour le grand proffit qu'il tireroit touts les jours de ses sermons plains de sainctes exhortations a pieté. Joinct que ses affaires particulières requeroient bien icy sa presence nous ne doubtons point que ne fissies instance comme nous, a ce qu'il nous fust donné pour tousjours. Nous vous prions donc de ne trouver point mauvais si encore ceste fois nous vous supplions au nom de Dieu qui a rachepté son Eglise du pris du sang de son fils Jesus, que vous aies pitié de ce petit trouppeau de *Troyes*, affamé de la parolle de vie. Si vous nous privez Messieurs et peres de la présence d'ung pasteur si necessaire il ne nous en demeurera plus qu'un lequel ne pourra pas fournir à la ville tant s'en fault qu'il puisse planter eglises au Seigneur selon coustume, confermant celles qui sont ja toutes dressées, non seullement ès environs de *Troyes* ains aussi a sept, neuf et quinze lieues loing non sans un fruict merveilleux. Et y a appa-

rence qu'il pourra a ladvenir estre encor plus grand, nostre frere *Sorel* faisant les voyages à sa commodité qu'un aultre a faict auparavant. Seulement Messieurs et peres octroies nous ce don sil vous plaist et esperés par vostre moyen en ce pais un grand advencement du regne du Seigneur Jesus, vous obligeans avec toute la compagnie de plus en plus a prier a tout jamais pour vous et tout le trouppeau que le Seigneur vous a commis. Le Fils de Dieu vous benie et gouverne par son sainct Esprit tellement vostre cueur en ceste affaire que nous aions telles response que nous demandons.

De Troyes ce XIII jour de decembre.

Votre fils,

JEHAN GRAVELLE dit DU PIN

Au nom de l'Eglise de *Troyes*.

16 *Décembre* 1561. — Mss. Neocomens.

L'ÉGLISE DE TROYES

à Neufchâtel.

—

Messieurs les bienfaicts que nous avons recus de vous nous sont en si grande recommandation que toute nostre vie aurons occasion de vous remercier pour nous avoyr envoye Monsieur *Sorel* annoncer la parolle du Seigneur, homme tel que sa bonne vie et predication sont envers nous d'un tel prix et sont agreable au peuple que chascun le desire et souhette et duquel le Seigneur a tellement beni lœuvre que son trouppeau en est grandement augmenté et augmente par chacun jour. Et tout ainsy que sa venue nous a este joyeuse et profitable, nous craignons que son absence nous soyt dommageable. Qui fait que nous vous supplions au nom du Seigneur permettre qu'il parachève le cours du ministère quil a icy commencé, et vouloir envers nous estre tant favorables que de nous en envoyer encores d'aultres pour en departyr a nos voysins qui par faulte de ministres demeurent sans cognoissance de Dieu combien que la desirent. Ce quavons estimes que ferez voluntier, nous accordant ceste requeste qui ne tend a aultre fin que laugmentation du regne du Filz de Dieu duquel nous scavons que estes relateurs. Et ce faisans sommes asseurés que le Seigneur benira tellement leur labeur et de ceulx qui sont par de la que toutte nostre campaigne combien quelle soyt de longue estendue en bref

recepvera la parolle du Seigneur au profit dung chascun de nous, contentement de vous et gloire du Seigneur lequel nous prions Messieurs vous maintenir en sa saincte garde.

Vos humbles Serviteurs de
l'Église de Troyes.

TABLE DES MATIÈRES.

Introduction et détails biographiques sur la famille Pithou.
Page I à XVI.

CHAPITRE I.

Origine et fondation de l'Église. — Arrivée de Jean Dubec des Essarts, son arrestation, son supplice. — Le cordelier Morel; ses beaux commencements, sa défection. — Le colporteur Macé Moreau; ses aventures, son supplice. — Antoine Carraciol promu à l'évêché de Troyes. — Arrivée de Michel Poncelet, dit le Picard. — Haine du cordelier contre l'évêque. — Rétractation de l'évêque dans l'église Saint-Jean. — Il reçoit la visite de Michel Poncelet, d'un libraire de Genève et de N. Pithou. — Grave maladie et mort édifiante de P. Pithou. — Aventures de Girardin et tortures de Jeanne Fournet, sa servante. — La statue de Notre-Dame de Pitié.
Page 1 à 30.

CHAPITRE II.

Les Processions blanches. — Voyage de l'évêque à Rome. — Son passage par Genève à son retour. — Sa visite à Calvin. — Laboudevière dit Chamarin, sa conversion, son supplice. — Jean Marchant et Guillaume Fourteau. — Rixe entre les prêtres et les vicaires de Saint-Étienne. — Dangers courus par les fidèles à cette occasion. — Claude Porte-Saint, son massacre. — Histoire de Jean de Gannes, son arrestation. — Passage par Troyes du ministre Macart de Genève. — Visite de Belin, lieutenant particulier, à de Gannes, en prison. — Passage par Troyes du ministre La Rivière. — Girard de Corlieu, pasteur à Troyes. — Suite de l'histoire de Jean de Gannes, qui reçoit en prison la visite de mesdames de Champgobert et de Valentigny. — Délivrance merveilleuse de Jean de Gannes. — Triste fin de l'orfèvre Guillaume de Marisy. — Aventures de l'apothicaire Innocent de la Huproie.
Page 31 à 64.

CHAPITRE III.

Craintes des fidèles au sujet de leur pasteur. — Celui-ci se retire momentanément de la ville. — Grave maladie de N. Pithou. — Le pasteur de Corlieu rentre secrètement en ville pour le visiter. — Mort du roi Henri II. — Arrestation de de Corlieu. — Son admirable délivrance. — Arrivée du pasteur Paumier. — Troubles à l'occasion de la Fête-Dieu. — Arrestation du pasteur Paumier. — Délivrance de Nicolas le charretier et de Michel le libraire. — La statue de Notre-Dame de Pitié à l'angle de la ruelle Chausson. — Nouvelle arrestation et délivrance merveilleuse du pasteur de Corlieu.

Page 65 à 88.

CHAPITRE IV.

Arrivée du pasteur Franelle. — La Belle-Croix. — Envoi du pasteur Sorel par la classe des pasteurs de Neufchâtel. — Regrets amers éprouvés par l'évêque Carraciol. — Ses offres de service à l'Église réformée. — Passage par Troyes de Pierre Martyr. — L'Église de Troyes délègue le pasteur Sorel auprès de celle de Vassy. — Assemblée religieuse au Ravelin. — Claude Pinette est nommé maire. — Heureuse évasion du pasteur Sorel. — Mauvais traitements commis par les soldats du duc de Nevers.

Page 89 à 117.

CHAPITRE V.

Douloureuses épreuves de Mme de Valentigny. — Attaque et pillage de la maison de Christophe Ludot. —Arrestation du conseiller Antoine Huyart. — Mort du duc de Guise. — Massacres commis dans les prisons. — Le conseiller Huyart est envoyé comme délégué de l'Église auprès de la Cour. — Le duc de Nevers fixe les assemblées de culte, à Céant-en-Othe. — N. Pithou, en qualité de délégué de l'Église, se rend à Sens auprès du roi. — A son retour, il demande audience à la reine-mère, qui était à Troyes. — Arrivée du pasteur Bourgoin, de Genève. — Nouvelle délégation de N. Pithou, auprès du roi, à la Rochelle. — Mort du pasteur Bourgoin. — L'avocat Berton est député auprès du roi, à Moulins. — Sa requête est rejetée. — Comment l'Église tâche d'y suppléer. — Le seigneur d'Andelot se rend auprès du roi. — Troubles à l'occasion de son départ.

Page 118 à 153.

CHAPITRE VI.

Tentative des fidèles de rentrer en ville. — Pierre Milet. — Nouveaux massacres. — Origine de la Ligue. — Massacre du pasteur Sorel. — Arrivée du pasteur de la Chasse. — Mort de l'évêque pasteur. — Le cimetière des Réformés. — Les assemblées du culte au château d'Isle-au-Mont. — La Saint-Barthélemy à Paris. — Aventures du conseiller Huyart. — Fuite de N. Pithou à son arrivée comme gouverneur de Tonnerre. — La Saint-Barthélemy à Troyes.

Page 154 à 192.

CHAPITRE VII.

Epreuves, détresses et délivrance du pasteur Thévenin.

Page 192 à 213.

CHAPITRE VIII.

Évasion périlleuse de Mme de Valentigny. — Le siége de la Rochelle. — Triste fin du bailli Anne de Vaudrey. — Tentative du cardinal de Guise pour entrer à Troyes et y implanter la Ligue. — Son échec, sa réussite. — Mort du duc de Guise et de son frère le cardinal. — Assassinat du roi par le moine Clément. — Henri IV monte sur le trône. — Son abjuration. — Tentative d'assassinat sur sa personne par le jésuite Chastel. — Peste et famine à Troyes.

Page 214 à 239.

Court Appendice et Lettres. Page 239 à 255.

FIN DE LA TABLE.

Le Mans. — imp. BEAUVAIS.

2480 4
110

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date due

a39003 000585736b

1863

RECORDON CHARLES L. B

PROTESTANTISME EN CHAM

CE BR C372
.T7R4 1863
COO RECORDON, CH PROTESTANTIS
ACC# 1042135

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 11 06 03 12 4